

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE PARIS



CXXXIII^e ANNEE. - N° 50

MARDI 24 JUIN 2014

BULLETIN DEPARTEMENTAL OFFICIEL DU DEPARTEMENT DE PARIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ISSN 0152 0377

SOMMAIRE DU 24 JUIN 2014

	Pages
Pavoisement des bâtiments et édifices publics à l'occasion de la Fête Nationale.....	2081

CONSEIL DE PARIS

Réunion du Conseil de Paris en formation de Conseil Municipal les lundi 7, mardi 8 et mercredi 9 juillet 2014...	2083
---	------

Réunion du Conseil de Paris en formation de Conseil Général les lundi 7, mardi 8 et mercredi 9 juillet 2014	2083
--	------

ARRONDISSEMENTS

CAISSES DES ECOLES

Caisse des Ecoles du 14^e arrondissement. — Tableau d'avancement au grade d'Adjoint Administratif Principal 1 ^{re} classe, au titre de l'année 2014.....	2084
--	------

VILLE DE PARIS

STRUCTURES - DELEGATIONS - FONCTIONS

Désignation de membres du Conseil d'Administration du Pavillon de l'Arsenal (Arrêté du 19 juin 2014).....	2084
--	------

CIMETIERES - ENVIRONNEMENT - ESPACES VERTS

Reprise des concessions funéraires à l'état d'abandon dans le cimetière des Batignolles (Arrêté du 12 juin 2014).....	2084
--	------

Annexe : liste des concessions funéraires à l'état d'abandon dans le cimetière des Batignolles..... 2084

Reprise des concessions funéraires à l'état d'abandon dans le cimetière Montparnasse (Arrêté du 12 juin 2014).....	2085
---	------

Annexe : liste des concessions funéraires à l'état d'abandon dans le cimetière Montparnasse (1^{re}, 2^e, 4^e, 5^e et 27^e divisions)..... 2086

Pavoisement des bâtiments et édifices publics à l'occasion de la Fête Nationale.

VILLE DE PARIS

L'Adjoint à la Maire de Paris
chargé de la Propreté,
de l'Assainissement
de l'Organisation et
du Fonctionnement
du Conseil de Paris

Paris, le 12 juin 2014

NOTE

A l'attention de

*Mesdames et Messieurs les Maires d'arrondissement
et Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux
et Directeurs de la Ville de Paris*

A l'occasion de la Fête Nationale, les bâtiments et édifices publics devront être pavoisés aux couleurs nationales le lundi 14 juillet 2014 toute la journée.

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Adjoint à la Maire de Paris
chargé de la Propreté, de l'Assainissement,
de l'Organisation et du
Fonctionnement du Conseil de Paris*

Mao PENINOU

Reprise des concessions funéraires à l'état d'abandon dans le cimetière Montparnasse (Arrêté du 12 juin 2014).....	2087
---	------

Annexe : liste des concessions funéraires à l'état d'abandon dans le cimetière Montparnasse (8^e division)..... 2087

VOIRIE ET DEPLACEMENTS

Mise à jour de la liste des voies privées ouvertes à la circulation publique, à Paris 17 ^e (Arrêté du 15 mai 2014)....	2087
--	------

Arrêté n° 2014 SSC 009 portant réservation d'emplacements de stationnement aux véhicules utilisés par les personnes handicapées dans le parc de stationnement Maubert Collège des Bernardins, à Paris 5 ^e (Arrêté du 16 juin 2014)	2088
--	------

Arrêté n° 2014 T 0975 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale boulevard Sérurier, à Paris 19 ^e (Arrêté du 16 juin 2014).....	2088
Arrêté n° 2014 T 0982 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale boulevard Sérurier, à Paris 19 ^e (Arrêté du 16 juin 2014).....	2088
Arrêté n° 2014 T 0991 limitant la vitesse des véhicules à 30 km/h rue d'Alsace, à Paris 10 ^e (Arrêté du 16 juin 2014).....	2089
Arrêté n° 2014 T 0998 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale boulevard Soult, à Paris 12 ^e (Arrêté du 12 juin 2014).....	2089
Arrêté n° 2014 T 0999 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale rue de Fécamp et rue Edouard Robert, à Paris 12 ^e (Arrêté du 13 juin 2014).....	2090
Arrêté n° 2014 T 1000 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Louis Braille, à Paris 12 ^e (Arrêté du 12 juin 2014).....	2090
Arrêté n° 2014 T 1009 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue des Amandiers, à Paris 20 ^e (Arrêté du 17 juin 2014).....	2090
Arrêté n° 2014 T 1017 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale rue du Faubourg Saint-Antoine, à Paris 11 ^e et 12 ^e (Arrêté du 18 juin 2014).....	2091
Arrêté n° 2014 T 1021 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale dans diverses voies du 10 ^e arrondissement (Arrêté du 18 juin 2014).....	2091
Arrêté n° 2014 T 1028 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Petit, à Paris 19 ^e (Arrêté du 16 juin 2014).....	2092
Arrêté n° 2014 T 1030 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale rue Corvisart, à Paris 13 ^e (Arrêté du 18 juin 2014).....	2092
Arrêté n° 2014 T 1032 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale rue Gabriel Laumain, à Paris 10 ^e (Arrêté du 18 juin 2014).....	2093
Arrêté n° 2014 T 1034 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale rue Notre Dame des Champs, à Paris 6 ^e (Arrêté du 17 juin 2014).....	2093
Arrêté n° 2014 T 1036 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue du Montparnasse, à Paris 6 ^e (Arrêté du 17 juin 2014).....	2094
Arrêté n° 2014 T 1038 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Vavin, à Paris 6 ^e (Arrêté du 17 juin 2014).....	2094

RESSOURCES HUMAINES

Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris — Liste, par ordre alphabétique, des candidat(e)s autorisés à participer aux épreuves d'admission du concours externe d'entrée à l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris — filière MP — ouvert les 28, 29 et 30 avril 2014, pour cinq postes d'élèves fonctionnaires auxquels s'ajoutent seize postes d'élèves civils.....	2094
Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris — Liste, par ordre alphabétique, des candidats autorisés à participer aux épreuves d'admission du concours externe d'entrée à l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris — filière PSI — ouvert les 28, 29 et 30 avril 2014, pour cinq postes d'élèves fonctionnaires auxquels s'ajoutent vingt postes d'élèves civils.....	2111

Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris — Liste, par ordre alphabétique, des candidats autorisés à participer aux épreuves d'admission du concours externe d'entrée à l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris — filière PC — ouvert les 28, 29 et 30 avril 2014, pour cinq postes d'élèves fonctionnaires auxquels s'ajoutent vingt et un postes d'élèves civils.....

Liste principale, par ordre de mérite, des candidat(e)s admis(e)s au concours sur titres de maître de conférences E.S.P.C.I. — spécialité optique, ouvert à partir du 19 mai 2014, pour un poste.....

Liste complémentaire, par ordre de mérite, des candidat(e)s admis(e)s au concours sur titres de maître de conférences E.S.P.C.I. — spécialité optique, ouvert à partir du 19 mai 2014, pour un poste.....

Tableau d'avancement dans le corps des techniciens de tranquillité publique et de surveillance (en qualité de technicien), au titre de l'année 2014.....

Avancement au grade de professeur de la Ville de Paris hors classe au choix, au titre de l'année 2014.....

DEPARTEMENT DE PARIS

DELEGATIONS - FONCTIONS

Désignation de deux représentants de la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (Arrêté du 11 juin 2014).....

TARIFS - PRIX DE JOURNEE - AUTORISATIONS

Fixation, à compter du 1^{er} juin 2014, des tarifs applicables à l'établissement « La Maison du Parc » situé 81 bis, rue de l'Amiral Mouchez, à Paris 13^e (Arrêté du 1^{er} juin 2014).....

Fixation, pour l'année 2014, du montant des frais de siège des établissements et services sociaux et médico-sociaux gérés par l'Association « Sauvegarde de l'adolescence de Paris » (Arrêté du 13 juin 2014).....

Fixation, à compter du 1^{er} juillet 2014, du tarif horaire afférent au Service d'aide à domicile ASAD 10 situé 132, Faubourg Saint-Denis, à Paris 10^e (Arrêté du 16 juin 2014).....

Fixation, à compter du 1^{er} juillet 2014, du tarif horaire afférent au Service d'aide à domicile Fondation Hospitalière Sainte-Marie situé 33, rue Saint-Ambroise, à Paris 11^e (Arrêté du 16 juin 2014).....

Fixation, à compter du 1^{er} juin 2014, du tarif journalier applicable au Service d'Action Educative à Domicile du Service Social de l'Enfance situé 9, cour des Petites écuries, à Paris 10^e (Arrêté du 17 juin 2014).....

Fixation, à compter du 1^{er} juin 2014, des prix de facturation applicables aux forfaits du Centre d'Initiatives pour l'Emploi des Jeunes (C.I.E.J.) géré par l'Association de la Sauvegarde de l'Adolescence à Paris situé 4, rue Martel, à Paris 10^e (Arrêté du 17 juin 2014).....

PREFECTURE DE POLICE

ORDRE PUBLIC ET CIRCULATION

Arrêté n° 2014-00480 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation avenue de Suffren et avenue de Ségur, à Paris 7^e et 15^e (Arrêté du 10 juin 2014).....

Arrêté n° 2014 T 0978 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue de Vaugirard, à Paris 6^e (Arrêté du 12 juin 2014)..... 2140

Arrêté n° 2014-00484 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale dans la rue Saint-Jacques, à Paris 5^e (Arrêté du 13 juin 2014)..... 2140

TRANSPORT - PROTECTION DU PUBLIC

Arrêté n° DTPP 2014-476 fixant la liste des personnes habilitées à dispenser la formation portant sur l'éducation et le comportement canins ainsi que sur la prévention des accidents et à délivrer l'attestation d'aptitude, visée à l'article R. 211-5-5 du Code rural et de la pêche maritime, jointe à l'arrêté préfectoral n° 2009-1267 du 27 octobre 2009 modifié (Arrêté du 12 juin 2014)..... 2141

Annexe : liste des formateurs habilités à dispenser la formation portant sur l'éducation et le comportement canins et à délivrer l'attestation d'aptitude..... 2141

Adresse d'un immeuble faisant l'objet d'un arrêté abrogeant un arrêté de péril pris au titre des articles L. 511-1 à L. 511-6 du Code de la construction et de l'habitation 2142

COMMUNICATIONS DIVERSES

APPELS A PROJETS / A CANDIDATURES

Appel à candidatures pour siéger à la Commission de Sélection d'Appel à Projet Social ou Médico-social instituée auprès de la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général..... 2142

AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS ORGANISMES DIVERS

INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE DES BARRAGES RESERVOIRS DU BASSIN DE LA SEINE

Délibérations du Conseil d'Administration du mercredi 11 juin 2014..... 2143

CENTRE D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE PARIS

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Délibérations du Conseil d'administration du mercredi 4 juin 2014..... 2143

Fixation de la représentation de l'administration au sein du Comité Technique Paritaire du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (Arrêté du 17 juin 2014) 2144

Arrêté n° 2014-1540 bis portant fixation de la composition du jury du concours sur titres pour l'accès au corps des infirmiers en soins généraux (Arrêté du 10 avril 2014)..... 2144

EAU DE PARIS

Délibérations du Conseil d'Administration du 6 juin 2014... 2145

POSTES A POURVOIR

Direction des Ressources Humaines. — Avis de vacance d'un poste d'administrateur de la Ville de Paris (F/H)..... 2147

Direction des Familles et de la Petite Enfance. — Avis de vacance d'un emploi fonctionnel de médecin d'encadrement territorial (F/H). 2147

Direction de la Jeunesse et des Sports. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H)..... 2147

Direction des Affaires Scolaires. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H)..... 2147

Direction des Systèmes et Technologies de l'Information. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H)..... 2147

Direction des Affaires Culturelles. — Maison des pratiques Artistiques Amateurs. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie B (F/H) 2148

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Avis de vacance du poste de chef(fe) du Service des finances et du contrôle — Administrateur(trice) 2148

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Avis de vacance d'un poste d'attaché(e) confirmé(e), attaché(e) principal(e) — Directeur d'établissement social et médico-social — Chef du Bureau des centres d'hébergement 2149

Ecole d'Ingénieurs de la Ville de Paris — E.I.V.P. — Avis de vacance d'un poste de chargé de mission (F/H) 2150

Paris Musées. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie B (F/H). — Secrétaire Général(e) adjoint(e) du Palais Galliera, Musée de la mode de la Ville de Paris.... 2150

Direction des Affaires Culturelles. — Avis de vacance de deux postes de sous-directeur (F/H) de la Commune de Paris 2151

Crédit Municipal de Paris — Avis de vacance d'un poste d'adjoint technique de 2^e classe (F/H) 2152

CONSEIL DE PARIS

Réunion du Conseil de Paris en formation de Conseil Municipal les lundi 7, mardi 8 et mercredi 9 juillet 2014.

Le Conseil de Paris se réunira à l'Hôtel-de-Ville, en séance publique et en formation de Conseil Municipal, **les lundi 7, mardi 8 et mercredi 9 juillet 2014 à 9 heures.**

L'ordre du jour de la séance comprendra divers projets de délibérations et communications, notamment :

- les budgets supplémentaires de la Ville de Paris de 2014 - fonctionnement et investissement.

Conformément aux dispositions de la loi P.M.L. du 31 décembre 1982, certains de ces projets de délibération ont été préalablement soumis à l'examen des Conseils d'arrondissement concernés.

La Maire de Paris

Anne HIDALGO

Réunion du Conseil de Paris en formation de Conseil Général les lundi 7, mardi 8 et mercredi 9 juillet 2014.

Le Conseil de Paris se réunira à l'Hôtel-de-Ville, en séance publique et en formation de Conseil Général, **les lundi 7, mardi 8 et mercredi 9 juillet 2014 à 9 heures.**

L'ordre du jour de la séance comprendra divers projets de délibération et communications, notamment :

- les budgets supplémentaires du Département de Paris de 2014 - fonctionnement et investissement.

*La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil Général*

Anne HIDALGO

ARRONDISSEMENTS

CAISSES DES ECOLES

Caisse des Ecoles du 14^e arrondissement. — Tableau d'avancement au grade d'Adjoint Administratif Principal 1^{re} classe, au titre de l'année 2014.

— Mme Patricia MAZEURE.

Liste arrêtée à 1 (un) nom.

Fait à Paris, le 18 juin 2014

Pour la Maire du 14^e arrdt de Paris
et par délégation,
La Directrice des Ressources Humaines
Corinne ANDOUARD

VILLE DE PARIS

STRUCTURES - DELEGATIONS - FONCTIONS

Désignation de membres du Conseil d'Administration du Pavillon de l'Arsenal.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-18 et L. 2122-25 ;

Vu la délibération du Conseil de Paris en date des 24 et 25 juin 2002 approuvant la modification des statuts du Pavillon de l'Arsenal ;

Arrête :

Article premier. — Mme Afaf GABELOTAUD, Conseillère de Paris et M. Jean-Louis MISSIKA, Adjoint à la Maire de Paris, chargé de l'urbanisme, de l'architecture, des projets du Grand Paris, du développement économique et de l'attractivité, sont désignés au Conseil d'Administration du Pavillon de l'Arsenal.

Art. 2. — Mme Afaf GABELOTAUD est nommée à la Présidence du Conseil d'Administration du Pavillon de l'Arsenal.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 4. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris ;
- M. le Directeur Régional des Finances Publiques d'Ile-de-France et du Département de Paris ;
- aux intéressés.

Fait à Paris, le 19 juin 2014

Anne HIDALGO

CIMETIERES - ENVIRONNEMENT - ESPACES VERTS

Reprise des concessions funéraires à l'état d'abandon dans le cimetière des Batignolles.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2223-4, L. 2223-17, L. 2223-18 et R. 2223-12 à R. 2223-23 ;

Vu la délibération en date du 5 avril 2014 par laquelle le Conseil de Paris a donné pouvoir à la Maire de Paris en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales pour prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

Vu l'arrêté municipal en date du 1^{er} juin 2005 portant règlement général des cimetières de la Ville de Paris, et notamment les dispositions des articles 45 et 47 ;

Vu l'arrêté du 15 avril 2014 portant délégation de la signature de la Maire de Paris à la Directrice des Espaces Verts et de l'Environnement ainsi qu'à certains de ses collaborateurs ;

Vu les procès-verbaux dressés conformément aux dispositions du code précité, ainsi que les différentes pièces annexées relatives à l'affichage constatant que les concessions dont suit l'énumération, ont plus de trente ans d'existence, que la dernière inhumation qui y a été effectuée date d'au moins dix ans, et qu'elles sont en état d'abandon ;

Considérant que l'état d'abandon dans lequel se trouvent les concessions est de nature à nuire au bon ordre et à la décence des lieux ;

Arrête :

Article premier. — Les concessions ci-après indiquées sises dans les 31^{es} divisions du cimetière des Batignolles, dont l'état d'abandon a été régulièrement constaté et publié, sont reprises par la Ville de Paris.

Art. 2. — L'administration disposera librement des matériaux des monuments et des emblèmes funéraires existant sur lesdites concessions, qui n'auront pas été enlevés par les ayants droits dans un délai de trente jours après la publication du présent arrêté.

Art. 3. — Il sera procédé à l'exhumation des restes des personnes inhumées dans les terrains repris et à leur ré-inhumation dans l'ossuaire spécialement aménagé à cet effet au cimetière du Père Lachaise.

Art. 4. — Après accomplissement de ces différentes opérations, ces concessions reprises pourront être attribuées à des concessionnaires par la Maire de Paris.

Art. 5. — Les concessions reprises par la Ville de Paris pourront, lorsqu'elles accueillent une personnalité de renommée historique et/ou si elles présentent un intérêt architectural ou culturel ou paysager, être restaurées pour entrer dans le patrimoine culturel funéraire de la Ville de Paris.

Art. 6. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris » et affiché à la porte principale du cimetière.

Fait à Paris, le 12 juin 2014

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*L'Attaché d'Administrations Parisiennes,
Chef du Bureau des Concessions*

Florence JOUSSE

Annexe : liste des concessions funéraires à l'état d'abandon dans le cimetière des Batignolles

Conformément aux dispositions des articles L. 2223-17, L. 2223-18 et R. 2223-12 à R. 2223-23 du Code général des

collectivités territoriales, l'état d'abandon des concessions funéraires dont la liste suit a été constaté par procès-verbaux établis contradictoirement aux dates indiquées ci-dessous :

1^{er} constat : 29 septembre 2010.

2nd constat : 13 mars 2014.

Arrêté du : 12 juin 2014.

N° d'ordre	Nom du concessionnaire	Numéro de la concession
31^e division		
1	M. DESIRE Alexandre	11 PA 1952
2	M. ROSSIN André	23 PP 1948
3	Mme DAY Claude	29 CT 1954
4	Mme FLEURY Clémentine	11 CT 1955
5	M. ARTESE Joseph	53 CT 1954
6	Mme ADDA Claire	11 PP 1954
7	Mme JOSSIN Charlotte	84 CT 1955
8	Mme MOSKOWITCH Mathilde	4 CT 1955
9	M. PETIT Henri	3 CT 1955
10	Mme MOLINIER Marthe	35 CT 1955
11	M. SERRA Joseph	13 CT 1955
12	M. GAUTHIER Edmond	36 CT 1955
13	Mme LEVY Elisabeth	28 CT 1955
14	M. LECOQ Vital	24 CT 1954
15	M. DABLINCOURT Maurice	49 CT 1953
16	Mme DENIS Monique	3 CT 1954
17	Mme SUCHAUD Marie-Louise	71 CT 1952
18	Melle POUGET Hélène	53 CT 1952
19	Mme QUINOT Georgette	86 CT 1957
20	Mme KRON Cérina	9 PP 1951
21	Mme de BOURGOIGNE Martha	57 CT 1952
22	Mme DUCH Agathe	29 CT 1952
23	M. DELEPINE Jean	20 CT 1950
24	M. POILANE André	44 CT 1949
25	Mme SAINT-CRIQ Léone	55 CT 1950
26	Mme FLEISCHMANN Julia	38 CT 1954
27	Mme CASARI Paulette	64 CT 1954
28	M. PESSON André	8 CT 1949
29	M. BAMBERGER Marc	38 CT 1949
30	Melle BOUCHET Blanche	9 CT 1949
31	Mme l'HORISSON Louise	109 CT 1947
32	Mme DREVARD Adolphine	42 CT 1955
33	M. CHOLAY Robert	50 CT 1952
34	M. AUBERT Auguste	20 CT 1948
35	M. SIDET Maurice	30 CT 1948
36	M. TATISCHEFF Théodore	19 CT 1948
37	M. DELOUVRIER Alfred	39 CT 1947
38	M. ROYANT Louis	35 CT 1947
39	M. GRALL Lucien	49 CT 1945
40	M. HUSSON Albert	102 CT 1947
41	Mme MAY Jenny	92 CT 1947
42	Mme FEVE Anne-Marie	45 CT 1947
43	Mme GAINSBORG	84 CT 1947
44	Mme NICOLAS Elise	98 CT 1947
45	Mme DEUTSCHMEISTER Henry	39 CT 1948
46	Mme CROISSANT Jeanne	93 CT 1947
47	Mme JACOB Emilie	10 PA 1961

N° d'ordre (suite)	Nom du concessionnaire (suite)	Numéro de la concession (suite)
48	Mme FABRE Eugénie	44 CT 1947
49	M. RICARDO Jossua	5 PP 1953
50	M. REHAC Adolphe	82 CT 1947
51	M. BERNHEIM Jean	12 PP 1955
52	M. GOULEY Georges	3 CT 1950
53	M. CANTIN Jean	4 CT 1950
54	Mme BOUCHARD Marcelle	118 CT 1947
55	Mlle de FAYET de MONTJOYE	70 CT 1947
56	Mme LEMERCIER Catherine	58 CT 1947

Reprise des concessions funéraires à l'état d'abandon dans le cimetière Montparnasse.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2223-4, L. 2223-17, L. 2223-18 et R. 2223-12 à R. 2223-23 ;

Vu la délibération en date du 5 avril 2014 par laquelle le Conseil de Paris a donné pouvoir à la Maire de Paris en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales pour prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

Vu l'arrêté municipal en date du 1^{er} juin 2005 portant règlement général des cimetières de la Ville de Paris, et notamment les dispositions des articles 45 et 47 ;

Vu l'arrêté du 15 avril 2014 portant délégation de la signature de la Maire de Paris à la Directrice des Espaces Verts et de l'Environnement ainsi qu'à certains de ses collaborateurs ;

Vu les procès-verbaux dressés conformément aux dispositions du code précité, ainsi que les différentes pièces annexées relatives à l'affichage constatant que les concessions dont suit l'énumération, ont plus de trente ans d'existence, que la dernière inhumation qui y a été effectuée date d'au moins dix ans, et qu'elles sont en état d'abandon ;

Considérant que l'état d'abandon dans lequel se trouvent les concessions est de nature à nuire au bon ordre et à la décence des lieux ;

Arrête :

Article premier. — Les concessions ci-après indiquées sises dans les 1^{re}, 2^e, 4^e, 5^e, 27^e divisions du cimetière de Montparnasse, dont l'état d'abandon a été régulièrement constaté et publié, sont reprises par la Ville de Paris.

Art. 2. — L'administration disposera librement des matériaux des monuments et des emblèmes funéraires existant sur lesdites concessions, qui n'auront pas été enlevés par les ayants droit dans un délai de trente jours après la publication du présent arrêté.

Art. 3. — Il sera procédé à l'exhumation des restes des personnes inhumées dans les terrains repris et à leur ré-inhumation dans l'ossuaire spécialement aménagé à cet effet au cimetière du Père Lachaise.

Art. 4. — Après accomplissement de ces différentes opérations, ces concessions reprises pourront être attribuées à des concessionnaires par la Maire de Paris.

Art. 5. — Les concessions reprises par la Ville de Paris pourront, lorsqu'elles accueillent une personnalité de renommée historique et / ou si elles présentent un intérêt architectural ou culturel ou paysager, être restaurées pour entrer dans le patrimoine culturel funéraire de la Ville de Paris.

Art. 6. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris » et affiché à la porte principale du cimetière.

Fait à Paris, le 12 juin 2014

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*L'Attaché d'Administrations Parisiennes,
Chef du Bureau des Concessions*

Florence JOUSSE

**Annexe : liste des concessions funéraires
à l'état d'abandon dans le cimetière Montparnasse**

Conformément aux dispositions des articles L. 2223-17, L. 2223-18 et R. 2223-12 à R. 2223-23 du Code général des collectivités territoriales, l'état d'abandon des concessions funéraires dont la liste suit a été constaté par procès-verbaux établis contrairement aux dates indiquées ci-dessous :

1^{er} constat : 7 avril 2009.

2nd constat : 5 mars 2014.

Arrêté du : 12 juin 2014.

N° d'ordre	Nom du concessionnaire	Numéro de la concession
1^{re} division		
1	ARNOULD née JEAN Anna, Philiberte	729 PP 1862
2	Veuve BOYARD	349 PP 1861
3	QUACCIO Jean-Félix	226 PP 1862
2^e division		
4	TIPHAINE Nicolas	544 PP 1856
5	CARRON Gabriel, Guy, Marie	191 PA 1856
6	DUPLAT Louis, Aubin	213 CC 1839
7	Enfants de Madeleine, Luce LEGUAY née JACQUET	695 PP 1827
8	HOMMAIS née LEGUAY Luce, Félicité, Rosalie	485 PP 1836
9	GRADET Adolphe	192 CC 1870
10	LOUET Louis, Martin	257 PP 1870
11	TESSIER Florent	605 PP 1870
12	LAROCQUE Gaston, Louis, Alexandre	342 PP 1870
13	MAZINGHIEN née CROMBE Rosine, Josèphe	947 CC 1866
14	BUFFETRILLE Félix, Frédéric	211 PP 1870
15	Veuve POMMEREUIL	1060 PP 1869
16	LEONARD née NEVEU Julie, Virginie	909 PP 1869
17	BROC née CHAPUT Catherine	621 CC 1868
18	REBORD née CRONIER Marie, Anne, Marguerite	361 PP 1868
19	SAVOURE Marie	278 CC 1868
20	SEVESTRE Jean Pierre	1145 PP 1867
4^e division		
21	PACHO Jean-Raymond (Société de géographie)	470 PP 1829
22	Mme BASILE	61 CC 1832

N° d'ordre (suite)	Nom du concessionnaire (suite)	Numéro de la concession (suite)
23	M. GUENON DIT DESCHAMPS	19 CC 1834
24	STUDER Pierre	159 PP 1893
25	JEAN Charles, Victor, Amédée	109 CC 1834
26	WAGNER Dominique	111 CC 1837
27	LOIZEAU François, Emile	766 CC 1857
28	BEUCHOT Adrien, Jean, Quentin	81 CC 1836
29	CHARCOT Pierre, Martin	828 CC 1863
30	LEGENTIL Marquis DE PAROY Guy, Marie, Emmanuel	348 CC 1835
31	BLONDEAU André	17 PP 1853
32	MARTIN Adèle	550 CC 1853
33	BLONDE Louis, Jean, Antoine	292 CC 1841
34	PIEPLU Léon, Théophile	899 PP 1858
35	M. VALLARNAUD	280 CC 1837
36	BLONDEL Henri	105 PA 1871
37	Mlles BAETZ	645 CC 1860
38	KNITTEL Alexandre, François	542 PP 1858
39	FLAMAND née DUBOIS Madeleine, Louise	38 CC 1837
40	Mme WILLEMIN née LEGOUVERNEUR	656 CC 1861
41	MOREAU née SONNET Stéphanie	279 CC 1867
42	HOUERY née GAUDIN Charlotte dite Octavie et HOUERY René, Augustin	426 CC 1867
43	LEMOINE Victor, Philippe, François	546 PP 1864
44	PERAULT née LETELLIER Hortense, Adélaïde	194 PP 1864
45	JOSSON DE BILHEM née DUBOIS Louise, Rosalie	804 CC 1863
46	DUFFNER Paul, Joseph et FORESTIER Julien, Alexandre	912 PP 1861
47	DUJARDIN Jean, Louis	664 PP 1859
5^e division		
48	WORMSER Jacques	802 CC 1867
49	COBLENTZ Samuel	506 CC 1869
50	MARCHAND Michel	700 P 1869
51	SOTO Joseph	79 BV 1884
52	BERNSTEIN Henry, Wolf	27 BV 1906
53	HALPHEN Ernest	277 CC 1869
54	HURY Emile, Philippe et BRUNSWICK Joseph	99 P 1881
55	Ayants droit de SIMON Elie	1124 CC 1865
56	Ayants droit de GODCHAUX Gabriel	1272 CC 1865
57	Veuve INGER née OLMER Sarah	661 CC 1867
58	Ayants droit GODCHAUX	653 CC 1867
59	TANTENSTEIN Jules, Charles	53 BV 1888
60	PAQUIN Jacob	332 CC 1856
61	Veuve SCHLOSSER	143 CC 1866
62	BICKARD Adolphe	601 CC 1866
63	CAEN Auguste	142 P 1884
64	WOLF Alexandre	552 CC 1859
65	GOMPERTZ Jacob	483 CC 1858

N° d'ordre (suite)	Nom du concessionnaire (suite)	Numéro de la concession (suite)
66	LEVY Albert, LEVY Camille, LAMBERT née LEVY Laure	43 BV 1895
67	KOBLENTZ dit COBLENTZ	542 P 1893
68	LEOPARD Hermann	967 P 1863
69	MEYERE Antoine	230 CC 1873
70	Ayants droit de WEIL Léopold	1963 CC 1874
71	Ayants droit de LEVY née BOLACK	1843 CC 1874
72	SCHWABE Justin	291 P 1874
73	SCHRAMMECK Isaac	1030 CC 1874
74	CAHAN dite CASTRI Rachel	1001 CC 1874
75	Ayants droit de RHEIMS Joseph	342 CC 1872
76	Ayants droit de LOEWE Adolphe	791 CC 1872
77	POLAC Emile	31 CC 1874
78	LEVY Daniel	1042 CC 1873
79	Veuve LEVY née DAVIS Sarah	333 CC 1872
27^e division		
80	ERB née DAUDE Aline	525 P 1885
81	BARBAUDY Gabriel	128 CC 1909

Reprise des concessions funéraires à l'état d'abandon dans le cimetière Montparnasse.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2223-4, L. 2223-17, L. 2223-18 et R. 2223-12 à R. 2223-23 ;

Vu la délibération en date du 5 avril 2014 par laquelle le Conseil de Paris a donné pouvoir à la Maire de Paris en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales pour prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

Vu l'arrêté municipal en date du 1^{er} juin 2005 portant règlement général des cimetières de la Ville de Paris, et notamment les dispositions des articles 45 et 47 ;

Vu l'arrêté du 15 avril 2014 portant délégation de la signature de la Maire de Paris à la Directrice des Espaces Verts et de l'Environnement ainsi qu'à certains de ses collaborateurs ;

Vu les procès-verbaux dressés conformément aux dispositions du code précité, ainsi que les différentes pièces annexées relatives à l'affichage constatant que les concessions dont suit l'énumération, ont plus de trente ans d'existence, que la dernière inhumation qui y a été effectuée date d'au moins dix ans, et qu'elles sont en état d'abandon ;

Considérant que l'état d'abandon dans lequel se trouvent les concessions est de nature à nuire au bon ordre et à la décence des lieux ;

Arrête :

Article premier. — La concession ci-après indiquée sise dans la 8^e division du cimetière de Montparnasse, dont l'état d'abandon a été régulièrement constaté et publié, est reprise par la Ville de Paris.

Art. 2. — L'administration disposera librement des matériaux des monuments et des emblèmes funéraires existant sur lesdites concessions, qui n'auront pas été enlevés par les ayants droit dans un délai de trente jours après la publication du présent arrêté.

Art. 3. — Il sera procédé à l'exhumation des restes des personnes inhumées dans les terrains repris et à leur ré-inhumation dans l'ossuaire spécialement aménagé à cet effet au cimetière du Père Lachaise.

Art. 4. — Après accomplissement de ces différentes opérations, ces concessions reprises pourront être attribuées à des concessionnaires par la Maire de Paris.

Art. 5. — Les concessions reprises par la Ville de Paris pourront, lorsqu'elles accueillent une personnalité de renommée historique et/ou si elles présentent un intérêt architectural ou culturel ou paysager, être restaurées pour entrer dans le patrimoine culturel funéraire de la Ville de Paris.

Art. 6. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris » et affiché à la porte principale du cimetière.

Fait à Paris, le 12 juin 2014

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
L'Attaché d'Administrations Parisiennes,
Chef du Bureau des Concessions

Florence JOUSSE

Annexe : liste des concessions funéraires à l'état d'abandon dans le cimetière Montparnasse

Conformément aux dispositions des articles L. 2223-17, L. 2223-18 et R. 2223-12 à R. 2223-23 du Code général des collectivités territoriales, l'état d'abandon des concessions funéraires dont la liste suit a été constaté par procès-verbaux établis contradictoirement aux dates indiquées ci-dessous :

1^{er} constat : 8 septembre 2009.

2nd constat : 5 mars 2014.

Arrêté du : 12 juin 2014.

N° d'ordre	Nom du concessionnaire	Numéro de la concession
8^e division – 2^e section		
1	BLIAUX	498 CC 1859

VOIRIE ET DEPLACEMENTS

Mise à jour de la liste des voies privées ouvertes à la circulation publique, à Paris 17^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code de la voirie routière qui prévoit en son article L. 171-12, troisième alinéa, que la liste des voies privées ouvertes à la circulation publique sera établie par voie d'arrêtés ;

Vu la loi du 31 décembre 1975 portant réforme du régime administratif de la Ville de Paris ;

Vu la loi du 31 décembre 1982 relative notamment à l'organisation administrative de Paris ;

Vu l'arrêté du 23 juin 1959 approuvant la liste des voies privées de Paris ouvertes à la circulation publique, dressée le 12 juin 1959 par le Directeur de la Voirie et remise à jour par arrêté municipal du 12 février 2014 ;

Vu le constat en date du 29 avril 2014 prenant acte de la conformité de la voie CI/17, située entre les n^{os} 98 et 100, boulevard Bessières et les n^{os} 49 et 51, rue Pierre Rebière, à Paris 17^e, en vue de son ouverture à la circulation publique,

Sur proposition du Directeur de la Voirie et des Déplacements ;

Arrête :

Article premier. — La voie mentionnée ci-après est ajoutée à la liste des voies privées ouvertes à la circulation publique telle

qu'elle est définie par l'arrêté préfectoral du 23 juin 1959 et remise à jour par l'arrêté municipal du 12 février 2014 :

— 17^e arrondissement :

Voie CI/17 sise entre les n^{os} 98 et 100, boulevard Bessières et les n^{os} 49 et 51, rue Pierre Rebière.

Art. 2. — Copie du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Directeur de l'Urbanisme ;
- Mme la Directrice du Logement et de l'Habitat ;
- M. le Directeur de la Propreté et de l'Eau ;
- Mme la Directrice des Espaces Verts et de l'Environnement ;
- Mme la Directrice de l'Immobilier, de la Logistique et des Transports ;
- M. le Directeur de la Société Anonyme de Gestion des Eaux de Paris ;
- M. le Préfet de Police.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 15 mai 2014

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
L'Ingénieur Général,
Chef du Service du Patrimoine de Voirie
Roger MADEC

Arrêté n° 2014 SSC 009 portant réservation d'emplacements de stationnement aux véhicules utilisés par les personnes handicapées dans le parc de stationnement Maubert Collège des Bernardins, à Paris 5^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2213-2 ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation, et notamment les articles R. 111-19 à R. 111-19-3 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles L. 411-1 ; R. 417-10 et R. 411-25 ;

Vu l'arrêté du 1^{er} août 2006 modifié relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public lors de leur construction ou de leur création, et notamment son article 3 ;

Vu la convention de concession pour l'exploitation et l'entretien du parc de stationnement Maubert Collège des Bernardins en date du 30 avril 1981 entre la Ville de Paris et la SAEMES ;

Considérant l'existence d'un parc de stationnement situé sous le boulevard Saint-Germain, à Paris dans le 5^e arrondissement, ouvert aux usagers horaires et aux abonnés ;

Considérant le projet d'aménagement envisagé concernant l'accessibilité du parc susvisé ;

Considérant que le parc de stationnement Maubert Collège des Bernardins est un établissement recevant du public d'une capacité de 602 places (véhicules légers) ;

Considérant qu'il appartient au Maire de déterminer, par arrêté, le nombre de places réservées au stationnement des personnes handicapées dans les parcs de stationnement d'une capacité supérieure à 500 places ;

Arrête :

Article premier. — 12 emplacements sont réservés au stationnement des personnes handicapées au sein du parc de stationnement Maubert Collège des Bernardins situé sous le boulevard Saint-Germain, Paris 5^e.

Art. 2. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 16 juin 2014

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
Le Directeur de la Voirie et des Déplacements
Laurent MÉNARD

Arrêté n° 2014 T 0975 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale boulevard Sérurier, à Paris 19^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-25 ;

Considérant que la réalisation par la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement, de la Ville de Paris, de travaux d'abattage d'arbres, boulevard Sérurier, à Paris 19^e arrondissement, nécessite de réglementer, à titre provisoire, la circulation générale, boulevard Sérurier ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux (date prévisionnelle : la nuit du 1^{er} au 2 juillet 2014) ;

Arrête :

Article premier. — La circulation est interdite, à titre provisoire, BOULEVARD SERURIER, 19^e arrondissement, dans sa partie comprise entre le n° 191 et la PLACE DE LA PORTE DE PANTIN.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements de la Mairie de Paris, le Directeur de la Sécurité de Proximité et de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 16 juin 2014

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
L'Ingénieur Chef d'Arrondissement,
Chef de la 6^e Section Territoriale de Voirie
Hervé BIRAUD

Arrêté n° 2014 T 0982 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale boulevard Sérurier, à Paris 19^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-25 ;

Considérant que la réalisation par la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement, de la Ville de Paris, de travaux d'abattage d'arbres, boulevard Sérurier, à Paris 19^e arrondissement, nécessite de réglementer, à titre provisoire, la circulation générale, boulevard Sérurier ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux (date prévisionnelle : la nuit du 8 au 9 juillet 2014) ;

Arrête :

Article premier. — La circulation est interdite, à titre provisoire, BOULEVARD SERURIER, 19^e arrondissement, dans sa partie comprise entre le n° 191 et la PLACE DE LA PORTE DE PANTIN.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements de la Mairie de Paris, le Directeur de la Sécurité de Proximité et de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 16 juin 2014

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*L'Ingénieur Chef d'Arrondissement,
Chef de la 6^e Section Territoriale de Voirie*

Hervé BIRAUD

Arrêté n° 2014 T 0991 limitant la vitesse des véhicules à 30 km/h rue d'Alsace, à Paris 10^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-25, R. 413-1 et R. 413-14 ;

Considérant que la mise en place d'une vitesse modérée favorise de manière générale le développement des modes actifs de déplacement dont celui du vélo ;

Considérant que le Plan Climat de la Ville de Paris prescrit une réduction des vitesses de circulation des véhicules ;

Considérant, pour ces raisons, qu'il est apparu pertinent d'abaisser, à titre provisoire, la vitesse maximale de circulation à 30 km/h rue d'Alsace, à Paris 10^e, dans sa partie comprise entre la rue La Fayette et le n° 25 (dates prévisionnelles : du 7 juillet 2014 au 28 février 2015 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — La vitesse maximale autorisée est fixée à 30 km/h, à titre provisoire, RUE D'ALSACE, 10^e arrondissement, dans sa partie comprise entre la RUE LA FAYETTE et le n° 25.

Art. 2. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité et de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 16 juin 2014

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*L'Ingénieur Chef d'Arrondissement,
Chef de la 6^e Section Territoriale de Voirie*

Hervé BIRAUD

Arrêté n° 2014 T 0998 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale boulevard Soult, à Paris 12^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-8, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Considérant que, dans le cadre de travaux effectués pour le compte de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement, il est nécessaire d'instituer, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale boulevard Soult, à Paris 12^e ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux (date prévisionnelle : le 7 juillet 2014) ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement est interdit, à titre provisoire, BOULEVARD SOULT, 12^e arrondissement, côté impair, n° 27 (place de stationnement en lincoln), sur 1 place.

Ces dispositions sont applicables de 10 h à 15 h.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements de la Mairie de Paris, le Directeur de la Sécurité de Proximité et de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 12 juin 2014

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*L'Ingénieure des Travaux,
Adjointe au Chef de la 8^e Section Territoriale de Voirie*

Justine PRIOUZEAU

Arrêté n° 2014 T 0999 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale rue de Fécamp et rue Edouard Robert, à Paris 12^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-8, R. 411-25, R. 412-28 et R. 417-10 ;

Vu l'arrêté municipal n° 2010-250 du 29 novembre 2010 désignant les emplacements réservés aux opérations de livraisons, à Paris, sur les voies de compétence municipale du 12^e arrondissement, notamment rue de Fécamp ;

Considérant que, dans le cadre d'opérations de levage, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale rue de Fécamp et rue Edouard Robert, à Paris 12^e ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux (dates prévisionnelles : le 9 juillet 2014) ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement est interdit, à titre provisoire, RUE DE FECAMP, 12^e arrondissement, côté pair, dans sa partie comprise entre la RUE EDOUARD ROBERT et la RUE CLAUDE DECAEN, sur 12 places.

Ces dispositions sont applicables de 9 h 30 à 13 h.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Les dispositions de l'arrêté municipal n° 2010-250 du 19 novembre 2010 susvisé sont provisoirement suspendues en ce qui concerne l'emplacement situé au droit du n° 36.

Art. 2. — La circulation est interdite, à titre provisoire, RUE DE FECAMP, 12^e arrondissement, dans sa partie comprise entre la RUE EDOUARD ROBERT et la RUE CLAUDE DECAEN.

Ces dispositions sont applicables de 9 h 30 à 13 h.

Toutefois, ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours.

Art. 3. — Un sens unique de circulation est institué, à titre provisoire, RUE EDOUARD ROBERT, 12^e arrondissement, depuis la RUE DE FECAMP vers et jusqu'à la RUE TOURNEUX.

Ces dispositions sont applicables de 9 h 30 à 13 h.

Art. 4. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 5. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 6. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements de la Mairie de Paris, le Directeur de la Sécurité de Proximité et de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 13 juin 2014

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieure des Travaux,
Adjointe au Chef de la 8^e Section
Territoriale de Voirie*

Justine PRIOUZEAU

Arrêté n° 2014 T 1000 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Louis Braille, à Paris 12^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-8, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'arrêté municipal n° 2010-250 du 19 novembre 2010 désignant les emplacements réservés aux opérations de livraisons à Paris sur les voies de compétence municipale du 12^e arrondissement, notamment rue Louis Braille ;

Considérant que, dans le cadre de travaux de construction d'immeuble, il est nécessaire d'instituer, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Louis Braille, à Paris 12^e ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 1^{er} août 2014 au 28 novembre 2014 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement est interdit, à titre provisoire, RUE LOUIS BRAILLE, 12^e arrondissement, côté pair, n° 26 (stationnement en lincoln), sur 2 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Les dispositions de l'arrêté municipal n° 2010-250 du 19 novembre 2010 susvisé sont provisoirement suspendues en ce qui concerne l'emplacement situé au droit du n° 26.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements de la Mairie de Paris, le Directeur de la Sécurité de Proximité et de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 12 juin 2014

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieure des Travaux,
Adjointe au Chef de la 8^e Section
Territoriale de Voirie*

Justine PRIOUZEAU

Arrêté n° 2014 T 1009 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue des Amandiers, à Paris 20^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-8, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'arrêté municipal n° 2009-181 du 3 novembre 2009 désignant les emplacements réservés au stationnement des véhicules utilisés par les personnes handicapées titulaires de la carte de stationnement européenne dans les voies de compétence municipale du 20^e arrondissement de Paris ;

Considérant que, dans le cadre de travaux de voirie, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement dans la rue des Amandiers, à Paris 20^e ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 7 juillet 2014 au 30 avril 2015 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement est interdit, à titre provisoire, aux adresses suivantes :

— RUE DES AMANDIERS, 20^e arrondissement, côté pair, au droit des n^{os} 64 à 68 ;

— RUE DES AMANDIERS, 20^e arrondissement, côté impair, au droit des n^{os} 71 à 75.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Les dispositions de l'arrêté municipal n° 2009-181 du 3 novembre 2009 susvisé sont provisoirement suspendues en ce qui concerne l'emplacement situé au droit du n° 64, de la rue des Amandiers, à Paris 20^e. Cet emplacement est déplacé provisoirement au droit du n° 75, rue des Amandiers.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements de la Mairie de Paris, le Directeur de la Sécurité de Proximité et de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 17 juin 2014

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieur des Services Techniques,
Chef de la 7^e Section Territoriale de Voirie*

Jean LECONTE

Arrêté n° 2014 T 1017 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale rue du Faubourg Saint-Antoine, à Paris 11^e et 12^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-8, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Considérant que, dans le cadre de travaux de levage, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale rue du Faubourg Saint-Antoine, à Paris 11^e et 12^e ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux (date prévisionnelle : le 29 juin 2014) ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement est interdit, à titre provisoire, RUE DU FAUBOURG SAINT-ANTOINE, 12^e arrondissement, côté pair n° 220 (15 mètres), sur 3 places.

Ces dispositions sont applicables de 13 h à 17 h.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — La circulation est interdite, à titre provisoire, RUE DU FAUBOURG SAINT-ANTOINE, 11^e et 12^e arrondissements, depuis la RUE DE REUILLY vers et jusqu'au PASSAGE DU GENIE.

Ces dispositions sont applicables de 13 h à 17 h.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements de la Mairie de Paris, le Directeur de la Sécurité de Proximité et de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 18 juin 2014

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieur des Services Techniques,
Chef de la 8^e Section Territoriale de Voirie*

Sylvain MONTESINOS

Arrêté n° 2014 T 1021 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale dans diverses voies du 10^e arrondissement.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-8, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'arrêté municipal n° 2010-248 du 19 novembre 2010 désignant les emplacements réservés aux opérations de livraisons à Paris sur les voies de compétence municipale du 10^e arrondissement, notamment rue de Maubeuge ;

Vu l'arrêté municipal n° 2005-010 du 24 janvier 2005 portant création de pistes cyclables boulevard de Magenta, à Paris 10^e ;

Considérant que, dans le cadre de travaux d'inspection du réseau C.P.C.U., il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles du stationnement et de la circulation générale rues de Maubeuge et Dunkerque, à Paris 10^e ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 23 juin au 29 août 2014 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — La bande cyclable est interdite à la circulation, à titre provisoire, BOULEVARD DE MAGENTA, 10^e arrondissement, côté pair, dans sa partie comprise entre la RUE DE DUNKERQUE et le n° 132.

Les dispositions de l'arrêté municipal n° 2005-010 du 24 janvier 2005 susvisé sont provisoirement suspendues en ce qui concerne la section de voie mentionnée au présent article.

Art. 2. — Une voie unidirectionnelle réservée au tourne à droite des taxis est interdite à la circulation, à titre provisoire, PLACE DE ROUBAIX, 10^e arrondissement, dans sa partie comprise entre la RUE DE DUNKERQUE et la RUE DE MAUBEUGE.

Art. 3. — Le stationnement est interdit, à titre provisoire :
— RUE DE MAUBEUGE, 10^e arrondissement, côté impair, au n° 85, sur 1 place ;
— RUE DE MAUBEUGE, 10^e arrondissement, côté impair, entre le n° 91 et le n° 95, sur 8 places ;
— RUE DE MAUBEUGE, 10^e arrondissement, côté impair, au n° 111, sur 1 place ;
— RUE DE MAUBEUGE, 10^e arrondissement, côté impair, entre le n° 107 et le n° 109, sur 2 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Les dispositions de l'arrêté municipal n° 2010-248 du 19 novembre 2010 susvisé sont provisoirement suspendues en ce qui concerne les emplacements situés au droit des n°s 85, 93 et 111.

Art. 4. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 5. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 6. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements de la Mairie de Paris, le Directeur de la Sécurité de Proximité et de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 18 juin 2014

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*L'Ingénieur Chef d'Arrondissement,
Chef de la 6^e Section Territoriale de Voirie*

Hervé BIRAUD

Arrêté n° 2014 T 1028 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Petit, à Paris 19^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-8, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'arrêté municipal n° 2010-0257 du 19 novembre 2010 désignant les emplacements réservés aux opérations de livraisons à Paris sur les voies de compétence municipale du 19^e arrondissement, notamment rue Petit ;

Considérant que la réalisation par la Société Fal Industrie, de travaux de levage de garde de corps, pour un immeuble situé au droit du n° 110 rue Petit, à Paris 19^e arrondissement, nécessite

d'instituer, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Petit ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux (date prévisionnelle : le 20 juin 2014) ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement est interdit, à titre provisoire, aux adresses suivantes :

— RUE PETIT, 19^e arrondissement, côté pair, entre le n° 106 et le n° 110, sur 6 places ;

— RUE PETIT, 19^e arrondissement, côté impair, entre le n° 85 et le n° 95, sur 4 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Les dispositions de l'arrêté municipal n° 2010-0257, du 19 novembre 2010 susvisé sont provisoirement suspendues en ce qui concerne les emplacements situés au droit des n°s 85 à 95 et 110, rue Petit.

La place G.I.G-G.I.C située au droit du n° 110, rue Petit sera également neutralisée pendant la durée des travaux.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements de la Mairie de Paris, le Directeur de la Sécurité de Proximité et de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 16 juin 2014

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*L'Ingénieur Chef d'Arrondissement,
Chef de la 6^e Section Territoriale de Voirie*

Hervé BIRAUD

Arrêté n° 2014 T 1030 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale rue Corvisart, à Paris 13^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-8, R. 411-25, R. 412-28 et R. 417-10 ;

Considérant que, dans le cadre de travaux de voirie, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale rue Corvisart, à Paris 13^e ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 23 juin au 26 septembre 2014 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement est interdit, à titre provisoire, RUE CORVISART, 13^e arrondissement, côté pair, dans sa partie comprise entre la RUE EDMOND GONDINET et le BOULEVARD AUGUSTE BLANQUI.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Un sens unique de circulation est institué, à titre provisoire, RUE CORVISART, 13^e arrondissement, depuis la RUE EDMOND GONDINET vers et jusqu'au BOULEVARD AUGUSTE BLANQUI.

Ces dispositions sont applicables du 23 juin 2014 au 6 juillet 2014.

Art. 3. — La circulation est interdite, à titre provisoire, RUE CORVISART, 13^e arrondissement, dans les deux sens, dans sa partie comprise entre la RUE EDMOND GONDINET et le BOULEVARD AUGUSTE BLANQUI.

Ces dispositions sont applicables du 7 juillet 2014 au 26 septembre 2014 et de 8 h à 18 h.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables :

- aux véhicules de secours ;
- aux véhicules de livraison ;
- aux véhicules des riverains.

Art. 4. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 5. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 6. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements de la Mairie de Paris, le Directeur de la Sécurité de Proximité et de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 18 juin 2014

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieur des Services Techniques,
Chef de la 8^e Section Territoriale de Voirie*

Sylvain MONTESINOS

Arrêté n° 2014 T 1032 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale rue Gabriel Laumain, à Paris 10^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-25 ;

Considérant que, dans le cadre d'un déménagement, il est nécessaire de réglementer, à titre provisoire, la circulation générale rue Gabriel Laumain, à Paris 10^e ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux (dates prévisionnelles : le 25 juin 2014) ;

Arrête :

Article premier. — La circulation est interdite, à titre provisoire, RUE GABRIEL LAUMAIN, 10^e arrondissement.

Ces dispositions sont applicables de 7 h 30 à 17 h.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables :

- aux véhicules de secours ;
- aux véhicules des riverains.

Art. 2. — La bande cyclable est interdite à la circulation, à titre provisoire, RUE GABRIEL LAUMAIN, 10^e arrondissement, côté impair.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements de la Mairie de Paris, le Directeur de la Sécurité de Proximité et de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 18 juin 2014

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieur Chef d'Arrondissement,
Chef de la 6^e Section Territoriale de Voirie*

Hervé BIRAUD

Arrêté n° 2014 T 1034 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale rue Notre Dame des Champs, à Paris 6^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-8, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Considérant que des travaux au sein de l'Ecole Alsacienne nécessitent de réglementer, à titre provisoire, la circulation générale et le stationnement rue Notre Dame des Champs, à Paris 6^e ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 1^{er} au 12 juillet 2014 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — La circulation est interdite, à titre provisoire, RUE NOTRE DAME DES CHAMPS, 6^e arrondissement, dans sa partie comprise entre la RUE LE VERRIER et l'AVENUE DE L'OBSERVATOIRE.

L'accès des véhicules de secours, des riverains et des transports de fonds, le cas échéant, demeure assuré.

Art. 2. — Le stationnement est interdit, à titre provisoire, RUE NOTRE DAME DES CHAMPS, 6^e arrondissement, côté pair, entre le n° 100 et le n° 108, sur 12 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements de la Mairie de Paris, le Directeur de la Sécurité de Proximité et de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 17 juin 2014

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
L'Ingénieure des Services Techniques,
Chef de la 2^e Section Territoriale de Voirie

Magali CAPPE

Arrêté n° 2014 T 1036 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue du Montparnasse, à Paris 6^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-8, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Considérant que, dans le cadre de travaux de voirie, il est nécessaire d'instituer, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue du Montparnasse, à Paris 6^e ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 24 juin au 4 juillet 2014 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement est interdit, à titre provisoire, RUE DU MONTPARNASSE, 6^e arrondissement, côté pair, entre le n° 30 et le n° 36, sur 11 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements de la Mairie de Paris, le Directeur de la Sécurité de Proximité et de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 17 juin 2014

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
L'Ingénieure des Services Techniques,
Chef de la 2^e Section Territoriale de Voirie

Magali CAPPE

Arrêté n° 2014 T 1038 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Vavin, à Paris 6^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-8, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Considérant que, dans le cadre de travaux de la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain, il est nécessaire d'instituer, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Vavin, à Paris 6^e ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux (date prévisionnelle de fin : le 16 septembre 2014) ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement est interdit, à titre provisoire, aux adresses suivantes :

— RUE VAVIN, 6^e arrondissement, côté impair, entre le n° 43 et le n° 49, sur 40 mètres ;

— RUE VAVIN, 6^e arrondissement, côté pair, entre le n° 44 et le n° 54, sur 54 mètres.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements de la Mairie de Paris, le Directeur de la Sécurité de Proximité et de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 17 juin 2014

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
L'Ingénieure des Services Techniques,
Chef de la 2^e Section Territoriale de Voirie

Magali CAPPE

RESSOURCES HUMAINES

Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris — Liste, par ordre alphabétique, des candidat(e)s autorisés à participer aux épreuves d'admission du concours externe d'entrée à l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris — filière MP — ouvert les 28, 29 et 30 avril 2014, pour cinq postes d'élèves fonctionnaires auxquels s'ajoutent seize postes d'élèves civils.

1 — Mme AAHDI Hajar

2 — Mme ABBAZI Boutaina

3 — M. ABOUZA Tawfik

- 4 — Mme ABDEL JELIL Aminetou
5 — M. ABERLENC Florian
6 — M. ABID Adel Hichem
7 — M. ABONDANCE Alexandre
8 — M. ABRAHAM Thomas
9 — M. ACIERNO Robin
10 — Mme ADAM Isaure
11 — Mme ADEGNON Lise
12 — M. ADERKAOUI Yassine
13 — M. ADFOU Echarif
14 — M. AFA Hamza
15 — M. AFAILAL Al Hassan
16 — M. AFFANE Reda
17 — M. AFKIR Zakaria
18 — Mme AFQUIR Manal
19 — M. AGODAGE Jenith
20 — Mme AGOU Pauline
21 — M. AHMIMACHE Yassine
22 — Mme AICHOR Sara
23 — M. AIT AHMED Aimane
24 — Mme AIT BEN TAHIR Salamate
25 — Mme AIT HSSAYENE Sara
26 — M. AIT LHOUARI Hamza
27 — M. AIT OUMERI Abdeljalil
28 — M. AÏT-BRAHAM Gauthier
29 — M. AKA Aby
30 — Mme AKHMOUCH Kawtar
31 — M. AL ECHCHEIKH EL ALAOUI Lhassan
32 — M. AL ECHCHEIKH EL ALAOUI Lhoussine
33 — M. AL KHOUJA Kinan
34 — Mme ALBERT Hélène
35 — Mme ALBINET Laure
36 — M. ALEXANDRE Thibault
37 — Mme ALI-HASSAN Alexandra
38 — M. ALIMOU Yacine
39 — M. ALIX Hugo
40 — M. ALJ Ismail
41 — M. ALLAM Anas
42 — M. ALLAM Hamza
43 — M. ALLARD Théophile
44 — M. ALLENIC Simon
45 — M. ALLOUACHE Rayane
46 — M. ALTERSITZ Valentin
47 — Mme ALTIT Sephora
48 — Mme AMAMOU Imane
49 — Mme AMANOU Saoussane
50 — M. AMAR Daniel
51 — Mme AMAR Sarah
52 — M. AMARU Julien
53 — M. AMEIL Maxime
54 — M. AMET Alexandre
55 — M. AMIMEUR Merwan
56 — M. AMMOUCHE Yanis
57 — M. AMRANI Ilias
58 — M. AMUAT Romain
59 — M. ANAKKAR Mohammed
60 — M. ANATON David
61 — Mme ANDAM Meriem
62 — M. ANDRIANIFAHANANA Stéphan
63 — M. ANTHONY Nicolas
64 — Mme ANTOINE Océane
65 — M. ANTUNES Dylan
66 — M. AOUN-DURAND Elias
67 — M. APRETNA Thibault
68 — Mme APTEL Laure
69 — M. ARAHAL Marouane
70 — M. ARGENTIER Johan
71 — M. ARKOUBI Saad
72 — M. ARLOVE Pierre-Alexandre
73 — M. ARMAND Thibault
74 — M. ARRIGHI Emmanuel
75 — M. ARSALANE Nasser
76 — M. ARTZ Tanguy
77 — Mme ARUNTHAVAKUMARAN Ashvini
78 — M. ARZEL Gaëtan
79 — M. ASPERT Théo
80 — M. ASSI Rami
81 — M. ASSOULINE Daniel
82 — M. ATTIA Luc
83 — M. AU Quoc Tien
84 — M. AUBIAN Guillaume
85 — M. AUCLAIR Benjamin
86 — M. AUDEBET Thibaud
87 — M. AUDREN DE KERDREL Paul
88 — M. AUMAND Jules
89 — Mme AUTEF Louise
90 — Mme AUTHIER Clarisse
91 — M. AUZET-VALENTI Charlie
92 — Mme AUZON Léa
93 — M. AVAKIAN Frédéric
94 — M. AVERLANT Thomas
95 — M. AVEROUX Cédric
96 — M. AWAD SAAD Julien
97 — M. AYED Ibrahim
98 — M. AYMERIC Raphaël
99 — M. AZAN Olivier
100 — M. AZEDDINE Oussama
101 — M. AZIM Mehdi
102 — M. AZIMARI TOURE Mansour
103 — M. BACH Aurélien
104 — M. BACHELIER Benoit
105 — M. BACHER François
106 — Mme BACKENSTRASS Claire
107 — M. BÂCLE Paul
108 — Mme BADEK Lauriane
109 — M. BADOURALY Ayaz
110 — Mme BADOURALY Raïssa
111 — M. BAGHOU Marwane
112 — Mme BAHDA Leila
113 — Mme BAHHAR Ikrame
114 — M. BAHIJ Mohamed Reda
115 — M. BAHM Gaëtan
116 — M. BAHLOUL Firas

- 117 — M. BAHRI Akrem
118 — M. BAICHÈRE Maxence
119 — M. BAILLEUL Romain
120 — Mme BAILLY Anne-Laure
121 — M. BAKKALI-HASSANI Brice
122 — Mme BALANDRAS Flavie
123 — Mme BALAYN Agathe
124 — M. BALTZ Hugo
125 — M. BALZER Louis
126 — M. BANDELIER Louis
127 — Mme BARAUD Marion
128 — M. BARBASTE Edouard
129 — Mme BARBET Margot
130 — M. BARBEZ Antoine
131 — M. BARBIÉ DE PRÉAUDEAU Wandrille
132 — Mme BARCET Anaïs
133 — Mme BARJ Yousra
134 — M. BARJE Badr-Eddine
135 — M. BARKI Khalil
136 — M. BARNABE Alexis
137 — M. BAROIN Jean-Baptiste
138 — M. BARONNIER Romain
139 — M. BAROT-FROGER Alexis
140 — M. BARQUERO Axel
141 — M. BARRAL Hadrien
142 — M. BARRAL Marien
143 — M. BARRAUD Maxence
144 — M. BARRÉ Arnaud
145 — M. BARRIO Pierre
146 — M. BARROUILLET Mathieu
147 — M. BARRUTIA Gabriel
148 — Mme BARTEAU Annabelle
149 — M. BARTIER Valentin
150 — M. BASTIDE Rémy
151 — M. BATARD Robin
152 — M. BATHANI Sami
153 — M. BATZAKAKIS Alexandre
154 — M. BAUR Sébastien
155 — M. BAYART Jérémie
156 — M. BAYON Sébastien
157 — M. BEAUCHESNE Jocelyn
158 — M. BEAUMARD Paul
159 — M. BÉCAN Gwenaël
160 — M. BECAT-MATEÛ Damien
161 — M. BEDAT Romain
162 — M. BEGHDADI Ilyes
163 — M. BEKKARI Mohammed Amine
164 — M. BELFAQUIR Riham
165 — M. BELGADI Mohamed
166 — M. BELGHAZI Mohamed Yassine
167 — M. BELGHITI Ali
168 — M. BELHAJ Hamza
169 — M. BELHOSTE Nicolas
170 — M. BELKACEM Mohamed
171 — Mme BELKACEMI Zineb
172 — M. BELKHAYAT ZOUGARI Younes
173 — M. BELLILE Ayoub
174 — M. BELLOEIL Vincent
175 — M. BEN ACHOUR Ghaith
176 — Mme BEN DAAMER Dalal
177 — M. BEN EL HAJ Mohammed
178 — Mme BEN HMIDA Ines
179 — M. BEN JELLOUN Oualid
180 — M. BEN RHAZAL Saâd
181 — M. BEN SLIMANE Tarek
182 — M. BENADDI Younes
183 — M. BENAMRON David
184 — M. BEN-AZZOUZ Yassir
185 — M. BENBELKACEM Samy
186 — M. BENCHEIKH Hamza
187 — M. BENCHEKROUN El Mehdi
188 — M. BENCHEKROUN BELABBÉS Réda
189 — M. BENET Paul
190 — M. BENFOUGHAL Rachid
191 — M. BENHLIMA Othmane
192 — M. BENISTANT Jules
193 — M. BENJELLOUN TOUIMI Nacer
194 — M. BENKABBOUR Youssef
195 — M. BENNANI Othmane
196 — M. BENOIT Nicolas
197 — M. BENOIT Victor
198 — Mme BENOUNICHE Selma
199 — M. BENRABAH Mohammed
200 — Mme BENSLIMANE Israe
201 — M. BENSOUDA Brahim
202 — M. BENSOUDA Hamza
203 — M. BÉRAUD Vivien
204 — Mme BERBERIAN Tiphaine
205 — M. BERDEU Laurent
206 — M. BERENFELD Clément
207 — Mme BERGEAL-CHEVALIER Lou
208 — Mme BERJAUD Pauline
209 — M. BERKES Valentin
210 — M. BERNABEU Adrien
211 — Mme BERNADOTTE Elodie
212 — M. BERNADOU Thomas
213 — M. BERNARD Aloÿs
214 — M. BERNARD Clément
215 — M. BERNARD Timothée
216 — Mme BERNE Aurore
217 — M. BERRADIA Ahmed
218 — Mme BERRAIDA Fadoua
219 — M. BERRIACHE Elias
220 — Mme BERSON Eloïse
221 — M. BERTHELIN Gaspard
222 — M. BERTHELOT Bastien
223 — M. BERTHELOT Pierre
224 — M. BERTOLUCCI Franck
225 — Mme BERTRAND Lauriane
225 — Mme BERTRAND Lauriane
226 — M. BESGA Simon
227 — M. BESNIER Pierre-Alexis
228 — M. BESSE Marc

- 229 — M. BESSOLES Nicolas
230 — M. BETBEZE Hugo
231 — M. BEVILACQUA Lucas
232 — M. BIAS Florian
233 — Mme BIDOUNG Katia
234 — M. BIENVENU Thomas
235 — Mme BIGNON Madeleine
236 — Mme BILLAULT-ROUX Anne-Claire
237 — M. BIRON Antoine
238 — M. BLAIN Alex
239 — M. BLAIS Valentin
240 — M. BLAISE Hugo
241 — M. BLANC-GARIN Lucas
242 — M. BLANCHÉ Alexandre
243 — M. BLANCHET Etienne
244 — M. BLANCHOT Xavier
245 — Mme BLARRE Auriane
246 — M. BLASSIN Max
247 — M. BLAYAC Pierre-Louis
248 — M. BLEUNVEN Cédric
249 — Mme BLOMME Blandine
250 — M. BLONDEL Gautier
251 — M. BLOT Arthur
252 — M. BOA Jonathan
253 — M. BOBET Alexandre
254 — M. BOCCARD Aymeric
255 — M. BOCOUM Youssouf
256 — M. BOEZ Nicolas
257 — M. BOGEAT Maël
258 — M. BOHBOT Elie
259 — M. BOIN Amaury
260 — M. BOISGIBAULT Henry
261 — M. BOISSEAU Pierre
262 — M. BOISSINOT Alexandre
263 — M. BOISSONNEAU Blaise
264 — M. BOITARD Simon
265 — M. BOLLOTTE Florian
266 — M. BONHOMME Adrien
267 — M. BONIN Thomas
268 — M. BONJEAN Grégoire
269 — M. BONNEMAINS Olivier
270 — M. BONNET Armand
271 — M. BONNET Paul
272 — M. BONNEVILLE Julien
273 — Mme BONNY Charlotte
274 — Mme BOSCH Daphnée
275 — M. BOSCHIN Armand
276 — M. BOSSUT Rémi
277 — Mme BOUAICHI Sanae
278 — Mme BOUALOUCHI Doha
279 — M. BOUAROUR Kévin
280 — M. BOUAZIZI Ahmed
281 — M. BOUCHANA Mohamed
282 — M. BOUCHBOUK Mahmoud
283 — M. BOUCHEMAMA Mohamed Amine
284 — M. BOUCHET Nicolas
285 — M. BOUCHEZ Guillaume
286 — M. BOUCHILLAOUN Thomas
287 — Mme BOUDIER Justine
288 — Mme BOUDINAR Manal
289 — Mme BOUETTE Cécile
290 — M. BOUGRAT Nicolas
291 — M. BOUHSSAR Zakaria
292 — M. BOUIZGAR Younes
293 — Mme BOULAASSAS Kawtar
294 — M. BOULANGE Adrien
295 — M. BOULANGER Guillaume
296 — M. BOULARD Alexis
297 — Mme BOULAY Chloé
298 — M. BOUNYASIT Vibert
299 — M. BOUQSIMI Mohamed Amine
300 — M. BOUR Romain
301 — M. BOURASS Taha
302 — M. BOURICHA Mohammed
303 — M. BOURILLON Emeric
304 — Mme BOURJOT Mathilde
305 — Mme BOURNISSOU Mégane
306 — M. BOUSBAINE Mehdi
307 — M. BOUSSAHLA Ilyès
308 — M. BOUSSAT Nicolas
309 — M. BOUST James
310 — Mme BOUST Lorraine
311 — M. BOUST Sylvain
312 — M. BOUTANT Thomas
313 — M. BOUTELOUP Julien
314 — M. BOUYER Yoan
315 — M. BOUYSSOUX Alexandre
316 — M. BOUZID Hamza
317 — M. BOUZINE Anas
318 — M. BOVE Guillaume
319 — M. BOYADJIAN Antoine
320 — M. BRAEM Quentin
321 — M. BRAGUIER Hugo
322 — M. BRAJON Jordan
323 — M. BRAY James
324 — M. BREILLER-LAVERDURE Maxime
325 — M. BRENIERE Loup
326 — M. BRÈS Nicolas
327 — M. BRIAND Léo
328 — Mme BRIKKÉ Ségolène
329 — M. BRINDEAU Jim
330 — Mme BRIOSNE-FRÉJAVILLE Clémence
331 — M. BROFIGA Roméo
332 — Mme BROOKING Alexandra
333 — M. BROUDER Thomas
334 — M. BROUSSE Antoine
335 — M. BROYELLE Antoine
336 — Mme BRUN Delphine
337 — M. BRUNET Maxime
338 — Mme BRUNET Pauline
339 — Mme BRUNON Perrine
340 — M. BRUON Richard
341 — M. BRUZEAU Arthur

- 342 — M. BUDIN Joseph
343 — M. BUFFET Thomas
344 — Mme BUHANNIC Léa
345 — M. BUHET Thibault
346 — M. BUI Olivier
347 — Mme BULIT Axelle
348 — M. BURESI Gabriel
349 — M. BURRUS Balthazar
350 — Mme BUSCH Charlène
351 — Mme BUSSIERE Camille
352 — M. BUSTILLOS Julian
353 — M. BUTTY Elliot
354 — M. BZILI Achraf
355 — M. CACHI Nicolas
356 — Mme CADART Irène
357 — M. CADIC Erwan
358 — Mme CADRE Anne-Sophie
359 — Mme CAGNIN Lucille
360 — M. CAILLAUD Jonathan
361 — M. CALAME Raphaël
362 — M. CALLEA Arnaud
363 — Mme CALVEL Adélaïde
364 — M. CALVEZ Maxime
365 — M. CAMBIER Adrien
366 — Mme CANARELLI Sophie
367 — M. CANDELOT Anthony
368 — M. CANOVA Matthieu
369 — Mme CANTARANO Alexandra
370 — M. CAPITAINE Jules-Adrien
371 — M. CARADEC Baptiste
372 — Mme CARDON Solène
373 — M. CAREL Théo
374 — M. CARETTE Titouan
375 — Mme CARRADOT Julie
376 — M. CARRÉ Maxime
377 — M. CARRIERE Matthieu
378 — Mme CARRON DIT L'AVOCAT Morgane
379 — M. CARVUNIS Alexandre
380 — M. CASEZ Baptiste
381 — Mme CASSAS Marie
382 — Mme CASTEL Tiphaine
383 — Mme CATTANT May
384 — Mme CAUCHETEUX Juliette
385 — M. CAUCHOIS Maxime
386 — M. CAUDROIT Quentin
387 — M. CAVÉ Kévin
388 — Mme CAYOT Diane
389 — M. CAZALIS Jean
390 — M. CELLIER Adrien
391 — Mme CENIER Perrine
392 — M. CERNIZE Dimitri
393 — Mme CHABANET Solène
394 — M. CHABEAUDY Julien
395 — M. CHABERT François
396 — Mme CHABERT Léa
397 — M. CHAFI Salim
398 — M. CHAIBI Mahdi
399 — Mme CHAIGNON Juliette
400 — M. CHAITI Mehdi
401 — M. CHAKIR Yassine
402 — Mme CHALONY Clémence
403 — M. CHAMPAIN Louis
404 — M. CHAMPROUX Guillaume
405 — M. CHAN HON TONG Damien
406 — M. CHANAA Ismail
407 — Mme CHANDRAKUMAR Geetha
408 — M. CHANTAL Pierre-Antoine
409 — M. CHANUT Pierre
410 — M. CHANZY Tanguy
411 — Mme CHAOUID Chiraz
412 — M. CHARIEAU Corentin
413 — M. CHARLET Antoine
414 — Mme CHARLOU Aurélie
415 — M. CHARPENTIER Bertrand
416 — M. CHARTIER Guillaume
417 — M. CHARVET Guillaume
418 — M. CHASSAIN Pierre Yves
419 — Mme CHASSAT Lucile
420 — Mme CHASSOL Coline
421 — Mme CHASTEL Charlotte
422 — M. CHASTENET DE CASTAING Ludovic
423 — M. CHATAGNON Pierre
424 — M. CHATEL Sylvain
425 — M. CHAULAN Lucas
426 — M. CHAUVET Léon
427 — M. CHAUWIN Maverick
428 — M. CHAVASSE-FRÉTAZ Etienne
429 — M. CHAVATTE Bastien
430 — M. CHEBIHI Zakaria
431 — Mme CHEDADDI Fatima Zohra
432 — Mme CHEHABI Lina
433 — M. CHEIKH Bilal-El-Banna
434 — M. CHEIKH Hakim
435 — M. CHEKHCHOUKH Fikri
436 — M. CHEKROUN Hamza
437 — M. CHEN Arthur
438 — M. CHENEVIÈRE Félix
439 — M. CHERIEF Badr-Eddine
440 — M. CHERMETTE François
441 — M. CHETCUTI Marc
442 — M. CHEVALLIER Nicolas
443 — M. CHICHE Ariel
444 — M. CHOJNACKI Alexandre
445 — Mme CHOLET Lucile
446 — M. CHOQUER Mikaël
447 — M. CHOURAQUI Hugo
448 — M. CHOW Christian
449 — M. CHRAIBI Mohamed Amine
450 — M. CHRISTOPHE Thomas
451 — Mme CHRIT Fatima-Ezahra
452 — Mme CHTOUROU Cyrine
453 — M. CISSÉ Mady
454 — M. CLARTÉ Grégoire

- 455 — M. CLAUDEL Guillaume
456 — M. CLAUS Julien
457 — M. CLAVERY Pierre
458 — M. CLÉDON Charlie
459 — Mme CLEMENT Emily
460 — Mme CLERC Florine
461 — M. CLEUET Christophe
462 — M. CLICHE Jean-Baptiste
463 — M. COBB Dimitri
464 — M. COCHAIN Valentin
465 — M. COCQUEMPOT Rémy
466 — M. COGGIA Daniel
467 — M. COHEN Louis
468 — M. COHEN Remy
469 — M. COIRON Damien
470 — Mme COLAS Clélia
471 — M. COLAS DES FRANCS Arnaud
472 — M. COLIN Baptiste
473 — M. COLIN Maxime
474 — M. COLIN Samuel
475 — Mme COLIN Solène
476 — M. COLL Damien
477 — M. COLLET Antoine
478 — M. COLLET David
479 — M. COLLET Yvanne
480 — M. COLLIGNON Louis
481 — M. COLLION Romain
482 — M. COLLOC Tangi
483 — M. COMBES Gaëtan
484 — M. COMBETTES Cyrille
485 — M. COMMEAU Etienne
486 — Mme COMMUN Domitille
487 — M. COMMUNE Laurent
488 — M. COMPEYRON Robin
489 — Mme CONGÈS Aurélie
490 — M. CONNAULTE Julien
491 — M. COPPEAUX Zakaria
492 — Mme COQUIO Rozenn
493 — M. CORCOS Simon
494 — M. CORDIER Mathieu
495 — M. CORDONNIER Fabien
496 — M. CORMONT Thomas
497 — Mme CORNATON Carole
498 — M. CORNEJO MACEDA Guy
499 — M. CORNET Thomas
500 — Mme CORNU Maëla
501 — M. CORNUAU Tanguy
502 — Mme CORTINA Mélanie
503 — Mme CORVAISIER Faustine
504 — Mme COSCIA Alice
505 — Mme COSTADOAT Amélie
506 — M. COSTE Matthias
507 — M. COTTY Ivan
508 — M. COUDERC Charles
509 — M. COUDERT Nicolas
- 510 — M. COUPECHOUX Jean-François
511 — M. COURCIER Thibaut
512 — M. COURTEL Richard
513 — M. COUSIN Loïc
514 — M. COUSSEMACKER Kévin
515 — Mme COUTAUD Marie
516 — M. COUTOULY Julien
517 — M. CRABBÉ Pierre-Etienne
518 — Mme CREPIN Amélie
519 — M. CRÉPIN Baptiste
520 — M. CROCETTA Nicolas
521 — M. CROSMARIE Gavin
522 — M. CROZE Joris
523 — M. CSAKANY Benjamin
524 — M. CUNE Christophe
525 — Mme CUNIN Tiphaine
526 — M. CUSNIEUX Gaëtan
527 — Mme CUVILLIEZ Chloé
528 — Mme DADI Hajar
529 — Mme DAESCHLER Myriam
530 — M. DAGALLIER Benoît
531 — M. DAGENS Tom
532 — Mme DAGUIN Zoé
533 — M. DAHMAM Hédi
534 — Mme DAHMOUN Oumaima
535 — M. DALLEM Yannick
536 — M. DAMAMME Frederik
537 — M. DAMI Badr
538 — M. DAMIEN Cédric
539 — M. DAMOUN Reda
540 — M. DANÈS Nathan
541 — M. DANIEL Thomas
542 — M. DANJOU Guillaume
543 — M. DANNOUNE Mohammed
544 — Mme DAO-ROBIN Diêp
545 — M. D'ARCO Augustin
546 — M. DARIH Hamza
547 — M. DARNET Matthieu
548 — M. DAROUY Abdelali
549 — M. DARWANE Ilies
550 — M. DAUMAS Amaury
551 — M. DE BALMANN Marc
552 — M. DE CHALUS Guillaume
553 — M. DE CREVOISIER D'HURBACHE Alban
554 — M. DE DARAN Antoine
555 — M. DE LA FAIRE Paul-Arthur
556 — M. DE LACHEZE-MUREL Albéric
557 — M. DE LASSUS SAINT GENIÈS Côme
558 — M. DE LÉOTARD Yves
559 — M. DE LIGNAUD DE LUSSAC Maxence
560 — Mme DE POORTERE-EMÉLIEN Meije
561 — M. DE ROECK Erlé
562 — M. DE ROO Nicolas
563 — M. DE SAXCE Joseph
564 — M. DE VEYRAC Gaspard
565 — M. DEBAUCHE Théophile

- 566 — M. DEBUIRE Sébastien
567 — M. DEBURGHGRAEVE Romain
568 — M. DECAUCHY Henri
569 — M. DECOTIGNIE Martin
570 — M. DECUREY Alexandre
571 — M. DEFOURNÉ Antoine
572 — Mme DEHEZ CLEMENTI Marina
573 — M. DEL GIUDICE Romain
574 — M. DELACOURT Guillaume
575 — M. DELAGE Gabriel
576 — M. DELAIRE Pierre-Louis
577 — M. DELATTRE Ludwig
578 — Mme DELATTRE Ophélie
579 — M. DELCER Thibaut
580 — Mme DELDALLE Apolline
581 — M. DELECROIX Grégoire
582 — M. DELEERSNYDER Antoine
583 — M. DELEHELLE Donatien
584 — M. DELETOMBE Thibault
585 — Mme DELMAS Marie
586 — M. DELOOF Antonin
587 — M. DELORD Vincent
588 — M. DELORME Nicolas
589 — M. DELORME Thomas
590 — M. DELPECH Marc
591 — Mme DELPORTE Ophélie
592 — M. DELTORT Mickaël
593 — M. DELY Hamza
594 — M. DENIS Axel
595 — M. DENISSELLE Matthieu
596 — Mme DENNI Stella
597 — M. DEREUDRE Hugo
598 — Mme DERIVRY Mathilde
599 — Mme DERRIEN Isabelle
600 — M. DERVIN Maxime
601 — Mme DESCHAINRES Elodie
602 — M. DESCHAMPS Sébastien
603 — M. DESERT-LEGENDRE Léopold
604 — M. DESGARDIN Samir
605 — M. DESGRANGES Rémi
606 — M. DESMOITIER Nicolas
607 — M. DESPÉRON Sébastien
608 — M. DESPLANCHES Cédric
609 — M. DESVAGES Hadrien
610 — M. DEUR Julien
611 — M. DEVIN Noé
612 — M. DEVRAINNE François
613 — M. DEWAELE Paul
614 — Mme DEWITTE Juliette
615 — Mme DI MAULO Cécilia
616 — M. DI ROVASENDA DI MELLE DI CERESOLE DI PALERMO Manfredi
617 — M. DIAB MAALOUF Antoine
618 — M. DIETZ Pierre-Louis
619 — M. DILLINGER Edouard
620 — M. DING Nicolas
621 — M. DIOGO Géraud-Loup
622 — M. DION Axel
623 — M. DIONNET Maxime
624 — Mme DIOURI Sarah
625 — M. DIYANE Hatim
626 — Mme DKHISSI Inès
627 — Mme DO NASCIMENTO Lisa
628 — M. DOBIGNY Fabien
629 — Mme DOIGNON Raphaëlle
630 — M. DOLIGER Fabien
631 — M. DOMINGUES Quentin
632 — M. DOMINICI Guillaume
633 — M. DORMOY Javier
634 — M. DOTONOU Mahutin
635 — M. DOUGE Louis
636 — M. DOURLENS Justin
637 — Mme DOUTRE Tiphaine
638 — Mme DRAIOUI Ouissam
639 — M. DRISSI KAMILI Omar
640 — Mme DU HAMEL DE MILLY Marie-Colombe
641 — M. DUBERT Guillaume
642 — M. DUBOIS Adrien
643 — Mme DUBOIS Barbara
644 — M. DUBOIS Jules
645 — M. DUBOIS Louis-Guillaume
646 — M. DUBUET Ulysse
647 — M. DUCAROUGE Alexis
648 — Mme DUCHÉ Marguerite
649 — M. DUCLAU Rémi
650 — Mme DUCOUX Manon
651 — M. DUFOUR Basile
652 — M. DUGUÉPÉROUX Joris
653 — M. DULÉRY Romain
654 — M. DULISCOUËT Guillaume
655 — M. DUMAITRE Paul
656 — M. DUNCOMBE Joseph
657 — Mme DUPIRE Alix
658 — M. DUPONT Eliott
659 — M. DUPONT DE DINECHIN Grégoire
660 — M. DURAND Amaury
661 — M. DURAND Louis
662 — M. DUREAU François
663 — M. DURIVAUULT Augustin
664 — M. DURIVAUX Thibaud
665 — Mme DUROUCHOUX Marion
666 — M. DUS Mathias
667 — M. DUSSELIER Anthoine
668 — Mme DUVAL Emilie
669 — M. DUVAL Thibault
670 — M. DUVERGÉ Jérémy
671 — Mme DUVERNEUIL Mathilde
672 — M. DYSERYN-FOSTIER Victor
673 — Mme ECHELARD Camille
674 — M. EDDAOUDI Rida
675 — Mme EICHNER Laëtitia

- 676 — M. EL ABDALAOUI Zacharie
677 — Mme EL ACHOURI Wissal
678 — Mme EL AFFAKI Hala
679 — Mme EL BAGDOURI Imane
680 — M. EL BOUCHTI Alaa
681 — M. EL BOUJADDAINI Alyasa
682 — Mme EL FAHIM Nihal
683 — M. EL FAIZ Khalid
684 — M. EL FILALI Adam
685 — M. EL GHARBI Wassim
686 — Mme EL GOURCH Safae
687 — M. EL GUARNI Sofiane
688 — M. EL HAMMOUTI Yassine
689 — Mme EL HAOUARI Imane
690 — M. EL HARZLI Badr
691 — M. EL HASSANI Idriss
692 — M. EL HATIMI Mohammed
693 — Mme EL HESSNI Soumaya
694 — M. EL IBBAOUI Ahmed Amine
695 — M. EL IDRISSE BOUTAHER Mehdi
696 — Mme EL IDRISSE ESSEBTEY Salma
697 — M. EL JAMALI Mohamed Amine
698 — M. EL KADDIOUI Hicham
699 — M. EL KAISSI Khalil
700 — Mme EL KEURTI Anissa
701 — M. EL KHALIFA Salah Eddine
702 — Mme EL KORNO Wiame
703 — M. EL KOUHENE Boubker
704 — M. EL MAGHRAOUI Abdelhak
705 — M. EL MAHFOUDI Saad
706 — Mme EL MANSSOURI Oumaima
707 — M. EL MARNISSI Abdessalam
708 — Mme EL MESBAHI Ilham
709 — Mme EL OTMANI Ida
710 — M. EL OUARDIGHI Yassine
711 — M. EL OUARTY Nizar
712 — M. EL OUATKI Nabil
713 — M. EL RHAZALI Younes
714 — Mme EL YAMANI Imane
715 — M. EL YAMANI Mohamed
716 — M. ELGHAZI Abderrahman
717 — M. ELHADDAJI Badreddine
718 — M. EL-HOUTI Moncef
719 — M. ELJ Wassim
720 — M. EL-KAÏM David
721 — M. ELKARNIGHI M'Hammed
722 — M. ELLEUCH Taha Yassine
723 — Mme ELMOUJAHID Souad
724 — M. EME Sébastien
725 — Mme ENDRASS Skrolan
726 — M. ENFROY Aurélien
727 — Mme ENG Sokhéna
728 — Mme EON Delphine
729 — Mme EREPMOC Hélen
730 — M. ERRABII Sohaib
731 — M. ESCOBAR Nicolas
732 — M. ESCOT Antoine
733 — M. ESMINEZHAD LIMOOCHI Clément
734 — M. ES-SABRI Anass
735 — M. ESTEVES Benjamin
736 — Mme ETCHEVERRY Mayalen
737 — M. EUGENE Kévin
738 — M. EVEN-BAPTISTE Killian
739 — M. EVERLET Cyril
740 — M. EYZAT Yoann
741 — M. FABRA Mickael
742 — Mme FABRE Léa
743 — Mme FABRE Maïwenn
744 — M. FAES Quentin
745 — M. FAGALDE Jean-Noël
746 — Mme FAHLAOUI Sarah
747 — M. FAKHOURI Ali
748 — M. FAKIR Ahlan
749 — Mme FALAQ Chaimae
750 — M. FALCK Antoine
751 — M. FALCON Cyril
752 — M. FALK Benjamin
753 — M. FANUCCI Gauthier
754 — M. FARDIN Joachim
755 — M. FARGAL Antoine
756 — M. FARON Maxime
757 — M. FARROCO Joffrey
758 — Mme FAUCHEUX Lilith
759 — M. FAUL Clément
760 — M. FAUQUET Corentin
761 — Mme FAURE Anne-Claire
762 — Mme FAURE Laurene
763 — Mme FAVRE Alexandra
764 — M. FAYE Papa
765 — Mme FENIÉS Alix
766 — M. FENIZA Sofiane
767 — M. FENNANE Younes
768 — M. FENOT Sylvain
769 — M. FERNANDEZ Basile
770 — Mme FERRACCI Julie
771 — M. FERRAGUT Tom
772 — M. FHIYIL Anas
773 — M. FIGUET Julien
774 — M. FILALI BABA Hamza
775 — M. FILLETTE Jules
776 — M. FINEL Bruno
777 — Mme FIRMLI Soukaina
778 — M. FISCHMAN Adrien
779 — M. FITOUSSI Jason-Bowie
780 — M. FITOUSSI Simon
781 — Mme FLAMMARION Marguerite
782 — M. FLEURY Jordy
783 — M. FLORIN Matthieu
784 — M. FOCILLON William
785 — Mme FOFFANO Charlotte
786 — Mme FOLGOAS Anne
787 — M. FONTAINE Guillaume
788 — Mme FOUCRET Mevena

- 789 — Mme FOUCRIER Océane
790 — M. FOURAGE Maxime
791 — M. FOURNEL Sébastien
792 — M. FOY Virgile
793 — M. FRANCESCHI Jean-Yves
794 — M. FRANÇOIS Alvin
795 — Mme FRANÇOIS Célia
796 — M. FRERET Nicolas
797 — Mme FRESSIGNAC Elsa
798 — M. FRULEUX Louis
799 — Mme FRYDMAN Alexandra
800 — Mme FTOUHI Kaoutar
801 — M. FUENTES Ruben
802 — Mme FULGONI Marie
803 — M. FUNG-KWOK-CHINE Jehan
804 — M. FUOCO Alexis
805 — M. GADON Timothée
806 — M. GAFFRIC Thibault
807 — Mme GAILLET Joséphine
808 — M. GALLAND Alexandre
809 — M. GALLET Arnaud
810 — Mme GALLOIS Apolline
811 — M. GALLOY Paul
812 — M. GALMICHE Vincent
813 — Mme GALY Tiphaine
814 — M. GANGLOFF Hugo
815 — Mme GARDEL Camille
816 — M. GARDÈRES Guillaume
817 — M. GARDET Maxime
818 — M. GARIC Fabien
819 — M. GARINO Valentin
820 — M. GARNIER Maxime
821 — M. GAROT Julien
822 — M. GARRIGUES Pierre
823 — M. GASNOT Sacha
824 — Mme GASSOT Louise
825 — Mme GAUD Emmanuelle
826 — Mme GAUDET Auriane
827 — Mme GAUDIN Gabrielle
828 — M. GAULIER Félix
829 — M. GAULIER Romain
830 — Mme GAUTHIER Aliénor
831 — Mme GAYED Caroline
832 — M. GENIET Romain
833 — M. GENOT Lucas
834 — Mme GENTIL Audrey
835 — M. GENTY Rémy
836 — M. GERARD Julien
837 — M. GERMAIN Étienne
838 — M. GERMAIN Louis
839 — M. GERMAIN Thibaut
840 — M. GHANNAMI Mohamed Ali
841 — Mme GHAOITI Ibtissam
842 — M. GHARBOUB Mohamed
843 — M. GHATTAS Nayef
844 — M. GHAZALI Yassine
845 — M. GIAMPHY Edward
846 — M. GIBON Élie
847 — M. GILES BARDALES Jeffrey
848 — Mme GILLES Mélanie
849 — Mme GILLES Sally
850 — M. GILLET Clément
851 — M. GILLIOT Mathis
852 — M. GILLOT Alexandre
853 — M. GIRARD Tom
854 — M. GIRAUD Bruno
855 — M. GIRERD Antoine
856 — Mme GIRODON Marie-Liesse
857 — M. GIROUX Baptiste
858 — Mme GITTARD Mélanie
859 — M. GITTON Romain
860 — M. GLATT Romain
861 — M. GLOTIN David
862 — M. GOBBILLOT Pascal
863 — M. GODEC Thomas
864 — M. GODEFROY Alexis
865 — M. GODIN-BOITARD Mathieu
866 — M. GOGHROD Yazid
867 — Mme GOMA Thierry
868 — M. GOMES Filipe
869 — M. GONCALVES DA SILVA Raphaël
870 — M. GONDRON Sébastien
871 — M. GONNON Hector
872 — M. GONSOLIN Paul
873 — M. GONZALÈS Bastien
874 — M. GOODFELLOW Joseph
875 — M. GOUDYME Alix
876 — Mme GOUJARD Françoise
877 — M. GOURBESVILLE Pierre
878 — M. GOY Alexandre
879 — M. GRAHOVAC Stefan
880 — M. GRAIL Quentin
881 — M. GRANADOS Julien
882 — M. GRANBOULAN François-Foulque
883 — Mme GRANDCLÉMENT Aliénor
884 — M. GRANDIN Adrien
885 — Mme GRANGIER Alice
886 — M. GRAOUNA Ali
887 — M. GRIFFON-GUILLARD Ulysse
888 — M. GRISON Pierre
889 — Mme GRIVEAU-BILLION Emma
890 — Mme GROSPIRON Charlotte
891 — M. GROSSETÊTE Ioric
892 — M. GRUNENWALD Florian
893 — Mme GSEYRA Jannate
894 — M. GUEDDOU Ayoub
895 — M. GUEIDON Elias
896 — Mme GUÉNOT Agathe
897 — M. GUÉRIN Paul
898 — Mme GUÉRITEAU Léa
899 — M. GUERMAZI Sadok
900 — M. GUIBERT Rayan
901 — M. GUIGUE Nicolas

- 902 — M. GUIGUI Nicolas
903 — M. GUILHEM Thibault
904 — M. GUILLAUME DE SAUVILLE DE LAPRESLE Adalbert
905 — Mme GUILLOT Laura
906 — Mme GUILLOT Vinciane
907 — M. GUISELIN Benjamin
908 — M. GUISELIN Jérémy
909 — M. GUITTONNEAU Axel
910 — M. GULLO Robin
911 — M. GUYOMARD Clément
912 — M. GUYON Gautier
913 — M. HABI Oussama
914 — M. HABIE Benjamin
915 — M. HABRANT Thomas
916 — M. HACHIMI Mohamed Amine
917 — M. HADDOU Ahmad
918 — M. HAENSLER Louis-Xavier
919 — M. HAFFAF Wassim
920 — M. HAFFOUD Paolo
921 — M. HAGENBACH Victor
922 — M. HAJJAR Karl
923 — M. HAJJI Amine
924 — Mme HAJJI Selma
925 — Mme HAKAM Mounia
926 — M. HALLAIS Ludovic
927 — M. HALOUI Hamza
928 — Mme HAMD Imane
929 — Mme HAMDouchi Zohor
930 — M. HAMMAMI Amine
931 — M. HAMOY Julien
932 — M. HAMRI Amine
933 — M. HANCK Julien
934 — M. HANDOU KEMAYOU Joe
935 — M. HANG Willy
936 — M. HANI Azeddine
937 — Mme HANI Jihane
938 — M. HANNANI Aymen
939 — Mme HAUCHE Kenza
940 — Mme HAOUFADI Bouchra
941 — Mme HARGÉ Claire
942 — Mme HARVEL Tiffany
943 — M. HASHEMI-GEHOUGHANI Julien
944 — M. HATIM Ahmed-Naoufel
945 — M. HAVARD Reynald
946 — M. HAYAK Omar
947 — Mme HAYMANN Ines
948 — M. HE Pierre
949 — M. HECTOR Pierre
950 — M. HEGE Clément
951 — Mme HÉMERY Galatée
952 — M. HENNECART Lucien
953 — M. HENNEGRAEVE François
954 — M. HENRY Hippolyte
955 — Mme HENRY Olwen
956 — M. HENRY Quentin
957 — Mme HENTINGER Flore
958 — M. HENTINGER Hugues
959 — Mme HERBERT Sabine
960 — M. HERLÉDAN Yann
961 — M. HERMANT Bastien
962 — M. HEUDELLOT Mehdi
963 — M. HEYMES Florian
964 — M. HFA Youness
965 — M. HICHAMI Houssam
966 — M. HIDAR Hassan
967 — M. HILAIRE Mathieu
968 — M. HILAL Anouar
969 — M. HINAULT Thorgal
970 — M. HMAMED Zakaria
971 — M. HO Son
972 — Mme HOCQUETTE Céline
973 — M. HODOUIN Louis
974 — M. HOFMAN Elliot
975 — M. HONNART Maxim
976 — M. HOSSIE Miguel
977 — M. HOSTEINS Gaspard
978 — M. HOSTETTLER Damien
979 — M. HOTTELET Quentin
980 — M. HOUALI Idir
981 — Mme HOUGNON Sophie
982 — M. HOULBRÈQUE Vincent
983 — M. HOURCADE Robin
984 — M. HU Anthony
985 — M. HUANG Guillaume
986 — M. HUBLITZ Victor
987 — M. HUE Louis
988 — Mme HUET Lila
989 — M. HURAUULT Guillem
990 — M. HUSSON Xavier
991 — M. HUVE Gauvain
992 — M. IBEN BRAHIM Yasser
993 — M. ID-HSSAIN Mourad
994 — M. IDIR Najmeddine
995 — M. IDRISSE Ahmed
996 — M. IDRISSE RHALBI Yassine
997 — M. IDWY Samir
998 — M. IGHIROUAYOUR Mehdi
999 — M. IHADDADENE Rabah
1000 — Mme IHIHI Soumaya
1001 — Mme INAOUI Oumaima
1002 — Mme INGREMEAU Adèle
1003 — Mme INZALE Nassima
1004 — M. IOOSS Sébastien
1005 — M. ISHEMA Auguste
1006 — M. IZYDORCZYK Lucas
1007 — M. JABER Oussamah
1008 — Mme JABRI Mouna
1009 — M. JACQUET Pierre
1010 — M. JAHEL Colin
1011 — Mme JAKOB Pauline
1012 — Mme JAMELEDDINE Selma
1013 — M. JANATI Hicham

- 1014 — Mme JANATI IDRISSI Mallak
1015 — M. JANG Hyunwoo
1016 — M. JANIN Paul
1017 — M. JANVIER Marc
1018 — Mme JAVAUDIN Manon
1019 — M. JAYET-LARAFFE Alexandre
1020 — Mme JEAN Morgane
1021 — M. JEAN DIT GAUTIER Marc
1022 — M. JEANJEAN Charles-Henri
1023 — M. JEANNEAU Ghislain
1024 — M. JEANSELME Vincent
1025 — M. JEANSOU Simon
1026 — M. JEFFAL Anass
1027 — M. JEGO Antoine
1028 — Mme JERAD Fatma
1029 — Mme JEROME Adeline
1030 — M. JERRAR Zouhair
1031 — Mme JESTIN Antoinette
1032 — M. JOCTEUR Brice-Alexandre
1033 — M. JOIGNEAU Axel
1034 — M. JORANT Baptiste
1035 — M. JORÉ Thibaud
1036 — M. JOSEPH Elio
1037 — M. JOUAHRI Ali
1038 — M. JOUAHRI Karim
1039 — M. JOUBERT Nathan
1040 — M. JOUHAUD Eliott
1041 — M. JOURDANA Sylvain
1042 — M. JOURNÉ Marc
1043 — M. JOYEUX Alexandre
1044 — M. JUBAULT Amaury
1045 — M. JUNG Valentin
1046 — M. JUSSIAU William
1047 — M. KACI Mehdi
1048 — M. KAFOV Radoslav
1049 — Mme KAJEIOU Meriem
1050 — M. KALLEL Anouar
1051 — M. KANE Cissé
1052 — M. KANGBÉNI Marvin
1053 — M. KANN Ilan
1054 — Mme KARAM Ghid
1055 — M. KARBOWIAK Thomas
1056 — M. KAUFFMANN Édouard
1057 — Mme KAYANAKIS Sophie
1058 — Mme KAYSER Alicia
1059 — M. KEMPFER Alexis
1060 — M. KENANA Mehdi
1061 — M. KENESI Grégoire
1062 — Mme KERNEIS Julie
1063 — M. KEROULLÉ Tristan
1064 — Mme KHAMMAL Yasmine
1065 — M. KHATAMI Achraf
1066 — Mme KHATER Nour
1067 — Mme KHAYEF Halima
1068 — Mme KHIARA Nargisse
1069 — M. KIEFFER Jean
1070 — M. KIEKENS Ludovic
1071 — M. KIERSZBAUM Samuel
1072 — M. KIRCHMEYER Matthieu
1073 — M. KIRGO Maxime
1074 — M. KLEINMANN Raphaël
1075 — Mme KLING Philippine
1076 — M. KNAR Zakaria
1077 — M. KOMBO Stéphane
1078 — M. KONTZ Guilhain
1079 — M. KORFED Marouan
1080 — M. KORSI Ali
1081 — M. KOUISSI Marouan
1082 — M. KOUMAA Mohamed-Yassir
1083 — M. KOUTIT Mohamed
1084 — M. KOZOLINSKY Jules
1085 — Mme KRIMECH Lina
1086 — M. KRIOUILE Saad
1087 — Mme KRISSOU Rahma
1088 — Mme KRUGMANN Auranne
1089 — M. KUHNER Pierre
1090 — M. KÜTLE Fabien
1091 — M. LAABASSI Achraf
1092 — M. LABAT Julien
1093 — Mme LABOUYRIE Gabrielle
1094 — M. LABYAD Saad
1095 — M. LACHETEAU Alexandre
1096 — M. LACOMA Vincent
1097 — M. LACOMBE Armand
1098 — M. LACOURTE Octave
1099 — M. LAFARGUE Timothée
1100 — M. LAFFITTE Antoine
1101 — M. LAGACHERIE Thibault
1102 — M. LAGAILLARDE Joseph
1103 — M. LAGRANGE Guillaume
1104 — M. LAGRUE Robin
1105 — Mme LAGUARIGUE DE SURVILLIERS Madeleine
1106 — Mme LAHLALI Kenza
1107 — M. LAHLOU Othmane
1108 — M. LAHMOUICH Mohamed
1109 — M. LAINÉ Thomas
1110 — M. LAIR Thomas
1111 — M. LAI-TIM Yann
1112 — M. LAJOURMARD DE BELLABRE Côme
1113 — M. LAKLALECH Yassine
1114 — M. LALLEMAND Louis
1115 — Mme LALLOU Narjiss
1116 — M. LAMARGOT Raphaël
1117 — M. LAMBERT Valentin
1118 — M. LAMÉ Thomas
1119 — M. LAMIC Baptiste
1120 — M. LAMRANI Ahmed
1121 — Mme LANGLET Floriane
1122 — M. LANGLOIS Maxime
1123 — M. LANNELONGUE Martin
1124 — Mme LANOISELLÉ Marie-Anne
1125 — Mme LANQUETIN Pauline
1126 — M. LAPEYRE Rémi

- 1127 — M. LAPORTE Guillaume
1128 — Mme LAPOUBLADE Camille
1129 — M. LARABI Mohammed Amine
1130 — M. LARAKI Mohamed
1131 — M. LAROCHE Nans
1132 — M. LASRI Karim
1133 — M. LATAILLADE Pierre
1134 — M. LAVAL Wolfgang
1135 — M. LAW-KOUNE Hugo
1136 — M. LAYCOCK Benjamin
1137 — M. LE BIHAN Alexandre
1138 — M. LE BOUCHÉ Simon
1139 — M. LE BRETON Jules
1140 — Mme LE CAM Léa
1141 — M. LE CHEVOIR Yann
1142 — M. LE DAIN Ghislain
1143 — Mme LE DANTEC Marianne
1144 — M. LE GALL Gaëtan
1145 — M. LE GLANIC Alexandre
1146 — M. LE GOFF Florian
1147 — M. LE GOUIC Ronan
1148 — M. LE LAURENT Ludovic
1149 — M. LE MAU DE TALANCÉ Vincent
1150 — M. LE MOINE VEILLON Clément
1151 — M. LE NEDIC Michaël
1152 — M. LE PIVERT Valentin
1153 — M. LE PROVOST Mathieu
1154 — M. LE QUÉRÉ Étienne
1155 — M. LE RÉOUR Nathan
1156 — M. LE TALLEC Baptiste
1157 — M. LE VILAIN Anthony
1158 — M. LECHENE Gaspard
1159 — Mme LECOINTE Caroline
1160 — M. LECOINTRE Luc
1161 — Mme LECOMTE Marion
1162 — Mme LEDER Déborah
1163 — M. LEFEBVRE Adrien
1164 — M. LEFEBVRE Antoine
1165 — M. LEFÈBVRE Romain
1166 — Mme LEFÈVRE Jeanne
1167 — M. LEFORT Benoit
1168 — M. LEFRANC Morgan
1169 — M. LEGAY Kevin
1170 — M. LEGEAIS François
1171 — M. LEGENDRE Vincent
1172 — Mme LEGLUAIS Léa
1173 — Mme LEGRAS Sophie
1174 — Mme LEHARTEL Poetini
1175 — Mme LELEU Clémence
1176 — Mme LEMAIRE Salomé
1177 — M. LEMARRE Paul
1178 — M. LEPETIT Gabriel
1179 — M. LEPOITTEVIN Enoal
1180 — M. LEPRINCE Sébastien
1181 — M. LERICHE Arthur
1182 — M. LERNOULD Tanguy
1183 — M. LEROUSSEAU Marvin
1184 — M. LEROUX Clément
1185 — M. LEROY Damien
1186 — M. LEROY Lucas
1187 — M. LEROY Pierre
1188 — Mme LESECQ Maÿlis
1189 — Mme LETOURNEL Roxane
1190 — M. LETT Maxime
1191 — M. LÉTURGIE Quentin
1192 — M. LEVASSORT Clément
1193 — M. LEVILLAYER Timothée
1194 — M. LEYSSENE Pierre
1195 — M. L'HER Etienne
1196 — M. LHONNEUR Joffrey
1197 — M. L'HUILLIER Alexandre
1198 — M. LIBOZ Sylvain
1199 — M. LIMOUSIN Alexis
1200 — M. LIN Chunze
1201 — Mme LINCKER Léa
1202 — M. LIOUA-EDDINE Hamza
1203 — M. LIU Jinghao
1204 — Mme LIU Yang
1205 — Mme L'MGHARI Siham
1206 — M. L'OFFICIAL François
1207 — M. LOHOU Antoine
1208 — M. LOIZON Sébastien
1209 — Mme LONG Kim-Anh
1210 — M. LONG Quentin
1211 — M. LOPEZ Théodore
1212 — M. LORENTZ Matthieu
1213 — M. LORENZI Inko
1214 — M. LORRE Guillaume
1215 — M. LORY Mathieu
1216 — M. LOUALI Ahmed-Amine
1217 — M. LOUTFI Mohamed Mehdi
1218 — M. LOUVART Pierre
1219 — M. LOVALENTE-LEHERISSIER Romain
1220 — M. LOZANO Thomas
1221 — M. LOZEVE Dimitri
1222 — M. LUKASZEWICZ Maxime
1223 — M. LUPERINI Paul
1224 — M. LYOUSFI Omar
1225 — Mme MAALEJ Fatma
1226 — M. MABILLE Victor
1227 — M. MABROUK Anas
1228 — M. MACH Rémi
1229 — Mme MACHE MBONGTOT Maggie Pamela
1230 — M. MACHECOURT Benjamin
1231 — Mme MACHICH Séphora
1232 — M. MACHRAFI Aboubakr
1233 — M. MACZYTA Léo
1234 — M. MADMOUN Hachem
1235 — Mme MAGLIARASCHI Iris
1236 — M. MAGNET Éric
1237 — M. MAGNE-REPOSSI Léo
1238 — M. MAHÉ Erwan
1239 — M. MAHÉ François

- 1240 — M. MAHJoubi Hamza
1241 — M. MAHO Thibault
1242 — Mme MAHON Hortense
1243 — M. MAILLANT Benoît
1244 — M. MAILLARD Martin
1245 — M. MAILLARD Pierre-Yves
1246 — M. MAILLOT Franck
1247 — Mme MAIRECH Jihen
1248 — M. MAISTRE Fabien
1249 — M. MAJID Elmahdi
1250 — Mme MALANDAIN Marion
1251 — Mme MALARDÉ Anaïs
1252 — M. MALAVIALLE Jean Baptiste
1253 — Mme MALLORDY Irène
1254 — M. MALOISEL Guirec
1255 — M. MANCEL Léandre
1256 — M. MANDROUX Nicolas
1257 — Mme MANIQUET Marianne
1258 — Mme MAQUEDA Delphine
1259 — Mme MARCELLE Irène
1260 — M. MARCELLIN Stéphane
1261 — M. MARCHAND Corentin
1262 — Mme MARCUZZI Julie
1263 — M. MARÉCHAL Morgan
1264 — M. MARIGNIER Gabin
1265 — M. MARINO MILOJAN Antony Mariyaseelan
1266 — M. MARIOTTI Octave
1267 — M. MARLOT Benjamin
1268 — M. MARTEL Étienne
1269 — M. MARTIN Alexandre
1270 — M. MARTIN Antoine
1271 — Mme MARTIN Hélène
1272 — M. MARTIN Jean-Christophe
1273 — Mme MARTIN Laura
1274 — M. MARTIN Marius
1275 — Mme MARTINELLI Camille
1276 — Mme MARTINEZ Cléa
1277 — M. MARTZLOFF Alexandre
1278 — M. MARUEJOLS Sylvain
1279 — M. MASCART Yves
1280 — M. MASNAOUI Amine
1281 — M. MASSA Emmanuel
1282 — M. MASSAOUDI Hamza
1283 — M. MASSONI Thomas
1284 — M. MAT MATA Wassim
1285 — M. MATHERON Guillaume
1286 — M. MATHIAS Hugo
1287 — M. MATHIEU Nicolas
1288 — Mme MATHONIERE Julia
1289 — M. MATTICHE Mohamed-Said
1290 — M. MATTON Valentin
1291 — M. MAYOU Najib
1292 — M. MAYOUD Gabriel
1293 — M. MAYSSAL Mathieu
1294 — Mme MAZENC Justine
1295 — Mme MAZURET Carlyne
1296 — M. MECHERGUI Mounir
1297 — M. MECHERNENE Camille
1298 — M. MECHKANE Ahmed
1299 — M. MEGZARI Tarik
1300 — M. MÉHAIGNERIE Paul
1301 — M. MEHLMAN Edouard
1302 — M. MEHMETI YII
1303 — Mme MEHREZ Soukaynah
1304 — M. MEHU Corentin
1305 — M. MEIGNIEZ Guillaume
1306 — M. MELEY Hector
1307 — M. MELLAS Saad Belkhadir
1308 — M. MÉNARD Guillaume
1309 — M. MERCIER Amaury
1310 — Mme MERCIER Chloé
1311 — M. MERCIER Corentin
1312 — M. MERCIER Quentin
1313 — M. MERCURY Jean-Baptiste
1314 — M. MERLE Baptiste
1315 — Mme MERLE Lucile
1316 — M. MERMET-LYAUDOZ Raphaël
1317 — M. MESSAOUDI Lokmen
1318 — M. MESSAS Ygal
1319 — M. METZ Tristan
1320 — M. MEURICE Jules
1321 — Mme MEYER Juliette
1322 — Mme MEZOUARA Sara
1323 — M. MGHANEN Outmane
1324 — Mme MGHIMIMI Khaoula
1325 — M. MICHEL Roméo
1326 — Mme MICHELOT Louise
1327 — M. MICHON Franck
1328 — Mme MIGNOT Justine
1329 — M. MIGUIL Amr
1330 — M. MIJIEUX Thomas
1331 — M. MILLE Théo
1332 — M. MILLER Benjamin
1333 — Mme MINIER Solène
1334 — M. MIR Mohamed
1335 — M. MIRANDA Julien
1336 — M. MIRANDE Henri
1337 — M. MISSAOUI Soufiane
1338 — Mme MIZUNO Rei
1339 — M. MOATTI Adrien
1340 — M. MOCHI Clémentin
1341 — Mme MOHAMED Hazeme
1342 — Mme MOINE Emilie
1343 — M. MOLIN Luc
1344 — Mme MONK Laura
1345 — M. MONMIREL Thibaud
1346 — Mme MORAL Eva
1347 — M. MORANGE Jimi
1348 — Mme MOREAU Camille
1349 — Mme MOREAU Victoria
1350 — M. MOREL Martin
1351 — M. MOREL Xavier
1352 — M. MORINEAU Simon
1353 — M. MORISSET Antoine

- 1354 — M. MORTAMET Antoine
1355 — M. MORVAN François
1356 — M. MORVAN Mario
1357 — M. MOTTE Louis
1358 — M. MOTTET Dimitri
1359 — M. MOUAYAD Mehdi
1360 — Mme MOUHIB Asmaa
1361 — M. MOUHIB Khadija
1362 — M. MOULET Raphaël
1363 — M. MOUTOT Etienne
1364 — M. MOUZAYEK Rémi
1365 — Mme MSAAF Khaoula
1366 — M. MUGNIER Guillaume
1367 — Mme MULARD Aude
1368 — M. MULLER Elliot
1369 — M. MULLER Paul
1370 — M. MULLER-RIPALDA Luc
1371 — M. NAASS Ayoub
1372 — M. NABÉ Mamady
1373 — M. NACER Zakaria
1374 — Mme NACIF Sofia
1375 — M. NADIR Badreddine
1376 — M. NAGELLEN Pierre
1377 — M. NAIMI Moncef
1378 — M. NAÏT-RABAH Antonin
1379 — M. NAKHLI Hamza
1380 — Mme NAOUI Imane
1381 — M. NAROZ Philippe
1382 — M. NASRI Abdennacer
1383 — M. NAVARRO Dimitri
1384 — M. NAYET Quentin
1385 — M. NDETCHO Emma
1386 — Mme NDIAYE Codou
1387 — M. NDONG BIBANG Rively Jean Charles
1388 — Mme NET Céline
1389 — Mme NEYRET Marine
1390 — Mme NGUYEN Bérénice
1391 — M. NGUYEN Paul
1392 — M. NGUYEN Tich Bao
1393 — M. NIAY Guillaume
1394 — Mme NICAUD Mathilde
1395 — M. NICOLAS Nans
1396 — M. NICOLAU Madec
1397 — M. NILIUS Félix
1398 — M. NOISETTE Gauthier
1399 — M. NSHIMIYIMANA Robert
1400 — M. OKOU Nelson
1401 — M. OLÇOMENDY Loïc
1402 — M. OLIVE Édouard
1403 — Mme ORTA Laetitia
1404 — M. ORTET Lucas
1405 — M. OSTYN Jules
1406 — M. OUAHID Rafik
1407 — Mme OUAHOUAH Sara
1408 — M. OUAHIL Ahmed
1409 — Mme OUALI Farah
1410 — M. OUAMARA Cefax
1411 — Mme OUZZANI CHAHDI Ghita
1412 — M. OUZZANI TOUHAMI Karim
1413 — M. OUBIHI Almahdi
1414 — Mme OUBRAHIM Imane
1415 — Mme OUCHTAR Eïda
1416 — Mme OUDDA Laure
1417 — M. OUDGHIRI Yannis
1418 — M. OUFRIID Karim
1419 — M. OUHDAD Mohamed
1420 — Mme OUHDADA Majda
1421 — M. PAGNAT Tristan
1422 — M. PAILLARD Elie
1423 — M. PANE Corentin
1424 — Mme PANO Béatrice
1425 — M. PAQUES Thomas
1426 — M. PARAN Arnaud
1427 — M. PARET-VAN WOLPUT Pierre-Charles
1428 — M. PARVILLERS Jean
1429 — M. PASCALIE Romain
1430 — M. PASCUTTO Clément
1431 — M. PASDELOUP Josselin
1432 — M. PASQUELIN Arnaud
1433 — Mme PASQUESOONE Juliette
1434 — Mme PASQUIER Léa
1435 — Mme PAULHIAC Mathilde
1436 — M. PAUTHE Vianney
1437 — M. PAUTRAT Rémi
1438 — Mme PAVIOT Charlene
1439 — Mme PAYAN Estelle
1440 — M. PECOT Alexandre
1441 — M. PELÉ Pierrick
1442 — M. PELLO Yquem
1443 — M. PELTIER Gabriel
1444 — Mme PENG Laura
1445 — Mme PENG-CASAVECCHIA Sophie
1446 — M. PENNEC Romain
1447 — M. PERDRIAT Maxime
1448 — M. PEREIRA Michael
1449 — M. PEREIRA Sébastien
1450 — M. PEREZ Etienne
1451 — M. PÉRICARD Nicolas
1452 — M. PÉRIDIS Marc
1453 — M. PÉRINGUEY Paul
1454 — M. PERISSE Clément
1455 — Mme PERNEY Marie
1456 — M. PERONNET Anthony
1457 — M. PERRIN Emeric
1458 — Mme PERROCHEAU Mathilde
1459 — M. PERROT Etienne
1460 — M. PESCHARD Maxime
1461 — M. PESSO Tom
1462 — M. PÉTILAIRE Jerry
1463 — Mme PETIT Charlotte
1464 — Mme PETIT-JEAN Marie
1465 — M. PETRELLUZZI Enzo
1466 — M. PEYDIERE Antoine

- 1467 — Mme PHAM NGOC Y-Nhi
1468 — M. PHILIPPE Rémi
1469 — Mme PHILIPPE Viviane
1470 — M. PHILIPPE Yulrick
1471 — M. PIARROUX Loïc
1472 — M. PICARD Ruben
1473 — Mme PICARD Solène
1474 — M. PICARD Tom
1475 — M. PICCOT Nicolas
1476 — Mme PICHOUX Marion
1477 — Mme PIED Marie
1478 — Mme PIGNEROL Chloé
1479 — M. PIGNON Tristan
1480 — M. PIGUET Antoine
1481 — M. PIHAN Grégoire
1482 — M. PINCHINAT Marin
1483 — M. PINEAU Rémy
1484 — M. PINOY Alan
1485 — Mme PINUS Clotilde
1486 — M. PIQUARD Louis
1487 — Mme PIRIOU Solène
1488 — M. PISTER Paul
1489 — Mme PIVARD Elsa
1490 — M. PLANCHOT Antoine
1491 — M. POEUNG Philippe
1492 — M. POIRIER Yves-Marie
1493 — Mme POMMIER Delphine
1494 — Mme PONCET Coralie
1495 — Mme PONCHE Alison
1496 — Mme PONTAGNIER Lilia
1497 — M. POPOV Alexandros
1498 — M. PORET Quentin
1499 — Mme PORTAL Cécile
1500 — M. POSMYK Matthieu
1501 — M. POUGUÉ-BIYONG John
1502 — M. POULAIN Tom
1503 — M. POULARD Jonathann
1504 — Mme POULIQUEN Marie-Léa
1505 — M. POULON Pierre
1506 — M. POUPARD George-Yann
1507 — M. POUSSINEAU Valentin
1508 — M. PRIOU Jérémy
1509 — M. PROSPERI Laurent
1510 — M. PROUST Edouard
1511 — M. PRUGNIERES Arnaud
1512 — M. PUCCI Jonathan
1513 — M. PUJOL Kevin
1514 — M. QASSOUD Mehdi
1515 — M. QIN Michel
1516 — M. QOTIA Omar
1517 — M. QUÉGUINER Glen
1518 — M. QUÉROL Thomas
1519 — M. QUESSON Pierre
1520 — M. QUÉTIL Adrien
1521 — M. QUINTAVALLA Kévin
1522 — Mme RABAHI Sabrina
1523 — Mme RABI Fatima Zahra
1524 — M. RABINOVITCH Aloïs
1525 — M. RABUSSIER Raphaël
1526 — M. RAFFAULT Guillaume
1527 — M. RAFIK Soufiane
1528 — M. RAGAINÉ Vincent
1529 — M. RAGOT Maxence
1530 — M. RAKOTONIRINA-RICQUEBOURG Shmuel
1531 — M. RAMACKERS Thibaut
1532 — M. RAMELIARISON Yvan
1533 — M. RAMEN Oussama
1534 — Mme RANDIMBIVOLOLONA Mirana
1535 — M. RANDRIANARISON Yann
1536 — M. RATSIMBAZAFY NY Ando
1537 — M. RAUHOFF Sébastien
1538 — M. RAVAUT Mathieu
1539 — M. RAVEAU Roméo
1540 — M. RAVEL Guillaume
1541 — M. RECHER Jens
1542 — M. REFAI Ahmed
1543 — M. REGALDO-SAINT BLANCARD Bruno
1544 — Mme REGNIEZ Justine
1545 — M. REGUAGUI Hicham
1546 — Mme REHIOUI Chaimaa
1547 — M. REINETTE Randy
1548 — M. RENARD Charles
1549 — M. RENARD Rémy
1550 — Mme RENAUD Dorine
1551 — M. RENGADE Paul
1552 — M. RENOULT Nicolas
1553 — M. REPECAUD Kevin
1554 — M. RETOURNARD Emmanuel
1555 — M. REVEL Maxime
1556 — M. REY Simon
1557 — M. REYES Loïc
1558 — M. REYNAUD Jolan
1559 — M. RHEIN Axel
1560 — Mme RIBAUCCOURT Alice
1561 — M. RIBEIRO Mathieu
1562 — M. RICALENS Max
1563 — M. RICHARD Grégoire
1564 — M. RIDEAU Antoine
1565 — M. RIERA Kevin
1566 — M. RIEUTOR Pierre
1567 — Mme RIGAUD Solène
1568 — M. RINGEADE Clément
1569 — M. RIOU Charles
1570 — Mme RISPE Juliette
1571 — Mme RISSON Eléonor
1572 — M. RIVIERE Grégoire
1573 — Mme RIVIÈRE Bathilde
1574 — M. RMILI Reda
1575 — Mme ROBERT Maëlys
1576 — M. ROBYN Raphael
1577 — M. ROCH DUPLAND Baptiste
1578 — Mme ROHEL Noémie
1579 — Mme ROHFRITSCH Lauriane

- 1580 — M. ROJO Valentin
1581 — M. ROLAND Nicolas
1582 — M. ROLLAND Xavier
1583 — M. ROLLIN William
1584 — M. ROMANN Thibault
1585 — M. ROMERO Quentin
1586 — M. ROMERO Vladimir
1587 — M. RONDEPIERRE Alexandre
1588 — M. ROSE Louis
1589 — M. ROSOOR Arthur
1590 — M. ROSSETTO Jérémy
1591 — M. ROSTAGNAT Martin
1592 — M. ROUILLÉ Owen
1593 — Mme ROULIN Gwénola
1594 — M. ROUOT Florian
1595 — Mme ROUSSEAU Manon
1596 — M. ROUSSEAU Nathan
1597 — Mme ROUSSEL Aude
1598 — M. ROUSSELLE Romain
1599 — M. RUDLOFF Jacques
1600 — Mme RUF Marine
1601 — M. RUOLS Bastien
1602 — M. RUSSAC Yoan
1603 — M. RUSSEIL Gaël
1604 — M. RUSTOM Rustom
1605 — Mme SAADALLAH Khadija
1606 — M. SABATHE Baptiste
1607 — Mme SABBAGH Wiem
1608 — M. SABIH Othmane
1609 — M. SADKI Mohamed
1610 — M. SAGHE Achraf
1611 — M. SAHEL Wail
1612 — M. SAINT GUILHEM Victor
1613 — Mme SAINT-DIZIER Audrey
1614 — Mme SAIKOULOV Leonor
1615 — M. SAJOUX Antoine
1616 — M. SAKKAT Aymen
1617 — M. SAKLI Fares
1618 — M. SALAH Adel
1619 — M. SALAMI Ayoub
1620 — M. SALAÛN Alban
1621 — M. SALENS Joris
1622 — Mme SALOMEZ Chryséis
1623 — M. SALOMON Nicolas
1624 — M. SAMOT Damien
1625 — Mme SAMOY Claire
1626 — M. SANH Victor
1627 — M. SANTIN Lucas
1628 — M. SARGEANE Mehdi
1629 — M. SARLES Thibaud
1630 — M. SARR Seirigne
1631 — M. SARTHOU Yannick
1632 — M. SAUTEL Jérémy
1633 — Mme SBAI Kenza
1634 — M. SCHER Aymeric
1635 — M. SCHERER Jean-Michel
1636 — M. SCHLOESING Benjamin
1637 — M. SCHNEEGANS Pierre
1638 — M. SCHOTT-GUILMAULT Vladimir
1639 — M. SECKINGER Etienne
1640 — Mme SECRETAND Cassandra
1641 — M. SEDDIK Mohamed
1642 — M. SEDRATI Youssef
1643 — M. SEFRIQUI Yassir
1644 — Mme SEIF Johanna
1645 — M. SELASSI Mohamed El Amine
1646 — M. SELLAMI Hedi
1647 — M. SELLIN Gauthier
1648 — Mme SENHAJ Maroua
1649 — M. SENHAJI Sabri Hakim
1650 — Mme SENTENAC Flore
1651 — Mme SEPPECHER Manon
1652 — M. SERIEGH Mehdi
1653 — M. SERRANO Benoit
1654 — M. SERRIE Corentin
1655 — M. SGHEDONI Rémi
1656 — M. SHAHID Mustafizur Rahman
1657 — M. SHIT Mohamed
1658 — M. SIFFERT Jonathan
1659 — M. SIMON Yann
1660 — Mme SIMON-HARREL Iphigénie
1661 — Mme SISSOKO Jade
1662 — Mme SIVILAY Aurélie
1663 — M. SKOURI Younès
1664 — M. SLAOUI Adnane
1665 — M. SLAOUI Omar
1666 — Mme SLIWAK Julie
1667 — M. SMADJA Benjamin
1668 — Mme SMAILI Safa
1669 — M. SOFACK-VIARDOT David
1670 — M. SOK Michaël
1671 — M. SOULE Alexis
1672 — M. SOUMANE Youness
1673 — Mme SOWDEN Juliette
1674 — M. SPAETH Ulysse
1675 — M. SPLINGART Quentin
1676 — M. STAEDLIN Félix
1677 — Mme STÉFANELLI Claire
1678 — M. STEIGER Edouard
1679 — M. STEINBACH Ludovic
1680 — M. STEINER Nicolas
1681 — Mme STOCKEL Juliette
1682 — M. STRACH Valentin
1683 — M. STRENK Jillian
1684 — M. STROCK Anthony
1685 — Mme SUBECZ Chloé
1686 — M. SUN Tithnara
1687 — M. SUQUET Etienne
1688 — Mme SUSINI Orane
1689 — Mme SUSSET Marianne
1690 — M. SWITALA Yoann
1691 — M. SZABO Antoine
1692 — M. SZUTKIEWICZ Alexis

- 1693 — M. TAABANI Salim
1694 — M. TÂCHE Matthieu
1695 — M. TAHAR CHAOUICHE Ouali
1696 — M. TAÏEB Hakram
1697 — M. TAJJA Yassine
1698 — Mme TALABARDON Julie
1699 — M. TALIDI Omar
1700 — M. TALLERIE Florent
1701 — M. TALLEUX Jean-Baptiste
1702 — Mme TAMARO Marie-Anne
1703 — M. TAMEK Aomar
1704 — M. TAN Charles
1705 — M. TANANY Omar
1706 — M. TANKÉRE Emilien
1707 — Mme TAQUET GASPÉRINI Cécile
1708 — M. TARBOUN Zakaria
1709 — M. TARBOURIECH Jean
1710 — M. TARCHOULI Ezzobeir
1711 — M. TARDIEU Adrien
1712 — M. TARDY Julien
1713 — M. TARGAOUI Hamza
1714 — M. TAVERNIER Luc
1715 — M. TCHANGANG Daniel
1716 — M. TEMPEZ Vladislav
1717 — M. TENDJAOUI Samir
1718 — Mme TERNOIS Iris
1719 — M. TERTRAIS Donatien
1720 — Mme TEYSSENDIER DE LA SERVE Maylis
1721 — M. TEYSSONNEYRE William
1722 — M. TEYTU Jérôme
1723 — M. THAI Anh
1724 — M. THAI Tran
1725 — M. THENET Victor
1726 — M. THIBAUT Joan
1727 — M. THIBERGE Baptiste
1728 — M. THIERION Antoine
1729 — M. THINON Lucas
1730 — Mme THOMAS Alizée
1731 — M. THOMAS Amaury
1732 — M. THUAL Alexis
1733 — M. TIOUAL Yassine
1734 — M. TISSANDIÉ Laurent
1735 — Mme TOMASIAN Noémie
1736 — M. TONDEUR Maxime
1737 — M. TOPIN Edouard
1738 — Mme TOQUET-ETESSE Coline
1739 — M. TORAN Liam
1740 — M. TOROMANOFF Alexis
1741 — Mme TOUMI Rimane
1742 — Mme TOUNSI Imane
1743 — Mme TOUTAIN Marie
1744 — M. TOUZANI Mohamed
1745 — M. TRAN TIEN Sébastien
1746 — Mme TRANG Catherine
1747 — Mme TRÉGARO Marine
1748 — M. TRESSE Thibaut
1749 — M. TRINH Christophe
1750 — M. TRIZAC Quentin
1751 — M. TROUSSARD Martin
1752 — M. TURP Henry
1753 — M. TURPIN Paul
1754 — M. TUSSEAU Florian
1755 — M. TUSSEAU Robin
1756 — M. ULLAH Michaël
1757 — M. UNG Eric
1758 — M. UNTERFINGER Xavier
1759 — M. URWALD Alexandre
1760 — M. VA Danaro-Eric
1761 — M. VADOT Antoine
1762 — M. VALENTIN Jacques
1763 — M. VALINA Gabriel
1764 — Mme VALLOT Axelle
1765 — M. VALVERDE Pablo
1766 — M. VAN DER VALK Gabriel
1767 — M. VAN POELVOORDE Quentin
1768 — M. VANRIETVELDE Augustin
1769 — M. VANTRIMPONT Thomas
1770 — M. VARDON Paul
1771 — M. VARENNES Charles
1772 — M. VASSELIN Nicolas
1773 — M. VATINYAN Mkrtich
1774 — Mme VAUTIER Louise
1775 — M. VEAUUVY Argan
1776 — M. VERDIER Hippolyte
1777 — M. VERDURME Guillaume
1778 — M. VERLHAC Clément
1779 — M. VERLHAC Martin
1780 — M. VERON Thibaud
1781 — M. VERRIER Sacha
1782 — M. VERSCHUEREN Ivan
1783 — M. VEST Hughes
1784 — M. VIAL Romain
1785 — M. VIARD Jean-Loup
1786 — M. VIDAL Alexandre
1787 — M. VIDAL Nicolas
1788 — M. VIEILLARD Antoine
1789 — M. VIGNE Matthieu
1790 — Mme VIGNERON Anne
1791 — Mme VIGOUROUX Claire
1792 — M. VIGOUROUX Pierre
1793 — M. VIJAYAKUMAR Pirasanna
1794 — Mme VILA Gabrielle
1795 — M. VILA Quentin
1796 — M. VILLAIN Antoine
1797 — M. VINCENT Sébastien
1798 — M. VINOURL Léo
1799 — M. VIOLET Julien
1800 — M. VISCAÏNO Sacha
1801 — M. VITALE Pablo
1802 — Mme VIVES Gabriela
1803 — Mme VO Emyly
1804 — M. VOISIN Maxime

- 1805 — M. VOL Xavier
 1806 — M. VOLDOIRE Adrien
 1807 — M. VOONG Kwan
 1808 — Mme VUONG Thi
 1809 — M. WACK Sylvain
 1810 — M. WAHOUB Hamza
 1811 — M. WAJSBÜRT Perceval
 1812 — M. WALDECK Flavien
 1813 — M. WARCHOL Maxence
 1814 — M. WEILLER Sébastien
 1815 — M. WILLAERT Thomas
 1816 — Mme WILLEMET Laurence
 1817 — M. WINNYKAMEN Yoan
 1818 — M. WIOLAND Théo
 1819 — M. WION Adrien
 1820 — M. WITTEBOLLE Gaëtan
 1821 — M. WOLFF Yannick
 1822 — Mme WU Alice
 1823 — Mme XIE Zhixin
 1824 — M. XING Victor
 1825 — M. YAAKOUBI Yassine
 1826 — M. YAMAMOTO Aimé
 1827 — M. YATIM Moaad
 1828 — M. YEHA Raja
 1829 — M. YOUSFI Yassine
 1830 — Mme YU Yiyang
 1831 — Mme ZAADOUD Ihssane
 1832 — M. ZAHM Guillaume
 1833 — M. ZAÏDI Jahed
 1834 — M. ZAIKH Mehdi
 1835 — M. ZAKOWIC Aurélien
 1836 — M. ZAMBONI Mathis
 1837 — Mme ZAROUGUI Soukaina
 1838 — Mme ZEITLER Laura
 1839 — M. ZELLOU Marouane
 1840 — M. ZEROUALI Ali
 1841 — M. ZHANG Matthieu
 1842 — M. ZHANG Qiang
 1843 — Mme ZHANG Yaowu
 1844 — M. ZHANG Yicheng
 1845 — M. ZIDI Sélim
 1846 — M. ZIMMER Alexandre
 1847 — M. ZINK Lionel
 1848 — Mme ZOUAKI Laïla
 1849 — M. ZOUHAL Salim
 1850 — M. ZOUITEN Mohamed Tayeb
 1851 — Mme ZOULIM Audrey
 1852 — M. ZOUNNON-MEYE Aristide-Rudolph
 1853 — M. ZUGARI Taoufik.

Arrête la présente liste à mille huit cent cinquante-trois (1 853) noms.

Fait à Paris, le 11 juin 2014

La Présidente du Jury

Brigitte OEHLER

Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris — Liste, par ordre alphabétique, des candidats autorisés à participer aux épreuves d'admission du concours externe d'entrée à l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris — filière PSI — ouvert les 28, 29 et 30 avril 2014, pour cinq postes d'élèves fonctionnaires auxquels s'ajoutent vingt postes d'élèves civils.

- 1 — Mme ABBIH Leïla
- 2 — M. ABI NADER Peter
- 3 — M. ABID Hicham
- 4 — M. ABRO Wanis
- 5 — M. AFASSI Tarik
- 6 — M. AGULLO Jordan
- 7 — M. AHDJOUJ Yannis
- 8 — M. AHMEN Nawfal
- 9 — Mme AIOUCHE Basma
- 10 — Mme AIT ICHOU Fatima
- 11 — M. AIT M'BARK Adnane
- 12 — M. AIT SI ALI Slimane
- 13 — Mme AKAADACH Mariam
- 14 — M. ALAOUI MHAMDI Jaafar
- 15 — Mme ALATORRE Morgane
- 16 — M. ALAUZET Romain
- 17 — M. ALBERGE Jean-Baptiste
- 18 — M. ALBIN Antoine
- 19 — Mme ALEXANDRE Pauline
- 20 — M. ALLANDRIEU Rémi
- 21 — M. ALLART Pierre-Antoine
- 22 — M. AMABILE Loris
- 23 — M. AMELINE Bastien
- 24 — M. AMIOT Benoît
- 25 — M. AMMAR Adami
- 26 — M. AMOURETTI Alexis
- 27 — M. ANDRE Inoë
- 28 — Mme ANDREANI Mathilde
- 29 — Mme ANELLI Constance
- 30 — M. ANNOUR Bakr
- 31 — M. ANTOINE Anatole
- 32 — M. ANTOINE Nicolas
- 33 — M. ANTOINE Nicolas
- 34 — M. AOUSTIN Dany
- 35 — M. ARCIS Raphaël
- 36 — M. ARGUELLE Alexandre
- 37 — M. ARMAND Rémi
- 38 — M. ARRIGHI Thibault
- 39 — M. ARTHAUD Vincent
- 40 — M. ASSOULINE Ruben
- 41 — M. ATTIOUI Ilias
- 42 — M. AUBERT Emmanuel
- 43 — M. AUBRY Gaëtan
- 44 — M. AUDOT Dorian
- 45 — M. AURELLE Noé
- 46 — M. AURRAND-LIONS Robin
- 47 — M. AUZIAS Thomas
- 48 — Mme AVRIL Hélène
- 49 — Mme BACARI Karima

- 50 — M. BAER Alexandre
51 — M. BAGORY Thibaut
52 — Mme BAILLARD Anne-Claire
53 — M. BAILLE Guillaume
54 — Mme BALEON Jennifer
55 — M. BALLAY Yoann
56 — M. BALLY Julien
57 — M. BALMET-SAQUET Mathis
58 — M. BALONDRADE Paul
59 — M. BALTZINGER Martin
60 — M. BAN Félix
61 — M. BANCHON Kévin
62 — Mme BANDINI Soline
63 — M. BANNIER Antoine
64 — M. BAQUÉ Julien
65 — M. BARAKAT Andy
66 — M. BARBARY Pierre-Alexis
67 — M. BARBAZANGES Denis
68 — M. BARBRY Quentin
69 — M. BARETTI Gaël
70 — Mme BARRALON Enora
71 — Mme BARRAT Laurène
72 — Mme BARRÉ Adélie
73 — Mme BARRÉ Marion
74 — M. BARROUÉ Baptiste
75 — M. BARRY Timothée
76 — Mme BARTHÉLEMY Aude
77 — M. BAS Alexandre
78 — M. BASSIRALY Isaac
79 — M. BATAILLE Pierre
80 — M. BATTINO Benjamin
81 — Mme BAUDIER Olivia
82 — Mme BAUDOT Manon
83 — M. BAYEUX Maxime
84 — Mme BEASSE Suzie
85 — M. BEAULIEU-CAMUS Martin
86 — M. BEAUPÈRE Matthias
87 — Mme BÉCOT Florence
88 — Mme BÉGON Chloé
89 — M. BEHAGHEL Loïs
90 — Mme BEKX Mélanie
91 — Mme BELGHITI ALAOUI Asmae
92 — M. BELHAJ Amine
93 — M. BELIBI Axel
94 — Mme BÉLIS Caroline
95 — M. BELLEC François
96 — Mme BÉLORGEY Marie
97 — Mme BEN MILED Fériel
98 — M. BEN REHOUMA Ramzy
99 — Mme BENFRIKA Sophia
100 — M. BENMATTIH Adam
101 — M. BENNIS Mohamed
102 — M. BENTZ Sylvain
103 — M. BENZEKRI Amin
104 — M. BERGÉ Quentin
105 — Mme BERGER Solène
106 — Mme BERNARD Charlotte
107 — M. BERNARD Guillaume
108 — M. BERNARDEAU DE VALANCE Paul
109 — M. BERRADA Youssef
110 — Mme BERTAULT Clara
111 — M. BERTHELOT Valentin
112 — Mme BERTHOUX Hélène
113 — M. BERTIN Paul
114 — M. BERTRAND Antoine
115 — Mme BERTRAND Miliane
116 — M. BERTRAND Romain
117 — Mme BERTRON-CANTOU Arielle
118 — M. BESSEAU Nicolas
119 — M. BESSONNET Stéphane
120 — M. BETMONT Guillaume
121 — M. BEYDON Edwin
122 — M. BÉZIAT Guillaume
123 — Mme BIAUNIÉ Mathilde
124 — Mme BICHOT Lauriane
125 — M. BILLAUD Antoine
126 — M. BILLET Charly
127 — M. BIMONT Raphaël
128 — M. BIR Yann
129 — M. BIRAUD Richard
130 — Mme BLAIS Estelle
131 — M. BLANC Remi
132 — M. BLANCHARD Victorien
133 — M. BLANCHET Christophe
134 — M. BLANCHET Florian
135 — M. BLAZY Thomas
136 — M. BLIVET Gaël
137 — Mme BLONDÉ Audrey
138 — M. BLONDEAU Andréas
139 — Mme BLONDEL Suzanne
140 — M. BOCQUET Marc
141 — Mme BODOKH Emmanuelle
142 — M. BOIRIN Tom
143 — M. BOISHARDY Vincent
144 — M. BOIT Thomas
145 — M. BOLDRINI Pierre
146 — Mme BOLMIN Ophélie
147 — M. BONGRAND Grégoire
148 — Mme BONNET Clara
149 — M. BORCHANI Naim
150 — M. BOSTANCI Mikaël
151 — M. BOUAHOM Gabriel
152 — M. BOUAIDA Ismail
153 — M. BOUALAM Abderrahim
154 — M. BOUAZZI Ilyesse
155 — Mme BOUCHARD Héloïse
156 — Mme BOUCHEZ Alice
157 — M. BOUCRAULT Pierre
158 — M. BOUDIGUES Kévin
159 — Mme BOUDOU Justine
160 — M. BOUDOUX D'HAUTEFEUILLE Grégoire
161 — Mme BOUÉ Élodie

- 162 — Mme BOUGRINE Majdeline
163 — M. BOULANOUAR Anas
164 — Mme BOULANOUAR Myriam
165 — M. BOULMIRAT Abdessamad
166 — M. BOURCHACHEN Tarek
167 — M. BOURDELOUX Constant
168 — M. BOURET Benoît
169 — M. BOURGEON Maxime
170 — Mme BOURGON Carole
171 — M. BOURGUIGNAT Alexis
172 — M. BOURRET Romain
173 — M. BOUSSAC Grégoire
174 — M. BOUTEILLER Paul
175 — M. BOUVARD Gabin
176 — Mme BOUVIER Clémentine
177 — M. BOUZEGHAIA Ala
178 — M. BOXEBELD Frédéric
179 — M. BOYER Eddie
180 — M. BRANDY Mathieu
181 — M. BRAZY Tristan
182 — M. BRECH Lucas
183 — M. BRÉMONT Joseph
184 — Mme BRESSO Caroline
185 — M. BRESSON Paul
186 — Mme BRETON Charlotte
187 — M. BREVOT Anthony
188 — Mme BRIAND Morgane
189 — M. BRIAND Romain
190 — Mme BRICKS Charlotte
191 — Mme BRIDLANCE Cécile
192 — M. BRISOU Grégoire Marie
193 — Mme BRON Coline
194 — M. BROUILLET Jonathan
195 — Mme BRUN Pauline
196 — M. BUHAGIAR Enzo
197 — M. BUISAN Guilhem
198 — M. BUISSON Benjamin
199 — M. BUNELLE Romaric
200 — M. BURDEAU Grégoire
201 — M. BURGER Antoine
202 — M. BUSATO Valentin
203 — Mme BUTLER Sabine
204 — M. CADIOU Jean-Christophe
205 — M. CAILLAULT Clément
206 — M. CAILLIEZ Ismaël
207 — Mme CALIXTE Julie
208 — M. CALLET Adrien
209 — Mme CAMIAT Fanny
210 — M. CAMPEDEL Cyril
211 — M. CAMPENON Erwann
212 — M. CAMPILLO-PÉREZ Andy
213 — M. CAMPION Nicolas
214 — M. CAPART Pierre
215 — M. CAPLAIN Vitali
216 — M. CAPLOT Bertrand
217 — M. CARDONNE Alban
218 — M. CARION Fabien
219 — M. CARLES Nicolas
220 — M. CARLINO Romain
221 — M. CASALONGA Pierre
222 — Mme CASENAVE Fanny
223 — M. CASENEUVE Victor
224 — M. CASSE Martin
225 — M. CASTEIGTS Benoît
226 — M. CASTELLAN Edouard
227 — M. CATALAN Jean-Cédric
228 — Mme CAVERO Mathilde
229 — M. CAYLA Hugo
230 — M. CELIER Emeric
231 — M. CHABANNES Damien
232 — Mme CHABRAN Coline
233 — M. CHADOUTAUD Edouard
234 — M. CHAHINE Osmann
235 — M. CHAMBON Arthur
236 — Mme CHAMBREUIL Clotilde
237 — M. CHAMPAIN Clément
238 — M. CHAMPEIX Pierre
239 — M. CHANAL Simon
240 — Mme CHANÉ Manon
241 — M. CHANTIN Dorian
242 — Mme CHAOUI Houda
243 — Mme CHAPELIER Morgane
244 — M. CHARBONNEL Sébastien
245 — M. CHARDON William
246 — M. CHARLES Clément
247 — M. CHARRIER Simon
248 — M. CHARTIER Nicolas
249 — M. CHARY Pierre-Victor
250 — M. CHASSETUILLIER Léon
251 — M. CHASTENET Mathieu
252 — M. CHAUCHAT Marc
253 — M. CHAUMONT Nicolas
254 — M. CHAVE Pierre
255 — Mme CHEDDADI Zineb
256 — Mme CHEIKH Yasmine
257 — M. CEMOUNI Samuel
258 — Mme CHENU Marylou
259 — M. CHEOUX-DAMAS Victor
260 — M. CHEREAU Anthony
261 — M. CHERIAN Cyril
262 — M. CHERQUI Alexandre
263 — M. CHIAPPE Thomas
264 — Mme CHIQUIER Solène
265 — Mme CHODKIEWIEZ Lucie
266 — M. CHOUILLIER Christophe
267 — M. CHOULY Hugo
268 — M. CLAQUIN Pierre
269 — M. CLAVIER Johan
270 — Mme CLEMENT Isoline
271 — M. CLEMENT Joffrey
272 — M. CLERC Timothé
273 — M. CLICHICI Adrian

- 274 — M. CLOS-COT Laurent
275 — M. CLOUET Axel
276 — M. CLOUTÉ Maxime
277 — M. CLOZEAU Nicolas
278 — M. COISPEL Aldrik
279 — M. COLANTONIO Guillaume
280 — M. COLBÈRE Joël
281 — Mme COLIN Océane
282 — M. COLLINET Louis
283 — Mme COLLOMB Lise
284 — M. COMBALUZIER Hadrien
285 — M. COMMERÇON Rémi
286 — M. COMOY Aurélien
287 — Mme COMS Mélanie
288 — M. COMTE Louis-Marie
289 — M. CONCIALDI Samuel
290 — Mme CONDUCHÉ Alice
291 — M. CONSTANTINI Ruben
292 — M. CORBIER Cyriel
293 — Mme CORNET-BRIOT Claire
294 — M. COSSE Arthur
295 — M. COSTÉ Robin
296 — Mme COSTELLA Marion
297 — M. COUDERC Antoine
298 — M. COUE Titouan
299 — M. COULAMA Mathieu
300 — M. COULANT Léo
301 — M. COULON Maxandre
302 — M. COURCELLE Kévin
303 — M. COURMONT Louis
304 — M. COURTADE Thomas
305 — M. COURTIN Auguste
306 — Mme COURTIN Clémence
307 — M. COVELIERS Jérôme
308 — Mme CREACH Marie-Anne
309 — Mme CREPIN Roxane
310 — M. CRESCENT Quentin
311 — M. CRESSEND Jules
312 — M. CREUSVAUX Paul
313 — M. CRÉZÉ Lilian
314 — M. CROISSANT Alexandre
315 — M. CROS Léonard
316 — M. CROUVIZIER Geoffrey
317 — M. CUMET Guillaume
318 — Mme CUVILLIER Magali
319 — Mme CUZENIC Marthe
320 — M. DA SILVA Mathieu
321 — Mme DADEN Marie
322 — M. DAGRY François
323 — M. DAHAN Romain
324 — Mme DALIN Eloïse
325 — M. DALLEAU Thomas
326 — Mme DAMOUR Clémence
327 — Mme DANEL Laurence
328 — M. DANJOU Alexandre
329 — M. DANTENY Ulysse
330 — Mme DAOUDAL Cora
331 — M. DAOUDI Khalid
332 — Mme DARDARI Alix
333 — M. D'ARODES DE PEYRIAGUE Godefroy
334 — M. DARRIGADE Quentin
335 — M. DAUGAN Pierre
336 — Mme DAUGUET Marie
337 — Mme DAUGY Mathilde
338 — M. DAVIAUD Benjamin
339 — M. DAVOINE Theo
340 — M. DAVRINCHE Francois
341 — Mme DE GERMAY Guillemette
342 — M. DE KERGARIOU Charles
343 — Mme DE LAHARPE Marie
344 — M. DE LARY DE LATOUR Louis
345 — Mme DE LASTEYRIE DU SAILLANT Flore
346 — M. DE OLIVEIRA Albin
347 — M. DE OLIVEIRA Hugo
348 — Mme DE PERTHUIS DE LAILLEVULT Inès
349 — M. DE REVIERS DE MAUNY Thibault
350 — M. DE REYNAL DE SAINT-MICHEL Louis-Henry
351 — Mme DE SEISSAN DE MARIIGNAN Maëlle
352 — M. DEBERDT Victor
353 — M. DEBERQUE Mathias
354 — M. DECANTER Arthur
355 — M. DECOBERT Arnaud
356 — M. DEHEM Jason
357 — Mme DELABRIÈRE Coline
358 — Mme DELAGE Claire
359 — M. DELAGE DE LUGET Augustin
360 — Mme DELAIRE Emilie
361 — M. DELAUX Alexandre
362 — Mme DELAVERGNE Pauline
363 — M. DELCLUZE Mathieu
364 — Mme DELEPIERRE Léa
365 — Mme DELETTRE Lucile
366 — M. DELIGNÉ Mathieu
367 — Mme DELOFFRE Jérôme
368 — M. DEMARETS Romain
369 — Mme DEMAY Solène
370 — M. DEMERRISSE Guillaume
371 — M. DEMOULIN Quentin
372 — M. DENIS Gustave
373 — M. DEPRETZ Alban
374 — M. DEPREUX Lucas
375 — Mme DEREPEPE Pauline
376 — M. DEROULLERS Gautier
377 — M. D'ERRICO Maxence
378 — M. DESEGAUX DE NOLET Pierre
379 — M. DESMARS Victorien
380 — M. DESMONS Florian
381 — M. DESMOULINS Charles
382 — M. DESNOS Vincent
383 — M. DESPRES Suliac
384 — M. DESPUJOL Thomas
385 — Mme DESSERRE Audrey

- 386 — M. DESVAGES Lucas
387 — M. DETRAZ Gabriel
388 — M. DEVOTI Romain
389 — M. DEYMARD Gabriel
390 — M. DHENIN-CHEVASSON William
391 — M. D'HONDT Charles
392 — M. DIDIER Adonis
393 — M. DINTILHAC Paul
394 — M. DIOP Momath
395 — M. DIRAM Romain
396 — M. DJAZOULI Mohamed
397 — M. DJEBRA Yanis
398 — M. DOMPNIER Antoine
399 — M. DOMPNIER Rémi
400 — Mme DOSTA Agathe
401 — M. DOYEN Célestin
402 — M. DRAY Romain
403 — M. DREZET Nicolas
404 — M. DROUET Florian
405 — M. DROUET Valentin
406 — Mme DROUOT Clémence
407 — M. DUBOIS Rémy
408 — M. DUBOIS Rodolphe
409 — M. DUCOS Maxime
410 — M. DUFOUR Corentin
411 — M. DUFOUR Cyril
412 — M. DUJARDIN Jean
413 — M. DULOT William
414 — M. DUMAREST Guillaume
415 — M. DUMAS Augustin
416 — M. DUMAS Erwan
417 — M. DUMON Arthur
418 — Mme DUPLA-BILE Charlotte
419 — M. DUPLANTIER Guillaume
420 — Mme DUPRÉ LA TOUR Marie-Alix
421 — M. DUPREZ Maxime
422 — M. DUPUIS Quentin
423 — M. DUQUESNE Edouard
424 — M. DURA Basile
425 — M. DURAND Alexandre
426 — M. DURAND Baptiste
427 — M. DURAND Constantin
428 — Mme DURAND Laura
429 — M. DURAND Thibault
430 — M. DUROUCHOUX Timothée
431 — M. DURTESTE Henri
432 — M. DUSSUELLE Emilien
433 — M. DUTARTE Lucas
434 — Mme DUVAL Alice
435 — M. DUVAL Julien
436 — Mme DUVEILLER Florence
437 — Mme DUVERNEUIL Audrey
438 — M. E SA Alexandre
439 — M. EBOLI Thomas
440 — M. ECHEGUT Pierre
441 — M. ECUYER Romain
442 — M. EDDAMANI Soufiane
443 — M. EGLOFF Quentin
444 — M. EL GHALBZOURI Redouane
445 — Mme EL HIMDY Sara
446 — Mme EL HIRACHE Asmae
447 — M. EL OMRANI Younes
448 — M. ELRHARBI-FLEURY Robin
449 — M. EMERIAU Pierre-Emmanuel
450 — M. ESMEZ Matthias
451 — M. ESPENEL Mickaël
452 — M. ESPITALLIER Julien
453 — M. ESTÈVE Pierre
454 — M. ETIQUE Victor
455 — M. EVEZARD Franck
456 — M. EXBRAYAT Benoît
457 — Mme EYCHENNE Katya
458 — M. FACCHETTI Loïs
459 — M. FACCHINETTI Gaétan
460 — Mme FAÏD Lyna
461 — Mme FAJARDO Julie
462 — M. FALBO Mathieu
463 — M. FALLACHER Guillaume
464 — M. FANG Georges
465 — M. FAROUIL Louis
466 — M. FATIEN Jean
467 — M. FAU Jean-Baptiste
468 — M. FAVEY Thomas
469 — M. FERNANDES Kévin
470 — M. FERRAI Théo
471 — M. FERREIRA Julien
472 — M. FEYZEAU Jean
473 — M. FICHANT Corentin
474 — M. FICHEUX Gautier
475 — M. FIEVET Louis
476 — M. FILLION François
477 — Mme FLAGEUL Romane
478 — M. FLISCOUNAKIS Éric
479 — M. FOLLIOT Adrien
480 — M. FONQUERGNE Jean-Lucien
481 — M. FONTAINE Augustin
482 — M. FONTAINE Simon
483 — Mme FORCET Bérengère
484 — Mme FORIEL-DESTEZET Maud
485 — M. FOUCHER Geoffrey
486 — M. FOULGOC Melvin
487 — M. FOUQUE Raphaël
488 — M. FOURCADE Camille
489 — Mme FOURCADE Constance
490 — M. FOURCQ Baptiste
491 — M. FOUREST Jules
492 — M. FOURMOND Mickaël
493 — Mme FOURNE Audrey
494 — Mme FOURNET Victoria
495 — M. FOURNIER Baptiste
496 — Mme FOURNIER-BIDOZ Elise
497 — M. FRANCHE Nicolas

- 498 — Mme FRANÇOIS Charlotte
499 — M. FRANCOU Jérémy
500 — M. FRANCOU Pierre
501 — M. FREGOSI Guillaume
502 — M. FRELOT Paul
503 — M. FRÖHLICHER Kévin
504 — M. FRON Baptiste
505 — M. FRUCTUS Timého
506 — M. FUMEY César
507 — M. GAILLARD Pierre
508 — M. GALAS Godefroy
509 — M. GALIGNE Rémi
510 — M. GALIVEL Simon
511 — M. GALVEZ Raphaël
512 — M. GANGLOFF Antoine
513 — M. GARES Mohamed Chokri
514 — Mme GARNIER Lucile
515 — M. GASSAIS Robin
516 — M. GASTALDI Jordan
517 — Mme GASTALDI Thaïs
518 — M. GATTEPAILLE Victor
519 — M. GAULARD Jérémie
520 — M. GAURIER Alric
521 — M. GAUTHIER Alexandre
522 — M. GAUTHIER Thomas
523 — M. GAUTHIER Yoann
524 — M. GAUTIER Julien
525 — M. GAUTIER Pierre
526 — M. GAVACHE Raphaël
527 — M. GAVIOS Guillaume
528 — M. GAZAGNADOU Nidham
529 — M. GAZDA Quentin
530 — M. GENET Nicolas
531 — M. GENGATHARAN Chandrou
532 — Mme GENNET Camille
533 — M. GENTY Maxime
534 — Mme GENY Ludivine
535 — M. GEORGE Romain
536 — M. GESTES Quentin
537 — M. GHANI Abdel-Malek
538 — M. GHESQUIERE Pierre
539 — M. GHIBAUDO Loïc
540 — M. GIBAUD Gaël
541 — M. GIBAUD Charles
542 — M. GIBIER Arthur
543 — Mme GICQUEL Chloé
544 — M. GILLES Flavien
545 — M. GILLET Kévin
546 — Mme GILORMINI Mélina
547 — M. GILORMINI Thomas
548 — Mme GIMENEZ-BAZIRE Chloé
549 — M. GIN Clément
550 — M. GIRARD Louis
551 — Mme GIRAUD Alice
552 — M. GIRAUD Louis-Baptiste
553 — M. GIRSCHIG Côme
554 — M. GLASSER Thomas
555 — Mme GOBÉ Chloé
556 — M. GODEFROY Paul
557 — M. GODEFROY Thomas
558 — Mme GODON Arielle
559 — M. GOMES Pedro
560 — M. GONÇALVES FERNANDES Jordan
561 — M. GONTIER Vincent
562 — Mme GORET Agathe
563 — M. GOSEZ Alexis
564 — M. GOUGE Séverin
565 — Mme GOUPIL Solène
566 — M. GOURMAUD Alexandre
567 — Mme GOUTRAN Cécilia
568 — M. GRAFFARD Germain
569 — Mme GRANDJEAN Alice
570 — M. GRASSET Julian
571 — M. GRELLIER Victor
572 — M. GRIGNON Thibault
573 — M. GRISERI Baptiste
574 — M. GRIZAUD Romain
575 — M. GROSDÉCOEUR Robin
576 — M. GUAN Victor
577 — M. GUAPO Paul
578 — M. GUÉ Christian
579 — M. GUÉNIN-CARLUT Avel
580 — M. GUENOC Thomas
581 — M. GUERIN Guillaume
582 — Mme GUEYE Fama
583 — Mme GUIBERT Rachel
584 — M. GUIGNY Robin
585 — M. GUILBOT Louis
586 — M. GUILLEBEAUD Florian
587 — M. GUILLIER Quentin
588 — M. GUILLON Corentin
589 — M. GUILLONNET Adrien
590 — M. GUILLOSSOU Gaëtan
591 — M. GUILLOT Clément
592 — M. GUIMARD Mathieu
593 — M. GUINARD Rémi
594 — Mme GUINET Anna
595 — M. GUIOTH Denis
596 — M. GUITTENY Antoine
597 — M. GUYENE Tristan
598 — M. GUYOT Loïc
599 — M. GY Morgan
600 — M. HAAS Hugo
601 — M. HACHEMIN Pierre-Yves
602 — M. HADOUICHE Abdelmalek
603 — M. HADRI Mohamed
604 — M. HAÏK Willy
605 — M. HAJEJE Yacine
606 — M. HAJJOUJI Zakaria
607 — Mme HAKIM Sarah
608 — M. HALLOPÉ Arnaud
609 — M. HALOUI Ilyass

- 610 — M. HAMM Emmanuel
611 — M. HAMMAMI Slim
612 — M. HAN William
613 — M. HARFAUT-ETIENNE Nicolas
614 — M. HARMEL Ferdinand
615 — M. HARRISSART Maxime
616 — M. HASSAN Marwan
617 — Mme HASSAR Dina
618 — M. HAUGMARD Loïc
619 — M. HAVETTE Victor
620 — M. HAYÈRE Clément
621 — M. HEIM Gaëtan
622 — M. HÉLARY Pierre-Erwan
623 — M. HELL Vathana
624 — Mme HENRY Louisa
625 — Mme HERAULT Diane
626 — M. HERMET Florian
627 — M. HERN Anthony
628 — M. HÉROUARD Hugo
629 — M. HEULHARD DE MONTIGNY Éric
630 — M. HIPPOLYTE Robin
631 — M. HO Michel
632 — M. HOANG Marcel
633 — M. HOARAU DE LA SOURCE Aimery
634 — M. HOFFMANN Damien
635 — Mme HOISNARD Juliette
636 — M. HORDE Nicolas
637 — M. HORTA VARELA Kévin
638 — M. HOUBRON Jean
639 — Mme HOUSSEIN OMAR Lucie
640 — M. HUARD Corentin
641 — M. HUBERT Nicolas
642 — M. HUBERT Vincent
643 — M. HUET Théophile
644 — M. HUGUES Augustin
645 — Mme HUMILIÈRE Hélène
646 — M. IBLED Adrien
647 — Mme IHRAI Meryem
648 — Mme IORI Jenna
649 — M. ISIDORE Flavien
650 — M. JACOB Corentin
651 — M. JACQUEMIN Louis
652 — Mme JACQUET Elodie
653 — Mme JACQUIN Julie
654 — M. JADI Aimeric
655 — M. JAHIER Florian
656 — M. JAILIN Pierre
657 — M. JAKOWLEFF Thomas
658 — M. JAMET Arthur
659 — M. JAN Grégoire
660 — M. JAOUËN Baptiste
661 — M. JARRY Sébastien
662 — Mme JAUBERT Katia
663 — M. JAUBOURG Nicolas
664 — M. JAULIN Vincent
665 — M. JEAMBRUN Pierre
666 — M. JEAN Antoine
667 — M. JEANCLOS Nicolas
668 — M. JEANNEAU Guillaume
669 — M. JEANNEROD Grégoire
670 — M. JEANNET Baptiste
671 — Mme JEREZ HERNANDEZ Maria
672 — M. JONJOT Jules
673 — Mme JOSEPH Valentine
674 — M. JOSSERAND Rémy
675 — M. JOUAN Thomas
676 — M. JOUBERT Nicolas
677 — M. JOURDAIN DE MUIZON Antoine
678 — Mme JOUVIN Andréa
679 — M. JUBÉ Jonathan
680 — M. JULLIARD Lucas
681 — Mme JUNG Sophie
682 — M. KADDOURI Noufel
683 — M. KALFA Nils
684 — M. KAO Kuork
685 — M. KARDASZEWICZ Stefan
686 — Mme KASSIDONIS Raphaëlle
687 — M. KAWALA Louis
688 — Mme KAYATURAN Anaïs
689 — M. KEMPCZYNSKI Robin
690 — Mme KERBOURC'H Justine
691 — M. KHARROUBA Mohammed
692 — M. KHIN Philippe
693 — M. KIND Elie
694 — M. KLEIN Guillaume
695 — Mme KONDAH Kaoutar
696 — Mme KOPF Maëlle
697 — M. KOU Antoine
698 — Mme KOYAMA Mitsuko
699 — M. KRAIEM Mohamed Rayan
700 — Mme KREBS Emma
701 — M. KUFEL Fabien
702 — M. KUOCH Julien
703 — Mme KUZNIAK Lucie
704 — M. KYRVANGELIS Evripidis
705 — M. LAAOUAOUDA Badr
706 — M. LABETH Julien
707 — Mme LABREUCHE Céline
708 — M. LABUSSIÈRE Bastien
709 — M. LACAZE Hugo
710 — M. LACERENZA Andrea
711 — Mme LACHENAL Marine
712 — M. LACOUR Jacques
713 — M. LAGIER Friedrich-Wilhelm
714 — M. LAGRANGE Alexis
715 — M. LAGRÉE Sébastien
716 — Mme LAHAYE Marjorie
717 — M. LALUBIN Adrien
718 — Mme LAMBERT Anne
719 — Mme LAMBERT Claudine
720 — M. LAMBERT Jules
721 — M. LAMBRECHTS Thibault

- 722 — M. LAMURE Pierre-Louis
723 — M. LANDAIS Antoine
724 — M. LANDRÉ Sacha
725 — Mme LANDRU Marie
726 — M. LANTZENBERG DIT LINVAL Victor
727 — M. LAO Jordan
728 — M. LAOUAR Zakaria
729 — M. LAPARRA Gabriel
730 — M. LARADH Achraf
731 — Mme LARCHER Nadege
732 — M. LAROCHE Luc
733 — M. LAROCHE Martin
734 — Mme LARQUETOUX Marion
735 — M. LATORRE Guillaume
736 — M. LAUNAIS Hugo
737 — M. LAUNAY Roger-Michel
738 — Mme LAURENT Elise
739 — M. LAURENT François
740 — M. LAURENT Quentin
741 — M. LAURENT Yann
742 — Mme LAUVERGEON Lise
743 — M. LAVABRE Guilhem
744 — M. LAVAL Louis
745 — M. LAVALLÉE Mickael
746 — M. LAVAUD Simon
747 — M. LAVERNHE Lucas
748 — Mme LE Quynh Huong
749 — M. LE BONNIEC Guillaume
750 — Mme LE CERF Anna
751 — Mme LE GALLIC Morane
752 — M. LE GRAËT Adrien
753 — M. LE GUENEDAL Théo
754 — M. LE JEAN Simon
755 — M. LE LIÈVRE DE LA MORINIÈRE Gabriel
756 — M. LE MARÉCHAL François
757 — M. LE MIRE Etienne
758 — Mme LE MOING Annabel
759 — M. LE MOUEL Romain
760 — Mme LE NOIR DE CARLAN Clémentine
761 — M. LE POL-MARTIN Sylvain
762 — M. LE PREVOST Victor
763 — M. LE ROUX Sylvain
764 — M. LE SCIELLOUR Adrien
765 — M. LE SCOUR Adrien
766 — M. LEBAILLY Fabien
767 — Mme LEBLANC Clara
768 — M. LEBRETON Matthieu
769 — M. LEBROU Pierre
770 — Mme LECOMTE Alice
771 — M. LEDANSEUR Hadrien
772 — M. LEFAUCHER Alexis
773 — M. LEFORT Maxime
774 — M. LEGRAND Swann
775 — Mme LEHMANN Camille
776 — M. LEHNERT Damien
777 — M. LEHUBY Jan-Érik
778 — Mme LELOT Diane
779 — M. LELOT Kévin
780 — M. LEMEILLE François
781 — M. LENTHY TOFANELLI Fabien
782 — Mme LÉONET Cindy
783 — M. LEPINAY Valentin
784 — Mme LEPOUZE Alice
785 — M. LEPRINCE Charlie
786 — M. LEQUEUX Nicolas
787 — M. LEROY Albert
788 — Mme LESAGE Adèle
789 — M. LESAGE-MORETTI Jean
790 — M. LESCURE Gaspard
791 — M. LESTANG Charles
792 — M. LETALENET Alexandre
793 — M. LETOUQ Antoine
794 — M. LEVEILLE Leonson
795 — M. LEVY Victor
796 — M. LEXTRAIT Thomas
797 — M. L'HARIDON Thomas
798 — M. LHOTE Pierre
799 — M. LIEGEY Jérémy
800 — M. LIGEARD Quentin
801 — M. LIGIER Valentin
802 — M. LIGNAN Grégoire
803 — Mme LIN Alexandra
804 — M. LIN John
805 — Mme LINEL Victoire
806 — M. LOFFREDO Loris
807 — Mme LORIEUL Marion
808 — M. LORIN Guillaume
809 — M. LORRE Pierre
810 — M. LOT Stanislas
811 — M. LOUART Raphaël
812 — Mme LOUINEAU Estelle
813 — M. LOUIS Neven
814 — M. LOULOU Zakariya
815 — M. LUCARELLI Gary
816 — M. LUCAS Thomas
817 — M. LUFFROY Quentin
818 — Mme LUONG Tiffany
819 — M. LUX Manuel
820 — M. LYPRENDI Eliott
821 — M. MAÂLOUL Adnane
822 — Mme MACÉ Roxane
823 — M. MAGNIOL Stéphane
824 — M. MAGRINI Alexandre
825 — M. MAHAUT Grégoire
826 — M. MAI Alexandre
827 — M. MAILLOT Stéphane
828 — Mme MAISONNEUVE Lauranne
829 — M. MAÎTRE Vincent
830 — M. MAÏZI Naïm
831 — M. MAJJAD Anis
832 — M. MALAFOSSE Thibaut
833 — Mme MALAPEL Coline

- 834 — M. MALDONADO Vincent
835 — M. MALÉZIEUX-DEHON Victor
836 — M. MALLINGER Hugo
837 — M. MALZAC Robin
838 — Mme MANACH Enora
839 — M. MANCHENO KAJJIOU Yanis
840 — M. MANOTE Maxime
841 — M. MANSERI Ldjoudi
842 — M. MANTEL Sébastien
843 — Mme MANZO Amandine
844 — M. MARANI Pierre
845 — M. MARCHAL Clément
846 — M. MARCHAL Timothée
847 — M. MARCIANO Axel
848 — Mme MARCIANO Noémie
849 — M. MARGUET Bastien
850 — Mme MARINO Laetitia
851 — Mme MARTIN Amicie
852 — Mme MARTIN Aymeline
853 — Mme MARTIN Eloise
854 — M. MARTINEAU Valentin
855 — M. MARTINI Grégoire
856 — M. MARTOUZET Grégoire
857 — M. MASIK Alain
858 — M. MAS-MEZERAN Henri
859 — Mme MASSA Emilie
860 — Mme MASSOT Guillemette
861 — M. MASUREL Paul-Eric
862 — M. MATHIS Charles
863 — M. MATRAY Antoine
864 — M. MATRAY Pierre
865 — M. MATYN Mickaël
866 — M. MAUDRU William
867 — M. MAUREL Matthieu
868 — M. MAUREL Simon
869 — Mme MAYET Alizée
870 — M. MAYOL Clément
871 — M. MAYOLLE Quentin
872 — Mme MAZAURIC Anne-Laure
873 — Mme MAZIERE Lysia
874 — M. MAZY François-Rémi
875 — M. MEHEUST Matthieu
876 — M. MEKARNIA Adrien
877 — Mme MEKKAOUI Yousra
878 — M. MELLIOS Alexandre
879 — M. MELLOTT Pierre
880 — M. MELOEN Mathias
881 — M. MENARD Thomas
882 — Mme MENGUY Laura
883 — M. MENUT Cédric
884 — Mme MERCENNE Lucie
885 — M. MERCHADIER Romain
886 — M. MERCIER Florian
887 — M. MERCIER Simon
888 — M. MERLE Julien
889 — M. MERLINI Raphaël
890 — Mme MÉRY Elvina
891 — M. MERZOUQI Mourad
892 — M. METAIS Bastien
893 — M. METAY Adrien
894 — Mme METAYER Chloé
895 — Mme MÉTÉNIER Hélène
896 — M. MEUCCI Hugo
897 — Mme MEYET Tiphaine
898 — Mme MHIBIK Oumaïma
899 — M. MIAVRIL Valentin
900 — M. MICHEL Théo
901 — M. MIGNOT Simon
902 — M. MILOTIC Ramy-Mario
903 — M. MINGASSON Tom
904 — M. MIRVAUX Mathieu
905 — Mme MISRACHI Laura
906 — M. MLANAO Farad-Idriss
907 — Mme MOALIC Anna
908 — Mme MOCELLIN Agathe
909 — M. MODARRESI ESFEH Louis
910 — M. MOGARRA Nicolas
911 — M. MOHAMMAD Sheroze
912 — M. MOÏSE Vincent
913 — Mme MOLINA MARTINEZ Andrea
914 — M. MOLY Alexandre
915 — M. MONATLIK Sébastien
916 — M. MONFERRINI Julien
917 — M. MONTAGNE Nicolas
918 — Mme MONTELS Julie
919 — M. MONTERRAT Antoine
920 — M. MONTIGNY Alexandre
921 — M. MORALES Pierre-Victor
922 — M. MORAND Alexis
923 — M. MORATILLE François
924 — Mme MOREAU Alexiane
925 — M. MOREAUD Léo
926 — M. MOREAUX Joeffrey
927 — M. MOREUIL Hugo
928 — M. MORIEUX Florent
929 — M. MORLET Vivien
930 — M. MORROS Jaume
931 — Mme MORTIER Adèle
932 — Mme MORVAN Hélène
933 — Mme MOST Marlène
934 — M. MOTEYO Léandre
935 — M. MOUCHEL Roman
936 — M. MOURAUX Augier
937 — M. MOUSSEY Charlie
938 — M. MOUSTAPHA SALEH Brahim
939 — Mme MOUTARD Camille
940 — M. MSICA Kélian
941 — M. MUGLER Jean-Loup
942 — M. NAHUM Alexandre
943 — M. NAKAM Joris
944 — M. NANICHE Victor
945 — Mme NANTERMOZ-BENOIT-GONIN Coline
946 — M. NARÇON Nicolas

- 947 — M. NARINC Olivier
948 — M. NAU Julien
949 — M. NAUD Nicolas
950 — M. NÉDEAU Maxime
951 — Mme NEDELEC Marie
952 — M. NÈGRE Youri
953 — M. NELISSEN Sébastien
954 — M. NERÔME Nicolas-Max
955 — M. NEVOUET Loïc
956 — M. NEZAMI Alexis
957 — M. NGUYEN Cyril
958 — M. NGUYEN Pascal
959 — M. NGUYEN VAN SANG David
960 — M. NGUYEN-KHOA-MAN Maxime
961 — M. NICOLAS Antoine
962 — M. NICOLAS Basile
963 — M. NJAMFA Adrien
964 — M. NOBLE Raphaël
965 — M. NOCTURE Michel
966 — M. NOLF Mathias
967 — M. NONG Thanh-Toan
968 — M. NORMANT Corentin
969 — Mme NOUREDDINE Sana
970 — M. NOVELLO Paul
971 — M. NOWAK Jérôme
972 — Mme ODIN Camille
973 — M. OHLEYER Sébastien
974 — Mme ORGERET Diane
975 — M. ORVAIN Augustin
976 — Mme OSTER Caroline
977 — M. OUMARI Mourad
978 — M. PALACCI Ilan
979 — M. PALLUD Léo
980 — M. PALO Alexandre
981 — Mme PANG Françoise
982 — M. PANNETIER Cyril
983 — M. PARIS Corentin
984 — M. PARISE Jean-Baptiste
985 — M. PARISOT Mathias
986 — M. PARISY Pierre-Yves
987 — M. PARPAILLON Florentin
988 — Mme PASCAL Guillemette
989 — M. PASTOR Thomas
990 — M. PAYAN Jérémy
991 — M. PAYEN Guillaume
992 — Mme PÉCHOULTRE DE LAMARTINIE Alix
993 — M. PÉLISSIER Mathieu
994 — M. PELLOUX Camille
995 — M. PELTIER Antoine
996 — Mme PELTIER Lucie
997 — M. PÉNAFIEL Cédric
998 — Mme PÉOC'H Célia
999 — M. PERCEAU Marcellin
1000 — M. PERCIE DU SERT Cyrille
1001 — Mme PERDEREAU Jade
1002 — Mme PERDIGON Emilia
1003 — M. PÉREZ Clément
1004 — M. PÉRIER Clément
1005 — M. PERISSINOTTO Jérémy
1006 — Mme PERNA Giulia
1007 — M. PERRAUD Kévin
1008 — Mme PERREAUT Clémentine
1009 — M. PERRET Silvestre
1010 — M. PERRIGOT Antoine
1011 — M. PERRIN Pierre-Yves
1012 — M. PERROT Antoine
1013 — M. PERSONNIC Gabriel
1014 — M. PERSSON Henrik
1015 — M. PERTINAND-PINTEL Jules
1016 — M. PESCHIERA Thomas
1017 — M. PESSOA Julien
1018 — M. PETIOT Florian
1019 — M. PETIT Benoît
1020 — M. PETIT Olivier
1021 — Mme PEYROU Lucile
1022 — Mme PHAM Estelle
1023 — Mme PHILIPPE Léa
1024 — Mme PHILIPPE Noémie
1025 — M. PHILIPPE Tangi
1026 — M. PIAT William
1027 — M. PICAND Guillaume
1028 — M. PICARD Arthur
1029 — Mme PIERI Milène
1030 — M. PIERROT Enzo
1031 — M. PINCEMAILLE Julien
1032 — M. PIQUARD Livier
1033 — Mme PIRAUD Valentine
1034 — Mme PLANCKE Anne-Marie
1035 — M. PLAUCHU Simon
1036 — Mme PLAZANET Sophie
1037 — M. PLOUY Martin
1038 — Mme PLUT Chloé
1039 — M. POCHEAU-LESTEVEN Malo
1040 — M. POMEON Sylvain
1041 — M. PONCELIN DE RAUCOURT Augustin
1042 — M. PONÇON Yves
1043 — M. PONS Elie
1044 — Mme PORTES Marie
1045 — M. POSTORINO Hadrien
1046 — M. POTOINE Jean-Baptiste
1047 — M. POUÉNAT Charlélie
1048 — Mme POUGET Doriane
1049 — M. POUGNAS Paul
1050 — M. POUJILLY-CATHELAIN Maxime
1051 — M. POUJOL Matthieu
1052 — Mme POULET Anouchka
1053 — M. POULIQUEN-EVANNO Vincent
1054 — Mme POUSSARD Charlotte
1055 — Mme POUSSARD Clémence
1056 — M. POUVREAU Camille
1057 — M. PRÉ Louis
1058 — Mme PRÉVOST Chloé
1059 — Mme PUJET Claire
1060 — Mme PUJOL Valentine

1061 — M. PUPETTO David	1119 — Mme ROIRON Coline
1062 — M. QUAEGEBEUR Samuel	1120 — M. ROIRON Yohann
1063 — Mme QUEHEILLE Julie	1121 — M. ROLIN Aubin
1064 — M. QUETEL Adrien	1122 — M. ROMAND Clément
1065 — Mme QUINTANA Aurélie	1123 — M. ROMANO Vincent
1066 — Mme RABENITANY Voniarilala	1124 — M. ROMÉ Yvan
1067 — Mme RABY Lucie	1125 — M. RONDEAU François
1068 — Mme RAFARALAHY Toky	1126 — Mme RONGIERAS Marie
1069 — M. RAFFRAY Tanguy	1127 — M. ROSSIGNOL Antoine
1070 — M. RAGEOT Simon	1128 — M. ROSTAN Pierre
1071 — M. RAGUENEZ Tanguy	1129 — M. ROUAULT Corentin
1072 — M. RAJEE Ravin	1130 — M. ROUBINET Théophile
1073 — Mme RAKOTONDRAINIBE Lalaina	1131 — M. ROUGE CARRASSAT Alexis
1074 — M. RAQUY Anas	1132 — Mme ROUGEALT Julie
1075 — M. RASSINOT Steve	1133 — M. ROUILLARD-ODERA Louis
1076 — M. RATNAMOGAN Pirashanth	1134 — M. ROULLAUD Paul
1077 — M. RAUBY Pierrick	1135 — M. ROUSSARIE Victor
1078 — M. RAULT Guillaume	1136 — M. ROUSSEAU Michaël
1079 — Mme RAYNAUD Morgane	1137 — M. ROUSSEAU Valentin
1080 — M. REBMANN Damien	1138 — Mme ROUSSEAUX Constance
1081 — M. REGANHA Gaël	1139 — M. ROUSSEL Clément
1082 — M. REIZ Maxime	1140 — Mme ROUSSOULIÈRES Julia
1083 — Mme REMBERT Flore	1141 — M. ROUVEYROL Alexandre
1084 — M. REMION Gabriel	1142 — M. ROUXEL Thibaut
1085 — M. RENAUD Aldwin	1143 — M. ROY Axel
1086 — M. RENAULT Mathieu	1144 — M. ROY Louis
1087 — M. RETOUT Etienne	1145 — M. ROY Xavier
1088 — M. RETTEL Xavier	1146 — M. RUBIRA-ROSSÉ Christophe
1089 — M. REUTER Miguel	1147 — M. RUDOLF Jean
1090 — M. REYNAUD Antonin	1148 — M. RUEDA Gautier
1091 — M. REYNAUD Quentin	1149 — M. RUPPLI Valentin
1092 — Mme RIBÉREAU-GAYON Domitille	1150 — M. SACHOT Maxime
1093 — Mme RIBIERE Leslie	1151 — Mme SAFFAR Julie
1094 — Mme RICH Clémence	1152 — M. SAFIS Nicolas
1095 — M. RICHAUD Rémi	1153 — M. SAG Adrien
1096 — Mme RICHIER Lucie	1154 — M. SAGHIRAN Ali
1097 — Mme RICHON Élisabeth	1155 — M. SAID Karim
1098 — Mme RICOU Garance	1156 — Mme SAINCILLY Bénédicte
1099 — M. RIDET Nicolas	1157 — Mme SAINT OMER Léa
1100 — M. RIEGER Thomas	1158 — M. SAINT-GERMAIN Logan
1101 — M. RIERA Théodore	1159 — M. SALEM Benjamin
1102 — M. RIFFARD Alexis	1160 — M. SALMON Marc-Antoine
1103 — M. RIGAL Fabien	1161 — M. SALOMON Anthony
1104 — M. RIGALL Tommy	1162 — Mme SAM Sandrine
1105 — Mme RIGOLET Clémence	1163 — M. SAMMAN Joseph
1106 — M. RIGOT Sébastien	1164 — M. SAMSON Harald
1107 — M. RIOU Thibaut	1165 — Mme SARAFIS Edith
1108 — M. RIVERON Alexandre	1166 — M. SARASA Miguel
1109 — M. RIVET Maxime	1167 — M. SARDET Etienne
1110 — M. ROBERT Pascal	1168 — M. SARRAU Thomas
1111 — M. ROBIN Morgan	1169 — M. SARRAZIN Adrien
1112 — M. ROBY Quentin	1170 — M. SATH Richard
1113 — M. ROCH Edgar	1171 — M. SAULNIER Erwan
1114 — M. ROCHA Benoit	1172 — M. SAUNIER Nicolas
1115 — M. ROCHELLE Jorris	1173 — M. SAUREL Théo
1116 — M. ROCHER Antonin	1174 — M. SAURIN Tom
1117 — M. ROCHEREAU Luca	1175 — M. SAUTEJEAU RIZZONI Albin
1118 — M. RODRIGUEZ Paul	1176 — M. SAYARH El Mehdi

1177 — M. SCANFF Ronan	1235 — Mme THEVENET Claudia
1178 — M. SCHAEFFER Martin	1236 — M. THIBIERGE Antoine
1179 — M. SCHAUPP Clément	1237 — M. THIRIET Yann
1180 — M. SCHICK Benjamin	1238 — Mme THOBIE Fanny
1181 — M. SCHMIDT Florian	1239 — M. THOLONIAT Antoine
1182 — M. SCHMIT Julien	1240 — M. THOMANN Ludovic
1183 — M. SCHNEIDER Joris	1241 — M. THOMAS Arnaud
1184 — Mme SCHNEIDER Lucile	1242 — M. THOMAS Florent
1185 — M. SCHNEIDER Rémi	1243 — Mme THOMAS Pauline
1186 — Mme SCHORTER Thérèse	1244 — M. TIMINI Florian
1187 — M. SCHRIMPF Hervé	1245 — M. TIMMERMAN Thibault
1188 — Mme SCHRYVE Marine	1246 — M. TINTILLIER Thomas
1189 — M. SCHWARTZ Clément	1247 — M. TIOMO Djouatsa
1190 — M. SEBBAGH Simon	1248 — M. TIXIER Léo
1191 — M. SEHIMI Yacine	1249 — M. TODESCHINI Hugo
1192 — M. SEINE Killian	1250 — M. TODOROVIC Nicolas
1193 — M. SELOSSE François	1251 — M. TON Nicolas
1194 — Mme SENG Véra	1252 — M. TONDU Julien
1195 — Mme SERS Claire-Marie	1253 — M. TONOT Yohan
1196 — M. SERTIN Pierre	1254 — M. TORBEY Ivan
1197 — M. SETTIER Kéwin	1255 — M. TORRES Emile
1198 — M. SEYS Thibaut	1256 — M. TOUBHANS Bastien
1199 — Mme SHANG Camille	1257 — M. TOUMAZET Maxime
1200 — Mme SHAO Camille	1258 — M. TOURAILLE Jonathan
1201 — M. SHU Julien	1259 — M. TOURNILLON Adrien
1202 — Mme SILVY Yona	1260 — M. TOURRES Emeric
1203 — M. SIMEON Raphaël	1261 — M. TOUSSAINT Damien
1204 — M. SIMON Adrien	1262 — M. TRAN Duy-Vinh
1205 — M. SIMOS Alexandre	1263 — M. TRAULLÉ Benjamin
1206 — Mme SKINAZI Pauline	1264 — Mme TRAYSSAC Océane
1207 — M. SKOURI Jamal	1265 — M. TRÉMOUILLE Quentin
1208 — M. SLEPAK Vincent	1266 — Mme TRINH Annabelle
1209 — Mme SONNET Robyne	1267 — Mme TRINH Cindy
1210 — M. SORNAY Léandre	1268 — M. TRIPIER Aymeric
1211 — Mme SOUAN Cindy	1269 — M. TROTOBAS Bastien
1212 — M. SOULE-SUSBIELLE Xavier	1270 — M. TROUCHKINE Thomas
1213 — M. SPARTACUS Gabriel	1271 — M. TROUSSEAU Nino
1214 — Mme SPEICH Rose	1272 — M. TRUCHET Baptiste
1215 — M. SPINA Anthony	1273 — M. TRUELLE Robin
1216 — M. STELTZLEN Matthieu	1274 — Mme TRUONG Quy-Thao
1217 — M. STÉPHAN Mikaël	1275 — M. TSAU TSEN Toareinuotao
1218 — Mme STICKEL Barbara	1276 — Mme TSCHORA Héloïse
1219 — M. STIENNE Hugo	1277 — M. TULLET Nicolas
1220 — M. SUBIRANA Nils	1278 — M. TURC Jean-Sébastien
1221 — M. SUBRA Romain	1279 — Mme TURPIN-INVERNON Ghislaine
1222 — M. TAGOURTI Houssein	1280 — M. TURZO Matthieu
1223 — Mme TAILHADES Lucie	1281 — Mme VAILHEN Solène
1224 — Mme TALVARD Elsa	1282 — M. VAILLANT Eric
1225 — M. TCHATO Jeffrey	1283 — M. VALENTIN François
1226 — M. TCHOUPRINA Artiom	1284 — M. VALETTE Éric
1227 — M. TCHUITCHEU NITCHEU Fred-Karel	1285 — Mme VALLON Marie
1228 — Mme TEBOUL Wendy	1286 — M. VALLON Romain
1229 — M. TERRASSON Alex	1287 — M. VAN HAUWAERT Samuel
1230 — M. TERREAU Enzo	1288 — M. VANNOBEL Rémi
1231 — Mme TESSIER Mathilde	1289 — M. VAROQUEAUX Romain
1232 — M. THENARD Thomas	1290 — M. VASLIN Nicolas
1233 — Mme THÉRON Catherine	1291 — M. VAUCHAUSSADE DE CHAUMONT Baptiste
1234 — M. THÉRY Axel	1292 — Mme VAUCHAUSSADE DE CHAUMONT Quitterie

- 1293 — M. VAUCHÉ Florian
 1294 — M. VAUCHEL Nicolas
 1295 — M. VAUDAUX-RUTH Guillaume
 1296 — M. VAUTRIN Arnaud
 1297 — Mme VAVODA Malihah
 1298 — M. VEILLON Benjamin
 1299 — M. VENNEMANI Roman
 1300 — M. VENNIN Pierre
 1301 — M. VERDIÈRE Romain
 1302 — M. VERDONCK Louis
 1303 — M. VERFAILLIE Pierre
 1304 — M. VERLIAT Antoine
 1305 — M. VERNEUIL Thomas
 1306 — Mme VERNIER Anaïs
 1307 — M. VERNIS Lucas
 1308 — M. VERON Victor
 1309 — Mme VIENNEY Aurianne
 1310 — M. VIGNAC Clément
 1311 — Mme VIGNAUD Diane
 1312 — M. VIGNEAU Martin
 1313 — Mme VIGNES Manon
 1314 — M. VIGREUX Louis
 1315 — M. VILLARD Thomas
 1316 — M. VILLATE Sylvain
 1317 — M. VILLONS Quentin
 1318 — M. VINCIGUERRA Charles Mathieu
 1319 — M. VIOLETTE Brice
 1320 — M. VIVANT Valentin
 1321 — M. VIVIEN Pierre-Thomas
 1322 — Mme VIZERIE Léa
 1323 — M. VO VAN Nicolas
 1324 — M. VOISIN Maxime
 1325 — M. VOLLE Antonin
 1326 — M. VUILLEMARD Martin
 1327 — M. WALLART Arthur
 1328 — M. WALTER Alex
 1329 — M. WALTHER Michaël
 1330 — Mme WATRIN Sarah
 1331 — M. WATTRELOT Kévin
 1332 — M. WEISSLINGER Nicolas
 1333 — M. WISMANN Emmanuel
 1334 — Mme WOHLGEMUTH Sophie
 1335 — Mme WOLFFHUGEL Tiphaine
 1336 — M. WU Christophe
 1337 — M. WYMANN Guillaume
 1338 — Mme YADRO Clémentine
 1339 — M. YVERGNIAUX Victor
 1340 — Mme ZAJDELA Emma
 1341 — M. ZIMMERMANN Théo
 1342 — M. ZINS Lucas
 1343 — M. ZOUINI Mohammed.

Arrête la présente liste à mille trois cent quarante-trois (1 343) noms.

Fait à Paris, le 11 juin 2014

La Présidente du Jury

Brigitte OEHLER

Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris — Liste, par ordre alphabétique, des candidats autorisés à participer aux épreuves d'admission du concours externe d'entrée à l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris — filière PC — ouvert les 28, 29 et 30 avril 2014, pour cinq postes d'élèves fonctionnaires auxquels s'ajoutent vingt et un postes d'élèves civils.

- 1 — M. AÂZMI Yousf
 2 — M. ABADIA Richard
 3 — M. ABADIE Sami
 4 — M. ABADIE Yoann
 5 — M. ABDELKADER Amir
 6 — M. ABDELLAOUI Mehdi
 7 — M. ABESSERA Kotiel
 8 — M. ABOU ALI Amre
 9 — M. ABRARD Bastien
 10 — M. ABSIL Luc
 11 — M. ADENOT Aurélien
 12 — Mme AFROUNE Hilem
 13 — M. AGOPIAN Victor
 14 — M. AÏBOUT-SIBILLE Abel
 15 — M. AIROLDI Julien
 16 — Mme AÏT SAÏD Sabrina
 17 — M. ALAZET Kévin
 18 — Mme ALBERO Gwendoline
 19 — Mme ALGRIN Diane-Laure
 20 — Mme ALLANOS Clémence
 21 — M. ALLINGHAM Joseph
 22 — M. ALOUANI Maxime
 23 — M. ALQUIER Germain
 24 — M. ALSTON Stéphane
 25 — M. AMARI Smaïl
 26 — Mme AMAUGER Juliette
 27 — M. AMRAM Maxime
 28 — Mme ANCÉ Sarah
 29 — M. ANDRAUD Vincent
 30 — M. ANDRE Kévin
 31 — Mme ANDRÉ Séverine
 32 — M. ANDREAZZA Alexandre
 33 — M. ANDRES Rémi
 34 — M. ANDRIAMANGA Niry
 35 — M. ANGLEYS Vianney
 36 — M. ANGUÉ Gabriel
 37 — Mme ANNABI Sarra
 38 — M. ANSON Timothy
 39 — Mme ARACIL Laure
 40 — Mme ARCELIN Eléonore
 41 — Mme ARCHIER Marie
 42 — M. ARGENSON Benjamin
 43 — M. ARNAUD François
 44 — Mme ARTIGES Anaïs
 45 — Mme ARTIGOU Hélène
 46 — M. ASCHBACHER Thibaud
 47 — M. ATHEMANI Sami
 48 — M. ATIGUI Ilias
 49 — M. AUGUSTIN Jehan

- 50 — M. AUJOLAT Louis
51 — M. AUMARÉCHAL Baptiste
52 — M. AURIA Emile
53 — M. AURIOL Aymeric
54 — Mme AUVRAY Marie
55 — Mme AYNIE Gabrielle
56 — Mme BABILLIOT Laurine
57 — M. BACIOTTI Nicolas
58 — M. BACON Yoann
59 — Mme BADDOU Zineb
60 — Mme BAGOU Claire
61 — M. BAILLY Aurélien
62 — Mme BAKASSA TRAORÉ Muriel
63 — M. BALENSI Romain
64 — Mme BALSIER Cécile
65 — M. BALZAMO Lucas
66 — M. BARANTON Nicolas
67 — M. BARAST Luc
68 — Mme BARBÉ Marion
69 — M. BARBET Geoffrey
70 — M. BARBET Romain
71 — M. BARBIER-CHEBBAH Alex
72 — M. BARBUSSE Alexandre
73 — Mme BARDET Claire
74 — Mme BARENNES Camille
75 — M. BARNETO Mathieu
76 — M. BARRAL Pierre
77 — M. BARRIER Etienne
78 — M. BARTHOLET Jules
79 — M. BARTOLOMEI Hugo
80 — M. BASCIANO Rafael
81 — M. BASTIAT François
82 — Mme BASTIN Margot
83 — Mme BASTIT Agathe
84 — M. BAUCHE Anthony
85 — Mme BAUDELET Sophie
86 — Mme BAUDOIN Adeline
87 — M. BAUDRAND Alexis
88 — M. BAUDRY Gabriel
89 — M. BAUDU Quentin
90 — M. BAUER Arnaud
91 — M. BEAUCHÊNE Charles
92 — M. BEAUFILS Damien
93 — M. BEAUTÉ Martin
94 — Mme BECHEREAU Marie-Anne
95 — Mme BECK Justine
96 — Mme BECQUART Lucie
97 — M. BEGENAU-BENJAMIN David
98 — M. BÉGNEZ Alexis
99 — M. BEL Maximilien
100 — Mme BELHAJJAME Widad
101 — Mme BELIN Christelle
102 — M. BELIN Thibault
103 — M. BELIS Sébastien
104 — M. BELLEC Mathieu
105 — M. BELLIER Francis
106 — M. BELLUTEAU Nicolas
107 — M. BEN AROUS Simon
108 — Mme BEN HAMOU Jeanne
109 — Mme BENABBOU Boutayna
110 — M. BENADDOU Aziz
111 — M. BENAMIRA Adrien
112 — M. BENATIER Matthias
113 — Mme BENCHEKROUN Zaineb
114 — Mme BENECH Léa
115 — Mme BÉNÉTEAU Soline
116 — M. BENG William
117 — Mme BENMALEK Cynthia
118 — M. BENMUSSA Raphael
119 — M. BENNIS Hamza
120 — M. BENOIT Marc
121 — Mme BENOIT-DE-COIGNAC Marie
122 — M. BENOITS Arnaud
123 — Mme BENSIMON Johanne
124 — M. BENZEKRI Nacer
125 — M. BERA Ulysse
126 — M. BERDAH Eliot
127 — M. BERGER Maxime
128 — Mme BERGER-SABBATEL Anne
129 — M. BERNARD Corentin
130 — M. BERTELOOT Valentin
131 — M. BERTHÉLÉMY Stanislas
132 — M. BERTHIER Adrien
133 — Mme BERTHOU Alexandra
134 — Mme BERTOSIO Cécilia
135 — M. BERTRAND Basile
136 — M. BERTRAND Quentin
137 — M. BERTRAND Thomas
138 — Mme BESANÇON Claire
139 — Mme BESANÇON Marie
140 — M. BESNARD Emmanuel
141 — Mme BESSONNAUD Noémie
142 — Mme BETERMIER Fanny
143 — Mme BETTINI Léa
144 — M. BIANCOTTO Hanthony
145 — Mme BIATEAU Elodie
146 — M. BIGNIER Yann
147 — M. BIGOT Romain
148 — Mme BINOUX Delphine
149 — M. BIR Rémi
150 — Mme BLANC Manon
151 — M. BOBO Maxime
152 — Mme BODILIS Carole
153 — Mme BOENNING Hannah
154 — M. BOHER Micke
155 — Mme BOISDRON Chloé
156 — M. BOISSEAU Paul
157 — Mme BOLLE Lina
158 — M. BON Guillaume
159 — Mme BONDAZ Léa
160 — Mme BONECHER Emma
161 — M. BONIFACE Dolachai

- 162 — M. BONLARRON Gaultier
163 — M. BONNAVE Gwenaël
164 — Mme BONNEFOND Virginie
165 — Mme BONNEL Jeanne
166 — Mme BONNET Victoire
167 — M. BONNIN Maxime
168 — Mme BONNOT Sophie
169 — Mme BONVALLET Karen
170 — M. BOO D'ARC Emeric
171 — M. BOQUET Thomas
172 — Mme BORDES Lisa
173 — M. BORNIER Pierrick
174 — M. BORONAT Hugo
175 — Mme BORTOT Camille
176 — Mme BOTET DE LACAZE Laure
177 — M. BOTTEE DE TOULMON Quentin
178 — M. BOUAN Baptiste
179 — M. BOUANANI EL IDRISSE Mohamed Larbi
180 — M. BOUCHENE Nadir
181 — Mme BOUCHER Claire
182 — M. BOUCHER Corentin
183 — M. BOUCHER Romain
184 — M. BOUCHNAF Anas
185 — M. BOUDIER Ulysse
186 — M. BOULANGÉ Louis
187 — Mme BOUMAD Sabrina
188 — M. BOUNIN Erwan
189 — Mme BOURDON Sara
190 — M. BOURGAIN Benjamin
191 — Mme BOURGES Andréane
192 — M. BOURIOT Aurélien
193 — M. BOUROUCHIAN Stéphane
194 — M. BOUSSONNIERE Maxime
195 — M. BOUTIGNY Thomas
196 — Mme BOUTINET Camille
197 — M. BOUVILLE Olivier
198 — M. BOUZY Guillaume
199 — M. BOYER Baptiste
200 — M. BRANELLEC Antoine
201 — M. BRAULT Alexis
202 — M. BRAYÉ Thomas
203 — M. BRÉHONNET Maël
204 — M. BRENET Paul
205 — Mme BRESSY Claire
206 — M. BRESTEAU Corentin
207 — M. BRIÈRE Simon
208 — M. BRIÈRE DE LA HOSSERAYE Paul
209 — M. BRINON Victor
210 — M. BRISARD Simon
211 — M. BRISSET Sacha
212 — Mme BROCHET Julie
213 — Mme BROGNIART Aurélie
214 — M. BROIHIER Sébastien
215 — M. BRUNEAU Mathieu
216 — Mme BUGNET Lisa
217 — M. BUNEL Félix
218 — Mme BURTSCHHELL Lugdiwine
219 — Mme BYBA Alexandra
220 — Mme CALLIGER Alice
221 — M. CALMELS Dimitri
222 — M. CALVEZ Gaëtan
223 — M. CAMBOURNAC Pierre
224 — M. CAMPER Thibault
225 — M. CANHAM Dorian
226 — M. CANTELLI Vincent
227 — M. CANTIN Paul
228 — M. CARAFA Antony
229 — M. CARBONNEL Julien
230 — M. CARET Rémy
231 — M. CARINGI Florian
232 — Mme CARON Anne-Laure
233 — M. CARON Jean-Baptiste
234 — Mme CARPENTIER Agathe
235 — M. CARPENTIER Jean
236 — M. CARRIER Guillaume
237 — M. CARRON Théo
238 — Mme CARROT Marie
239 — M. CARTON Romain
240 — Mme CATANESE Clara
241 — M. CATINON Alexis
242 — M. CATOIRE Louis Arnaud
243 — M. CAUBERT Paul
244 — Mme CAUBET Sarah
245 — M. CAUCHI Guillaume
246 — Mme CAUDANA Claire
247 — Mme CAYSSIOLS Marine
248 — M. CAZEAUD Paul
249 — M. CÉSAIRE Florent
250 — M. CHABANNON Thomas
251 — Mme CHABROL Océane
252 — M. CHABROL Pierre
253 — M. CHAIBAINOU Charif
254 — M. CHAILLARD Fabien
255 — M. CHALLAT Alexandre
256 — M. CHALLIER Alexis
257 — M. CHALMOND Thomas
258 — Mme CHAMPEAU Mathilde
259 — M. CHAMPY Maxence
260 — Mme CHAPPELLIER Charlotte
261 — M. CHAQRAOUI Younesse
262 — M. CHARBONNIER Lucas
263 — M. CHARDON Fabien
264 — Mme CHARDON Isabelle
265 — Mme CHAREYRON Marine
266 — M. CHAROLAIS Arnaud
267 — Mme CHARPENTIER Léa
268 — M. CHARROYER Clément
269 — M. CHARTRER Samuel
270 — Mme CHASSAING Eloïse
271 — M. CHASSIN Lucien
272 — Mme CHATARD Cassandre
273 — Mme CHATELAIN-LACAM Louise

- 274 — M. CHAUDRON Benoît
275 — Mme CHAVAILLARD Claire
276 — M. CHAZAREIX Arnault
277 — M. CHEMIN Arsène
278 — Mme CHEMIN Emmanuelle
279 — Mme CHEMINAIS Léonie
280 — Mme CHEMINÉE Victoire
281 — M. CHENG Lionel
282 — Mme CHEVALIER Margaux
283 — M. CHEVALIER Olivier
284 — M. CHIKH BLED Sid Ahmed
285 — M. CHILLET Gaston
286 — M. CHOPARD Maxime
287 — M. CHRISTOPHE Emmanuel
288 — M. CLARTÉ Thibaut
289 — M. CLAVEL Baptiste
290 — M. CLERVAL Jean-Christophe
291 — M. CLOUZEAU Romain
292 — M. COGNY Antoine
293 — M. COHEN Dylan
294 — Mme COHEN Maud
295 — Mme COHEN-AKNINE Chloé
296 — M. COINTE Benoît
297 — M. COLIN Antoine
298 — M. COLIN Flavien
299 — M. COLINET Pierre-Yves
300 — M. COLLIN Guillaume
301 — M. COLMET-DAAGE Raphael
302 — Mme COLNET Bénédicte
303 — M. COLOMBIER Xavier
304 — M. COMOLET Gabriel
305 — Mme COMPANY Lison
306 — M. CONAN Étienne
307 — M. CONSTANTIN Timothée
308 — Mme CONTAMINE Clotilde
309 — M. CONTI Jean-Rémy
310 — M. COOREMAN Julien
311 — M. CORBET Ronan
312 — M. CORBOLIOU Vincent
313 — M. CORNET Guillaume
314 — M. CORNET Vincent
315 — M. COTTE Alexandre
316 — M. COTTY Aurélien
317 — M. COURCHELLE Valentin
318 — M. COUTURIER Charles
319 — Mme COUVREUX Marie
320 — M. CRAPART Bertrand
321 — M. CRELIER Laurent
322 — Mme CROCHEPIERRE Laure
323 — M. CROCQUEVIEILLE Sébastien
324 — M. CRUIZIAT Francis
325 — M. CUKROWICZ Ilan
326 — M. CUSSAC Paul
327 — M. DA SILVA Alexandre
328 — Mme DAANEN Florine
329 — M. D'ACREMONT Antoine
330 — M. DAIZÉ Florian
331 — M. D'ALEMAN Antoine
332 — Mme DAMOUR Camille
333 — Mme DANGEARD Élodie
334 — M. DANOUF Remi
335 — Mme DARNÉ Charlotte
336 — Mme DARVIOT Cécile
337 — M. DASSONVILLE Charles
338 — M. DAUDET Clément
339 — M. DAUDIN Samuel
340 — M. DAUPTAIN Kevin
341 — M. DAVENNE Cédric
342 — Mme DAVIN Claire
343 — M. DAVIOT Aurélien
344 — M. D'AVOUT D'AUERSTAEDT Paul
345 — M. DE BOISSET Pierrick
346 — M. DE BOURAYNE Quentin
347 — M. DE CACQUERAY VALMENIER Alexis
348 — M. DE CHIVRÉ Bertrand
349 — M. DE DEMANDOLX DEDONS Arthur
350 — Mme DE DIANOUS DE LA PERROTINE Camille
351 — M. DE FOUCAULD Tancrede
352 — M. DE LAITRE Geoffroy
353 — M. DE LARMINAT Etienne
354 — M. DE LAVAISSIERE DE LAVERGNE Axel
355 — M. DE LUCA Hugo
356 — M. DE MAISTRE Louis
357 — M. DE MALEPRADE Matthieu
358 — M. DE MÉHÉRENC DE SAINT-PIERRE Benoît
359 — M. DE MURAT DE LESTANG Maxime
360 — M. DE OLIVEIRA Florian
361 — M. DE OLIVEIRA Romain
362 — Mme DE PERCIN Solène
363 — M. DE SA Maxime
364 — M. DE SA DA BANDEIRA PEREIRA DA FONSECA Joao
365 — Mme DE SERE Clarisse
366 — M. DE SURIREY DE SAINT REMY Gonzague
367 — Mme DE TALHOUËT Lorraine
368 — M. DE TAXIS DU POET Benoit
369 — M. DE TURENNE Aurélien
370 — M. DE VALLAVIEILLE Antoine
371 — M. DE VALON Hugues
372 — M. DEBAISIEUX Aymeric
373 — M. DEBILLY Marc
374 — M. DEBLOCK Thibault
375 — M. DEC Patryk
376 — Mme DECAEN Marie
377 — M. DEFOUR Gauthier
378 — M. DEGAYE François-Henry
379 — M. DEISS Olivier
380 — M. DELACROIX Bastien
381 — Mme DELAGE Laure
382 — Mme DELALANDE Marion
383 — M. DELAMÉA Etienne
384 — Mme DELANNOY Chloé

- 385 — M. DELANOUE Idriss
386 — M. DELAROQUE Alexandre
387 — M. DELARUE Romain
388 — M. DELCOURT Arnaud
389 — M. DELCOURT Samuel
390 — M. DELESTRE Antoine
391 — Mme DELEUZE Laura
392 — Mme DELGADO Séréna
393 — Mme DELL'INNOCENTI Aline
394 — Mme DELOUMEAUX Axelle
395 — M. DELPIERRE Lucas
396 — M. DEMARS Philippe
397 — M. DEMAZEUX Manuel
398 — M. DEMELIER Augustin
399 — M. DEMEUSY Florian
400 — Mme DEMONSANT Charlotte
401 — M. DENARDOU-TISSERAND Jules
402 — M. DENIAU Maxime
403 — M. DENIS Léo
404 — M. DENISART Vincent
405 — M. DENNE Julien
406 — M. DENOS Xavier
407 — Mme DERFLINGER Marion
408 — M. DÉROGIS Yvan
409 — M. DERUELLE Tristan
410 — M. DESACHE Marc-Edouard
411 — Mme DESBROSSES Marie-Céline
412 — M. DESCAMPS Adrien
413 — M. DESCOTES-GENON Barthélemy
414 — Mme DESFEUX Camille
415 — Mme DESGRANGES Ariane
416 — M. DESMARCHELIER Jean
417 — M. DESMARESCAUX Mathieu
418 — M. DÉSOPPI Lucas
419 — Mme DESPORTES Claire
420 — M. DESPREZ Etienne
421 — Mme DESTIZONS Elorri
422 — M. DESWAZIÈRE Antoine
423 — M. DEVALS Robin
424 — Mme DEVAUD Louisiane
425 — M. DEVAUX Vianney
426 — M. D'HARCOURT Pierre
427 — Mme DHIERSAT Julie
428 — M. DIACQUENOD Clément
429 — M. DIDIER Émile
430 — M. DIDIER Guillaume
431 — Mme DIEP Kelly
432 — M. DJOUBRI Haris
433 — Mme DOL Éloïse
434 — M. DOLL Martin
435 — M. DOLLO Pierre-Yves
436 — M. DOMPTAIL Quentin
437 — Mme DORMENVAL Cyprien
438 — M. DRAMÉ Mouhamad
439 — M. DREANO Alexandre
440 — Mme DREON Julie
441 — M. DREYFUS Virgile
442 — M. DRIANCOURT Antoine
443 — Mme DRIGUEZ Camille
444 — M. DROUET Gaël
445 — M. DU CREST DE VILLENEUVE Côme
446 — M. DU PERRON DE REVEL Emmanuel
447 — Mme DU PLESSIS D'ARGENTRÉ Laëtitia
448 — M. DU PONTAVICE Quentin
449 — Mme DUBOIS Eugénie
450 — Mme DUCHAMP Solène
451 — Mme DUCLOS Lucie
452 — Mme DUCO Quiterie
453 — M. DUCROTOY Colin
454 — Mme DUENAS RAMIREZ Paula
455 — M. DUFAURE DE LAJARTE Victor
456 — M. DUFRESNE Thibault
457 — M. DUFRESNOY Marc
458 — M. DUMONT David
459 — Mme DUMOULIN Albane
460 — M. DUNK Aurélien
461 — M. DUNO François
462 — Mme DUPIN Laëtitia
463 — M. DUPIN Louis
464 — Mme DUPONT Jennifer
465 — M. DUPONT Robin
466 — M. DUPUIS Erwan
467 — M. DUQUE Raphaël
468 — M. DUQUESNE Lucas
469 — Mme DUQUESNE Mathilde
470 — Mme DURAND Alix
471 — Mme DURAND Laure
472 — M. DURDUX Vincent
473 — M. DURIEUX Louis-Geoffroy
474 — M. DURIEUX Rémi
475 — M. DURY Augustin
476 — M. DUTHEIL Louis
477 — M. DUTHOIT Barthélemy
478 — M. DUTHOIT Luke
479 — M. DUTHOIT Maxime
480 — M. DUVAL Clément
481 — M. DUVAL Stanislas
482 — M. DUVEAU Melvin
483 — M. ECK Thomas
484 — M. EHINGER François
485 — M. EISCHEN Alexis
486 — Mme EISENMANN Isabelle
487 — M. EKHTIARI Sam
488 — Mme EKSZTEROWICZ Delphine
489 — M. EL OUTATI Othmane
490 — M. ELFEKY Ahmed
491 — Mme ELIES Solène
492 — M. ELLOUZE Mustapha
493 — M. EMANUELY Adrien
494 — Mme ENFRIN Marie
495 — Mme ESCALLIER Alice
496 — M. ESPOSITO Andréa

- 497 — Mme EVRARD Léna
498 — Mme EYCHÉNE Lise
499 — M. FACQUET Valentin
500 — M. FAGES Nicolas
501 — M. FAGROUCH Othman
502 — Mme FALI Katia
503 — M. FALQUE PIERROTIN Etienne
504 — M. FARDET Quentin
505 — M. FARGÈRE Pierrick
506 — M. FARRERO Edouard
507 — M. FASSI FHIRI Mehdi
508 — M. FATUS Gauthier
509 — M. FAUCON Marc
510 — M. FAURE Romain
511 — Mme FAYOLLE Victoria
512 — Mme FEDOU Paola
513 — M. FEFEU Raphaël
514 — M. FENEK Joachim
515 — M. FENIET Rémi
516 — Mme FERAY Pauline
517 — Mme FERRY Marie-Eva
518 — Mme FIEVEZ Mathilde
519 — Mme FIKRI Ghita
520 — M. FILLIOL Bastien
521 — M. FILOCHE Arthur
522 — Mme FIOLE Elise
523 — M. FISCHER Pierre-Emmanuel
524 — M. FLAUX Titouan
525 — M. FLEURET Lucas
526 — M. FLEURY Jérémy
527 — M. FLEURY Sylvain
528 — Mme FLIELLER Lucie
529 — Mme FLUMIAN Léa
530 — Mme FOFANA Léonore
531 — M. FOGEL Maxime
532 — M. FOISSY Martin
533 — M. FOLTZER Thibaud
534 — M. FONDS Julien
535 — Mme FONT Auriane
536 — Mme FONTAINE Victoire
537 — Mme FONTANEL Manon
538 — Mme FORGES Diane
539 — Mme FORQUENOT DE LA FORTELLE Quiterie
540 — M. FORT Pierre-Luigi
541 — M. FORTANIER Rémi
542 — M. FOUCAULT Antoine
543 — M. FOURDRINOY Johan
544 — M. FOURMY Médéric
545 — Mme FOURNIER Mathilde
546 — Mme FOURNIER Valentine
547 — M. FOUVILLE Amaury
548 — Mme FRADIN Caroline
549 — Mme FRANCESCHI Anne-Sophie
550 — M. FRANÇOIS-MARTIN Olivier
551 — Mme FRANZ Caroline
552 — M. FRAY Camille
553 — Mme FRAYSSE Lorraine
554 — M. FULLERINGER Xavier
555 — Mme GABARD Olivia
556 — M. GABORIAUD Antoine
557 — Mme GALLOIS Anthéa
558 — Mme GALY Pauline
559 — M. GANACHAUD Paul
560 — Mme GARCIA Joséphine
561 — M. GARCIA Raphaël
562 — M. GAREL Victor
563 — M. GARNERIN Titouan
564 — M. GARNIER David-Henri
565 — M. GARNIER DE BOISGROLLE DE RUOLZ
Louis
566 — M. GARRAIT Mathieu
567 — Mme GAS Clémentine
568 — M. GASIGLIA Philippe
569 — Mme GAUDRON Alexandra
570 — Mme GAUDRY Anne-Claire
571 — M. GAUFRÈS David
572 — M. GAUTHIER Martin
573 — Mme GAUTHIER Pauline
574 — M. GAUTIÉ Tristan
575 — Mme GAUTIER Audrey
576 — M. GAUTIER Guillaume
577 — M. GBELIDJI Florent
578 — M. GEAY Bruno
579 — M. GEISLER Alexis
580 — M. GELLY Jean
581 — Mme GENET Gaëlle
582 — M. GENTY Théo
583 — Mme GERARDIN Eleonore
584 — Mme GHAFFOULI Dina
585 — M. GHAZI Alexandre
586 — M. GIANOLI Nicolas
587 — Mme GILBERT Estelle
588 — Mme GINESTET Clara
589 — M. GIORNO DIT JOURNO Sven
590 — M. GIRARD Julien
591 — Mme GIRAUD Alice
592 — M. GIRON Louis
593 — M. GIUDICELLI Tom
594 — M. GOAVEC Yoann
595 — Mme GODEFROY Justine
596 — M. GODREAU Ulysse
597 — Mme GOLEC Mathilde
598 — M. GONDOIS Pierre
599 — M. GONNETAN Pierre
600 — M. GONZALEZ CARDENAS Daniel
601 — Mme GORRIA Laurie
602 — M. GOUDAL Thibault
603 — Mme GOUGUÉ Jordane
604 — Mme GOUJA Sabrine
605 — Mme GOULDIEFF Claire
606 — M. GOUNET Jonathan
607 — Mme GOURGUES Marion

- 608 — M. GOURIOU Clément
609 — M. GOUT Clovis
610 — Mme GOUTAY Constance
611 — Mme GOYET Anaïs
612 — M. GRACE Nestor
613 — Mme GRANGER Constance
614 — M. GRÉBOVAL Charlie
615 — Mme GREFFION Chloé
616 — M. GRIMALDI D'ESDRA Gaétan
617 — M. GRUCHET Sébastien
618 — M. GUAIS Maxime
619 — M. GUARDIOLA Philippe
620 — M. GUÉDON Thomas
621 — M. GUERROUMI Nazim
622 — Mme GUÉVEL Candice
623 — Mme GUGGENHEIM Anna
624 — M. GUICHARD Xavier
625 — Mme GUILBERT Julie
626 — M. GUILHAMON Louis
627 — M. GUILLAUME Bastien
628 — M. GUILLAUME Hugo
629 — M. GUILLET Martin
630 — Mme GUILLO Juliette
631 — M. GUILLOT Valentin
632 — Mme HADIDA Déborah
633 — Mme HADJOU DJ Fatima-Zahra
634 — M. HAGENBURG Pierre
635 — Mme HAIMICHE Sarah
636 — M. HALB Guillaume
637 — M. HAMISHEH-BAHAR Marc
638 — M. HAMON Alexandre
639 — M. HAMONNET Johan
640 — Mme HAMOU Léa
641 — M. HANNO THIAUX Victor
642 — M. HANSEN Erik
643 — M. HARADA Nao
644 — M. HARNAY Louis
645 — M. HARRACH Benjamin
646 — M. HARVEY Rémi
647 — M. HASSAN David
648 — M. HAYWOOD Théo
649 — M. HÉCHAÏCHI Yaqine
650 — M. HEDON Martin
651 — M. HEIN Grégoire
652 — Mme HELFT Alice
653 — M. HEMMAR Riwane
654 — M. HENIART Antoine
655 — M. HENNEBERT Pierre
656 — M. HENRARD Louis
657 — Mme HENRY Annabelle
658 — Mme HENRY Clara
659 — M. HENRY Jean-Léon
660 — M. HER Romaric
661 — M. HERBOUT Arthur
662 — Mme HERGAULT Marie-Eglantine
663 — M. HERMET Nicolas
664 — M. HEUGAS Nicolas
665 — M. HILAIRE Swann
666 — M. HINOUS Nicolas
667 — M. HIRASAWA Soichiro
668 — M. HOARAU Clément
669 — M. HOARAU Enguerrand
670 — Mme HOFFET Elsie
671 — Mme HOM Clotilde
672 — M. HOTAIT Adam
673 — M. HOU Dawei
674 — Mme HOUDARD Tiphaine
675 — Mme HOUVENAGEL Claire
676 — M. HOUZELLE Gatien
677 — M. HUA François-Xavier
678 — M. HUANG Nicolas
679 — Mme HUBY Émilie
680 — Mme HUGON Alexia
681 — M. HUMEAU Jean-Baptiste
682 — Mme HUNAUT Lise
683 — Mme HUREAU Solène
684 — Mme HUVELIN Claire
685 — Mme HUYGHUES-DESPOINTES Héloïse
686 — Mme ICHBIAH Oksana
687 — M. IDIRI Lény
688 — Mme IMBERT Christelle
689 — M. ISSAOUI Ahmed
690 — M. JABBOUR Anthony
691 — M. JACOB Martin
692 — M. JACQUET Pierre-Jean
693 — M. JACQUIER Moric
694 — M. JACQUIN Guillaume
695 — Mme JARICOT Marie
696 — Mme JAUDOIN Estelle
697 — Mme JAUSSELME Auriane
698 — M. JEANNES Quentin
699 — Mme JEANNOT Zélie
700 — M. JEAUFFROY Pierre-Louis
701 — M. JELASSI Samy
702 — M. JEMAA Mohamed Skander
703 — Mme JEOFFRION Marine
704 — Mme JERAD Khadija
705 — Mme JIMENEZ Emma
706 — M. JOLIOT Achille
707 — M. JOLY Nicolas
708 — M. JOUSSET Sébastien
709 — Mme JOUVET Claire
710 — M. JOZON Etienne
711 — M. JUBIN Antoine
712 — M. JUILLIARD Clément
713 — Mme KAESHAMMER Elodie
714 — M. KALOGA Yacouba
715 — M. KASRIEL Yohanan
716 — Mme KASSOU Wissal
717 — Mme KEBLI Anissa
718 — Mme KERDRAON Anne
719 — M. KERZERHO Louis

- 720 — Mme KHATER Marie
721 — M. KHERROUBI Bilal
722 — M. KHOU Jean-Christophe
723 — M. KIEFFER Guillaume
724 — M. KIMMEL Matthieu
725 — M. KINDERMANS Martin
726 — Mme KIRSCHER Débora
727 — Mme KOBSCHE Anaïs
728 — M. KOCH Benoît-Marie
729 — M. KONTOGHIANNIS Alexis
730 — M. KOTARBA Guillaume
731 — Mme KRAIEM Selma
732 — M. KREMER Briec
733 — M. KREMPP Constantin
734 — M. KRESS Thomas
735 — M. LAADJAL Anise
736 — M. LABBAKI Sami
737 — M. LABBÉ Simon
738 — M. LAC Maxime
739 — Mme LACHAUX Marie-Anne
740 — M. LACOUR-GOGNY-GOUBERT Antoine
741 — M. LAFAILLE Aurélien
742 — Mme LAFAYE Julie
743 — Mme LAFOUGE Charlotte
744 — M. LAGEYRE-AZAR Paul
745 — Mme LAGOVIN Méryl
746 — Mme LAI Samantha
747 — M. LAIGLE Victor
748 — M. LAINÉ Alexandre
749 — M. LALLET Pierre
750 — M. LALY Baptiste
751 — M. LAMBERT Nicolas
752 — M. LAMOTHE-DUBROCA Adrien
753 — Mme LANDEMARD Agnès
754 — M. LANGLOIS-MEURINNE Jean
755 — M. LANZMANN Felix
756 — M. LAPLACE Fabien
757 — Mme LARDENOIS Julie
758 — M. LAROCHE Quentin
759 — Mme LARREUR Marion
760 — M. LARROUTUROU François
761 — M. LASKAR Clément
762 — M. LASSALLE Micaël
763 — Mme LASSERRE Claire
764 — M. LASSIAZ Timothée
765 — Mme LATIL Morgane
766 — Mme LAU Lina
767 — M. LAUGT Kevin
768 — M. LAÜGT Clément
769 — M. LAUMONT Rémi
770 — M. LAURENT Julien
771 — Mme LAURIN Cloé
772 — M. LAUVERGNE Rémi
773 — M. LAVALETTE Pierre
774 — M. LE BAGOUSSE François
775 — Mme LE BAIL Aude
776 — Mme LE BEC Sara
777 — M. LE BOUCHER D'HÉROUVILLE Tanguy
778 — M. LE BOULCH Victor
779 — M. LE BRIS Elliot
780 — Mme LE BRUN Levanah
781 — Mme LE DOEUFF Gabrielle
782 — M. LE GALL Hugo
783 — M. LE GALL Renan
784 — M. LE GOUELLEC Valentin
785 — Mme LE GRAËT Gaëlle
786 — Mme LE GUIDEC Claire
787 — M. LE MASSON Thomas
788 — Mme LE MERLOUETTE Aude
789 — M. LE NOIR DE CARLAN Jean-Baptiste
790 — Mme LE PRAT Mathilde
791 — M. LE PRIOL Erwan
792 — Mme LE ROMANCER Sophie
793 — M. LE ROUX Maxime
794 — M. LE ROUZIC Morgan
795 — M. LE ROY Hugo
796 — Mme LE SIDANER Iris
797 — Mme LE TALLEC Juliette
798 — Mme LE TIEC Anne-Claire
799 — M. LEBECQUE Mathieu
800 — M. LEBIT Benjamin
801 — Mme LEBLEU Mélanie
802 — Mme LEBLOND Floriane
803 — M. LEBRANCHU Simon
804 — M. LEBRET Jean-Baptiste
805 — M. LECALLIER Thibaut
806 — M. LECAT Thomas
807 — M. LÉCHENET Louis-Marie
808 — M. LECOMTE Romain
809 — Mme LECOQ Meije
810 — M. LECUSSAN Alexis
811 — M. LEDUC Hugo
812 — Mme LEE Sun Jae
813 — M. LEFEBVRE Gauthier
814 — Mme LEFEBVRE Juliette
815 — M. LEFEBVRE DE PLINVAL Jean-Baptiste
816 — M. LEFEVRE Alexis
817 — M. LEFÈVRE Clément
818 — M. LEFORT Vincent
819 — M. LEFRANC Olivier
820 — M. LEFRANCOIS Aymeric
821 — M. LEFRAY Maxime
822 — M. LÉGAL Maxime
823 — M. LEGER Sébastien
824 — M. LEGRAND Romain
825 — Mme LEGROUX Laura
826 — M. LEGRY Régis
827 — Mme LEMAITRE Clotilde
828 — M. LENGLOIS Bastien
829 — M. LENOIR Romain
830 — Mme LEROY Célia
831 — M. LESAGE Morgan

- 832 — M. LESAUVAGE Antoine
833 — Mme LESCHALLIER DE LISLE Inès
834 — Mme LESCHI Alexandra
835 — M. LESTOILLE Guillaume
836 — M. LETOMBE Alexis
837 — M. LEVOIR Maxime
838 — Mme LEZÉ Juliette
839 — M. LIBEAU Alexandre
840 — M. LICOUR Clément
841 — Mme LIF Safia
842 — Mme LIGUORI Camille
843 — M. LIMA Alexandre
844 — M. LINDET Maxime
845 — M. LINNE Clément
846 — M. LOCATELLI Victor
847 — M. LORRE Jonathan
848 — Mme LOSNO Delphine
849 — M. LOSTANLEN Matéo
850 — Mme LOUALI Salma
851 — M. LOUAPRE Oscar
852 — Mme LOUBOUTIN Enora
853 — M. LOUIS Benoît
854 — M. LOUIS Julien
855 — Mme LOUREAU Jeanne
856 — Mme LOZAC'HMEUR Ariane
857 — M. LUCAS Renaud
858 — M. LUCIARDI François
859 — M. LUGOL Antoine
860 — Mme LUKIC Angela
861 — Mme LUTON Marie
862 — Mme LY Hélène
863 — M. LYAN Romain
864 — Mme LYET Mathilde
865 — M. LYSENSOONE Thomas
866 — M. MA Victor
867 — Mme MAAS Laura
868 — Mme MABIRE Valentine
869 — M. MABON Adrien
870 — M. MACIAS Corentin
871 — M. MADELIN Louis
872 — M. MAGNAC Thomas
873 — M. MAGNAVAL Gauthier
874 — M. MAHÉ Benoît
875 — M. MAHENDRAN Karthik
876 — M. MAILLY Vincent
877 — M. MAIRE Alexis
878 — M. MAITENAZ Sébastien
879 — M. MÂLE Nicolas
880 — M. MALÉGEANT Yohann
881 — M. MALET Guillaume
882 — Mme MALLEIN-GERIN Elsa
883 — M. MALLET Théo
884 — Mme MANCINEIRAS Pauline
885 — M. MANCINI Joris
886 — M. MANDEMENT Marc
887 — Mme MANDJEK Laetitia
888 — M. MARANDET Leo
889 — M. MARCAILLOU Paul
890 — Mme MARCHAL Lucie
891 — M. MARCHAL - BERGERUC Hugo
892 — Mme MARCHENAY Marylise
893 — M. MARCHET Florian
894 — M. MARCZAK Luc
895 — M. MARIAUD Florian
896 — M. MARIE-CORD'HOMME Florentin
897 — M. MARINI Francesco
898 — Mme MARION Angelique
899 — Mme MARION Annouck
900 — Mme MARLIAC Marie-Adeline
901 — M. MARNAS Martin
902 — M. MAROIS Nicolas
903 — M. MARQUANT Romain
904 — Mme MARQUET Alexandra
905 — Mme MARTEL Laure
906 — M. MARTIAL Paul
907 — Mme MARTIN Déborah
908 — M. MARTIN Hugo
909 — Mme MARTIN Nolwenn
910 — M. MARTIN Stanislas
911 — M. MARTIN Tom
912 — M. MARTIN Tristan
913 — M. MARTINACHE Fabien
914 — Mme MARTINEZ Camille
915 — Mme MARTINEZ MéliSSa
916 — M. MARTYNIUCK Simon
917 — M. MARX Alexandre
918 — Mme MARX Florine
919 — M. MASCIA Achille
920 — M. MASSÉ Gwénaél
921 — M. MASSEBEUF Alexy
922 — M. MASSELIN Côme
923 — M. MASSERA Louis
924 — Mme MASSOT Audrey
925 — M. MASURIER Antoine
926 — M. MATHIEUX Thibault
927 — Mme MATOU Vercine
928 — M. MATTEÏ Julien
929 — Mme MAURIN Louise
930 — M. MAUSSION Charles
931 — M. MAYEUR Hugo
932 — Mme MÉHAULT Camille
933 — Mme MEILHON Inès
934 — M. MEINZEL Lucas
935 — M. MELIANI Yacine
936 — M. MELLOTT Jean
937 — Mme MELLOTT Louise
938 — M. MENA Pablo
939 — Mme MÉNAGE Clémentine
940 — M. MENAGER Christophe
941 — M. MENZILDJIAN Georges
942 — M. MERAUD Antoine
943 — Mme MERLE Florence

- 944 — M. MERLE Paul
945 — M. MERLE D'AUBIGNÉ Henri
946 — M. MERMET Aubin
947 — Mme METZGER Audrey
948 — M. MEURGER Elvin
949 — M. MEYER Antonin
950 — M. MEYERS Thomas
951 — Mme MEYNIER Alexia
952 — Mme MICHEL-GENTILHOMME Soline
953 — M. MICHELOTTO Thibault
954 — Mme MICHENOT Margot
955 — M. MILLOTTE Thibaud
956 — M. MILON Florian
957 — Mme MINIER Laëtitia
958 — Mme MIRON DE L'ESPINAY Albane
959 — Mme MIZES Angeline
960 — M. MOALIC Nicolas
961 — M. MOHR DURDEZ Théophile
962 — M. MOLIÈRE Bastien
963 — Mme MONCHÂTRE Manon
964 — M. MONDINO Vincent
965 — M. MONIER Louis
966 — Mme MORAGUES Julie
967 — M. MOREAU Antoine
968 — M. MOREL Augustin
969 — M. MOREL Henri
970 — M. MORELLE Martial
971 — Mme MORIN Isabelle
972 — M. MORIN Olivier
973 — Mme MORIZET Héloïse
974 — Mme MORON Aurélie
975 — M. MOULIERAC Sylvain
976 — Mme MOULIM Myriam
977 — Mme MOURAGUES Alexane
978 — Mme MOUSEL Léa
979 — M. MURATYAN Grégoire
980 — Mme MURAZ Mathilde
981 — M. MUSQUAR Pierre
982 — Mme NAJJI Marine
983 — M. NAJM Matthieu
984 — Mme NAMAND Jessica
985 — Mme NEDELEC Anaëlle
986 — M. NEDELEC Pierre
987 — M. NERDIG Cyril
988 — M. NEUVILLE Clément
989 — M. NGUYEN Alexandre
990 — M. NGUYEN Quang-Nam
991 — Mme NICOL Julia
992 — M. NICOLAÿ Louis
993 — M. NICOLE Florian
994 — M. NIELLY Cyprien
995 — M. NIGGEL Vincent
996 — M. NOËL Grégoire
997 — M. NOLL Anthony
998 — Mme NOURI Sirine
999 — Mme OBOLENSKY Marguerite
1000 — M. OGER Alexis
1001 — M. OGER Dorian
1002 — M. ONAISI Sam
1003 — Mme OTA Elsa
1004 — M. OUAZZAGHTI Reda
1005 — M. OUBRAHAM Yannis
1006 — M. OUESLATI Wajdi
1007 — M. OUKDIM Hichame
1008 — M. OURIACHI Lucas
1009 — M. OZOUF Cyril
1010 — M. PACOT Guillaume
1011 — M. PAGE Etienne
1012 — M. PAGÈS Baptiste
1013 — M. PAILLOUS Fabrice
1014 — M. PALAYRET Adrien
1015 — M. PALEO Charles
1016 — M. PANTIN Alexandre
1017 — M. PARADIS Vincent
1018 — M. PARAT Camille
1019 — M. PARET Benjamin
1020 — M. PARIS Antoine
1021 — M. PARLIER Guillaume
1022 — Mme PAROLINI Irène
1023 — Mme PASCUAL Laure
1024 — Mme PASSOT Clémentine
1025 — Mme PASTOUREL Chloé
1026 — Mme PATTE Cécile
1027 — Mme PAUTRET Marie-Laure
1028 — M. PAUTRIEUX Nicolas
1029 — Mme PAYAN Maud
1030 — Mme PAYEN Alizée
1031 — Mme PAYET-LEGROS Magali
1032 — Mme PEDIE KOYOU Karen
1033 — M. PELLEGRIN Florent
1034 — Mme PELLISSIER-TANON Agnès
1035 — M. PENA VERRIER Gaspard
1036 — Mme PENNAMEN Audrey
1037 — Mme PENSEC Alexandra
1038 — M. PÉRARD Corentin
1039 — M. PEREZ Adrien
1040 — M. PEREZ Antoine
1041 — Mme PERISSIER Fanny
1042 — Mme PERLEMOINE Prisca
1043 — M. PERNET Nicolas
1044 — M. PERRAUDAT Antoine
1045 — M. PERROT Vincent
1046 — Mme PESCE Clara
1047 — M. PESQUEREL Fabien
1048 — Mme PETERSEN Léna
1049 — Mme PETIT Julienne
1050 — M. PETITOT Grégoire
1051 — Mme PEYRET Mathilde
1052 — M. PEYRON Tsiory
1053 — Mme PHAREL Agathe
1054 — M. PHILIPPINE Jef
1055 — M. PICHEAU Emmanuel

- 1056 — M. PIERRE Stéphane
1057 — Mme PIETRI Laura
1058 — Mme PIETRUCH Sabine
1059 — M. PIGEON Amaury
1060 — Mme PILATUS-KOLATA Margaux
1061 — M. PIMIENTA Tom
1062 — M. PINIARD Matthieu
1063 — M. PINSON Nicolas
1064 — Mme PIOT-DURAND-LECOMTE Hélène
1065 — M. PLANCHE Benoît
1066 — Mme PLASSIER Marine
1067 — M. PLIGERSDORFFER Théo
1068 — M. PLOBNER Guillaume
1069 — Mme PLOT Alexandra
1070 — M. PLOTTEGHER Arthur
1071 — Mme PLUMENAIL Sarah
1072 — Mme POCHON Marianne
1073 — M. POMPILIO Pierre
1074 — Mme PONSARD Louise
1075 — Mme PORTALIER Alice
1076 — M. PORTEBOEUF Benoît
1077 — Mme PORTIER Aude
1078 — M. POTET Rémi
1079 — M. POUBEAU Loïc
1080 — M. POURBAIX Thomas
1081 — M. POURCELOT Grégoire
1082 — M. POUYANNÉ Paul
1083 — M. POUZADA Daniel
1084 — Mme PRADAL Raphaëlle
1085 — Mme PRADÈRE Violette
1086 — Mme PREVAL Aude
1087 — Mme PRICOUPEKOV Nastassia
1088 — Mme PRIOLEAU Inès
1089 — Mme PRIOUL Camille
1090 — M. PUJOL Benjamin
1091 — M. QUATREPOINT Alexandre
1092 — M. QUEMIN Thomas
1093 — M. QUÉRÉ Stanislas
1094 — Mme RABENASOLO Rojo
1095 — Mme RABINOVITCH Aster
1096 — M. RADISSON Alexis
1097 — M. RAGEL Vincent
1098 — M. RAGONNET Ael
1099 — M. RAGOT Vincent
1100 — M. RAIS Mohamed Nacer
1101 — M. RAMAGE Enzo
1102 — M. RAMPON Pierre
1103 — M. RAOULT Xavier
1104 — M. RAVETTI Paul
1105 — M. REBBI Mathieu
1106 — M. RECEVEUR Thibault
1107 — Mme REDAUD Emilie
1108 — M. REGIMBEAU Guillaume
1109 — M. RÉMOND Clément
1110 — M. REMY Pierre-Alain
1111 — Mme RENAUDIN Noémi
1112 — M. RENAULT Paul
1113 — Mme REQUENA Maï-Carmen
1114 — Mme RÉROLLE Marine
1115 — M. REVELLAT Christian
1116 — M. REVERBERI Antoine
1117 — Mme REYNAUD Mathilde
1118 — Mme REZEAU Marie
1119 — M. RHAITI Jamal
1120 — M. RIBEYRE Raphaël
1121 — Mme RICHARD Clotilde
1122 — M. RICHELET Antoine
1123 — M. RICHER Valentin
1124 — Mme RIETJENS Maud
1125 — M. RIEU Tom
1126 — M. RIGOLET Valentin
1127 — Mme RITTER Pauline
1128 — M. RIVAL Paul
1129 — M. RIVARD Stuart
1130 — Mme RIVAT Hélène
1131 — M. RIVIÈRE Rémi
1132 — Mme RIVIÈRE DES BORDERIES Quiterie
1133 — M. RIZZA Guillaume
1134 — M. ROBERT Clément
1135 — M. ROBERT Louis-Guilhem
1136 — M. ROBILLIARD Martin
1137 — Mme ROCABOY Justine
1138 — M. ROLLAND Antonin
1139 — M. ROLLIN Romain
1140 — M. RONDARD Sébastien
1141 — M. RONTEIX Gustave
1142 — Mme ROQUART Maïlie
1143 — M. ROQUES Sylvain
1144 — M. ROQUET Nicolas
1145 — M. ROSE Antoine
1146 — Mme ROSEAU Gabrielle
1147 — M. ROUSSEAU Adrien
1148 — M. ROUSSEAU Luc
1149 — M. ROUSSEAU Olivier
1150 — M. ROUSSEL Paul-André
1151 — M. ROUSSIN Adrien
1152 — M. ROUSVOAL Aymeric
1153 — Mme ROUTIER Lisa
1154 — Mme ROUZAUD Marie
1155 — M. ROYAL Jean-Eudes
1156 — Mme ROYET Mathilde
1157 — M. ROZÉ Julien
1158 — M. RUAUD Rémi
1159 — Mme RUBIN Sarah
1160 — M. RUFF Benjamin
1161 — M. RUFFINONI Pierre
1162 — Mme RUGET Alice
1163 — M. RUHLMANN Sébastien
1164 — M. SAAIDI Kamil
1165 — Mme SABATIER Juliette
1166 — Mme SAGRANGE Manon
1167 — Mme SAILLARD Camille

- 1168 — M. SAINTIER Arthur
1169 — M. SAKER Youssef
1170 — Mme SALEM HEDADA Hadjira
1171 — M. SALESSE Bastien
1172 — M. SALHI Sajid
1173 — Mme SALOMÉ Marion
1174 — Mme SAN Delphine
1175 — Mme SANCHEZ Camille
1176 — M. SANCHEZ Jérémy
1177 — M. SANKARI Rémi
1178 — M. SARMÉO Clément
1179 — Mme SATTI Cloé
1180 — M. SAUBOT Aymeric
1181 — Mme SAULNIER Débora
1182 — Mme SAULNIER Natacha
1183 — M. SAUVE William
1184 — M. SAWICKI Bernard
1185 — M. SCHLEINITZ Jules
1186 — M. SCHMIT Matthieu
1187 — M. SCHWEITZER-CHAPUT Martin
1188 — M. SCOQUART Thibault
1189 — M. SELLIER Thomas
1190 — M. SELO Matthieu
1191 — M. SENG Bertrand
1192 — Mme SENTUCQ Eugénie
1193 — M. SEPARI Pierre-Etienne
1194 — Mme SEREIN Charlène
1195 — M. SERFASS Jérémie
1196 — Mme SERGHERAERT Constance
1197 — M. SERRES Jérémy
1198 — Mme SERVEAU Lucie
1199 — M. SEYTRE Joël
1200 — M. SIGAUT Fabrice
1201 — M. SIGNARGOUT Axel
1202 — M. SIMONE Charles
1203 — M. SITTLER Lucas
1204 — M. SIZAIRE Thomas
1205 — M. SLAOUI Fayçal
1206 — M. SOL Jean-Côme
1207 — M. SOMCHIT Olivier
1208 — Mme SOMMET Virginie
1209 — Mme SORRET Juliette
1210 — M. SOUPRE Guillaume
1211 — M. SOUVERAIN Aurélien
1212 — M. SOYER Martin
1213 — Mme SPACIL Anna
1214 — Mme SPILLEMAECKER Juliette
1215 — M. SQUILLARI Pierre
1216 — M. STACKLER Maximilien
1217 — M. STEMMELEN Jonathan
1218 — M. STIEGLER Arnaud
1219 — Mme STRIMBEI Sondra
1220 — M. SUAREZ Jimmy
1221 — M. SUBRA Valentin
1222 — M. TABARD Romain
1223 — Mme TAGHZOUT Sarah
1224 — M. TAILLANDIER Vincent
1225 — Mme TAMIM EL-JARKAS Inès
1226 — M. TANDEAU DE MARSAC Corentin
1227 — M. TANDIAN Mamadou
1228 — Mme TAOUSSI Kenza
1229 — Mme TASHJIAN Hermine
1230 — M. TEISSEDRE Baptiste
1231 — Mme TERRAS Fériel
1232 — Mme THAI Anissa
1233 — Mme THENOZ Chloé
1234 — M. THERY David-Alexandre
1235 — M. THÉRY Jean-Gabriel
1236 — M. THÉSÉ Matthieu
1237 — Mme THEVENOT Manilaï
1238 — M. THEVES Arnaud
1239 — M. THIL Benoît
1240 — M. THIL Nicolas
1241 — Mme THIRIEZ Céline
1242 — M. THONY Clément
1243 — M. THOS Pierre
1244 — M. TILLOY Cyrille
1245 — M. TOLLU Paul
1246 — M. TONNEAU Bastien
1247 — Mme TOURLONIAS Lucie
1248 — M. TOUZÉ Benoît
1249 — M. TOUZÉ Ludovic
1250 — Mme TRAN Khanh-Vy
1251 — Mme TRAORE Djeneba
1252 — M. TRAVERS Arthur
1253 — Mme TRÉVISIOL Anna
1254 — Mme TRIQUET Chloé
1255 — Mme TROTTET Amandine
1256 — Mme TRUCHOT Anne-Sophie
1257 — M. TSIAVA Fabrice
1258 — M. TURBAN Simon
1259 — M. UNG Matthieu
1260 — M. URIEN Benoît
1261 — M. VACHEY Mathieu
1262 — M. VADILLO Paco
1263 — M. VAÏTINADAPOULLÉ Jordan
1264 — Mme VALDENNAIRE Juliette
1265 — M. VALENDUC Xavier
1266 — M. VALENTIN Antoine
1267 — M. VALLIER Léo
1268 — Mme VAN Minh Thuy
1269 — Mme VAN ASSEL Camille
1270 — M. VAN DER LAAN Xavier
1271 — M. VANDERMEERSCH Elias
1272 — M. VANDROUX Paul
1273 — Mme VANNEROT Marie
1274 — M. VAREILLES Pierre
1275 — M. VARENNE Victor
1276 — Mme VARIN Briséis
1277 — M. VARLET Thomas
1278 — M. VAXELAIRE Boris
1279 — M. VEBR Aurélien

1280 — M. VEDARATTINAME Ganesh
 1281 — Mme VENDITTOZZI Blanche
 1282 — M. VENEAU Arthur
 1283 — M. VERDIER Maxime
 1284 — Mme VERGNE Manon
 1285 — Mme VERNADE Sonia
 1286 — M. VERNASSIÈRE Maxime
 1287 — Mme VERNAY Ludivine
 1288 — M. VERNEY Ambroise
 1289 — Mme VEYRON Mathilde
 1290 — M. VEZIERES Micaël
 1291 — M. VIALLOON Léo
 1292 — Mme VIAUD Mélanie
 1293 — M. VICENTE Thibault
 1294 — M. VICTOR Maxime
 1295 — Mme VIDAL Violaine
 1296 — M. VIGIER Gabriel
 1297 — M. VIGNOLI Louis
 1298 — Mme VILLADA Agathe
 1299 — Mme VILLARD Laetitia
 1300 — M. VILLEFORCEIX Jean-François
 1301 — M. VILLION Cilane
 1302 — M. VINCENT Baptiste
 1303 — M. VINCENT Julien
 1304 — M. VIRY Quentin
 1305 — M. VIVIER Cédric
 1306 — M. VIVIER Lucas
 1307 — Mme VOILLEQUIN Camille
 1308 — M. VOLT Clément
 1309 — M. VRIGNAUD Elie
 1310 — M. VUILLEMIN Jean-Côme
 1311 — Mme WACRENIER Lise
 1312 — Mme WANG Ru
 1313 — M. WENG Thomas
 1314 — M. WIDAWSKI William
 1315 — M. WIECZNY Vincent
 1316 — M. WIRTZ Jonathan
 1317 — M. WISSOCQ Thibaut
 1318 — M. WYBO Nathan
 1319 — Mme XU Lucie
 1320 — M. YAAKOUBI Houssein
 1321 — M. YAHYAOUY Yassine
 1322 — M. YAMDJEU TIABO Franck Jordan
 1323 — M. ZALCBERG Nicolas
 1324 — Mme ZBAYAR Najoua
 1325 — M. ZEMIRO Mathias
 1326 — M. ZEMMOURI Youcef
 1327 — Mme ZERHOUNI Sonia
 1328 — Mme ZHAO Caroline
 1329 — M. ZIAD Aniss
 1330 — M. ZIMMER Pierrick
 1331 — M. ZINIFI Taha Yassine

1332 — Mme ZIPP Marion

1333 — Mme ZNIBER EL ANDALOUSSI Oumaima.

Arrête la présente liste à mille trois cent trente-trois (1 333) noms.

Fait à Paris, le 11 juin 2014

La Présidente du Jury

Brigitte OEHLER

Liste principale, par ordre de mérite, des candidat(e)s admis(e)s au concours sur titres de maître de conférences E.S.P.C.I. — spécialité optique, ouvert à partir du 19 mai 2014, pour un poste.

1 — M. GOETSCHY Arthur.

Arrête la présente liste à 1 (un) nom.

Fait à Paris, le 11 juin 2014

La Présidente du Jury

Agnès MAITRE

Liste complémentaire, par ordre de mérite, des candidat(e)s admis(e)s au concours sur titres de maître de conférences E.S.P.C.I. — spécialité optique, ouvert à partir du 19 mai 2014, pour un poste.

1 — Mme PARIGI Valentina

2 — M. CANAGUIER-DURAND Antoine.

Arrête la présente liste à 2 (deux) noms.

Fait à Paris, le 11 juin 2014

La Présidente du Jury

Agnès MAITRE

Tableau d'avancement dans le corps des techniciens de tranquillité publique et de surveillance (en qualité de technicien), au titre de l'année 2014.

— LEPRINCE Alain

— THINE Chantal, née RENE-CORAIL

— ABDELAZIZ Abdelhafid

— SOREL Nicole, née VARIN

— TEYSSIER Nicolas

— WILLIAMS Thierry

— BUCHTA Stéphane.

Liste arrêtée à 7 (sept) noms.

Fait à Paris, le 13 juin 2014

Pour la Maire de Paris

et par délégation,

Le Chargé de l'intérim de la sous-direction de la gestion des personnels et des carrières,

Alexis MEYER

Avancement au grade de professeur de la Ville de Paris hors classe au choix, au titre de l'année 2014.

1 — Mme Séverine TORCOL (SOI 0662359)

2 — M. Olivier LASSELIN (SOI 0666537)

3 — M. Philippe BONNEAU (SOI 0662188)

- 4 — Mme Françoise VILLAIN (SOI 0649858)
 5 — Mme Marianne MAUJEAN (SOI 0660228)
 6 — Mme Sylvia LOMBARD (SOI 1002850)
 7 — M. Michel LETISSIER (SOI 1000807)
 8 — Mme Mical DUPERRET (SOI 1002801)
 9 — M. Jean-Pierre PAPINEAU (SOI 1007962)
 10 — M. Benoît TESSE (SOI 1002798)
 11 — Mme Cécile PRIN HUERTAS (SOI 1007963)
 12 — Mme Brigitte DUVERNET-COPPOLA (SOI 1001531)
 13 — Mme Véronique SAG (SOI 1002847)
 14 — M. Alain SAEY (SOI 1002848)
 15 — Mme Odile VELLA (SOI 0663741)
 16 — Mme Michèle ROSSI (SOI 0641368)
 17 — M. Gilles LIARD (SOI 1007939)
 18 — M. Fabrice BARONNET (SOI 0663739)
 19 — Mme Martine EMERY (SOI 0794833)
 20 — Mme Marie-Françoise ALEJANDRO (SOI 1005342)
 21 — M. Quentin MARTEL (SOI 0660309)
 22 — Mme Marie-Jeanne BRUSCHINI (SOI 0662151)
 23 — M. Alain TREGON (SOI 0787564)
 24 — Mme Sylvie HAMARD (SOI 0660107)
 25 — M. Jean-Luc DUSONG (SOI 1088470)
 26 — M. Jean-Manuel THOMAS (SOI 0660105)
 27 — Mme Corinne JOLLAIN (SOI 0662089)
 28 — Mme Corinne SIMONNEAU (SOI 0663744)
 29 — M. Luc LEBRETON (SOI 0668741)
 30 — M. Eric LEBLANC (SOI 0663742)
 31 — M. François KACEF (SOI 0668917)
 32 — M. François VIEL (SOI 0670105)
 33 — Mme Isabelle MIAILLE-VONCK (SOI 0662203)
 34 — Mme Evelyne POINSOT-MOUYNA (SOI 0664140)
 35 — M. Bruno BAROU (SOI 0669996).

Fait à Paris, le 17 juin 23014

Pour la Maire de Paris
 et par délégation,
*La Directrice Adjointe
 des Ressources Humaines*
 Sophie PRINCE

DEPARTEMENT DE PARIS

DELEGATIONS - FONCTIONS

Désignation de deux représentants de la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial.

La Maire de Paris,
 Présidente du Conseil de Paris
 siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-18 et L. 2122-25 ;

Vu le Code du commerce et notamment ses articles L. 751-1 et L. 751-2 ;

Arrête :

Article premier. — Mme Afaf GABELOTAUD, Conseillère de Paris, est désignée pour représenter la Maire de Paris au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial.

Art. 2. — Mme Olivia POLSKI, Adjointe à la Maire chargée du commerce, de l'artisanat, des professions libérales et indépendantes, est désignée au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Art. 4. — Ampliation du présent arrêté sera adressée :
 — à M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet du Département de Paris ;
 — aux intéressées.

Fait à Paris, le 11 juin 2014

Anne HIDALGO

TARIFS - PRIX DE JOURNEE - AUTORISATIONS

Fixation, à compter du 1^{er} juin 2014, des tarifs applicables à l'établissement « La Maison du Parc » situé 81 bis, rue de l'Amiral Mouchez, à Paris 13^e.

La Maire de Paris,
 Présidente du Conseil de Paris
 siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles en son livre II, titre III et son livre III, notamment les articles R. 314-1 et suivants et R. 351-1 et suivants ;

Vu les propositions budgétaires de l'établissement pour l'année 2014 ;

Sur proposition de la Directrice Générale de l'Action Sociale de l'Enfance et de la Santé ;

Arrête :

Article premier. — Pour l'exercice 2014, les dépenses et les recettes prévisionnelles de l'établissement « La Maison du Parc » situé 81 bis, rue de l'Amiral Mouchez, 75013 Paris, géré par l'Association A.D.E.F. Résidences sont autorisées comme suit :

Dépenses prévisionnelles :

- section afférente à l'hébergement : 2 750 470 € ;
- section afférente à la dépendance : 606 344 €.

Recettes prévisionnelles :

- section afférente à l'hébergement : 2 838 249 € ;
- section afférente à la dépendance : 626 068 €.

Les tarifs journaliers visés aux articles 2 tiennent compte de la reprise partielle du déficit 2012 d'un montant de 87 779 € pour la section hébergement.

Les tarifs journaliers visés aux articles 3 tiennent compte de la reprise partielle du déficit 2012 d'un montant de 19 724 € pour la section dépendance.

Art. 2. — Les tarifs journaliers afférents à l'hébergement de l'établissement « La Maison du Parc » situé 81 bis, rue de l'Amiral Mouchez, 75013 Paris, géré par l'Association « A.D.E.F. Résidences » sont fixés à 85,45 T.T.C., à compter du 1^{er} juin 2014.

Les tarifs journaliers afférents aux résidents de moins de 60 ans et à l'hébergement temporaire de l'établissement « La

Maison du Parc » situé 81 bis, rue de l'Amiral Mouchez, 75013 Paris, géré par l'Association « A.D.E.F. Résidences » sont fixés à 104,41 € T.T.C., à compter du 1^{er} juin 2014.

Art. 3. — Les tarifs journaliers afférents à la dépendance de l'établissement « La Maison du Parc » situé 81 bis, rue de l'Amiral Mouchez, 75019 Paris, géré par l'Association « A.D.E.F. Résidences » sont fixés comme suit :

- G.I.R. 1 et 2 : 25,04 € T.T.C. ;
- G.I.R. 3 et 4 : 15,89 € T.T.C. ;
- G.I.R. 5 et 6 : 6,75 € T.T.C.

Ces tarifs sont applicables, à compter du 1^{er} juin 2014.

Art. 4. — Les recours éventuels contre la présente décision doivent être exercés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Paris dans le délai franc d'un mois, à compter de sa notification ou de la publication de la décision.

Art. 5. — La Directrice Générale de l'Action Sociale de l'Enfance et de la Santé est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 1^{er} juin 2014

Pour la Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général
et par délégation,
*Le Directeur Adjoint de l'Action Sociale,
de l'Enfance et de la Santé*

Jérôme DUCHÊNE

Fixation, pour l'année 2014, du montant des frais de siège des établissements et services sociaux et médico-sociaux gérés par l'Association « Sauvegarde de l'adolescence de Paris ».

La Maire de Paris
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 3221-9, L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 312-1, L. 314-1 et suivants, R. 314 et suivants, R. 351 et suivants ;

Vu le rapport d'autorisation de frais de siège de l'Association Sauvegarde de l'adolescence de Paris, à compter 1^{er} janvier 2012, pour une durée de 5 ans ;

Vu les propositions budgétaires transmises le 30 octobre 2013 par l'Association ;

Considérant que les budgets des établissements sociaux et médico-sociaux peuvent prendre en compte les dépenses relatives aux frais de siège social de l'organisme gestionnaire ;

Considérant que la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, est l'autorité compétente pour autoriser et déterminer la prise en charge des frais de siège de l'Association « Sauvegarde de l'adolescence de Paris » ;

Sur proposition de la Directrice Générale de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Arrête :

Article premier. — Le Département de Paris fixe annuellement le montant des frais de siège et approuve la répartition des quotes-parts dans les budgets de l'ensemble des établissements et services sociaux et médico-sociaux gérés par l'Association.

Le montant des frais de siège pour 2014 est fixé à 761 534 €.

Art. 2. — En application de l'article R. 314-92 du Code de l'action sociale et des familles, la répartition, entre les établissements et services, de la quote-part de frais de siège de l'Association « Sauvegarde de l'adolescence de Paris » prise en charge dans chacun de leur budget, s'effectue au prorata des charges brutes de leurs sections d'exploitation, calculées pour le dernier exercice clos hors frais de siège et charges non pérennes.

Pour les établissements et services nouvellement créés, il est tenu compte des charges de l'exercice en cours ou, à défaut, de celles des propositions budgétaires.

Art. 3. — Un recours contre le présent arrêté pourra être porté devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Paris (T.I.T.S.S. — Paris) dans le délai franc d'un mois suivant sa notification ou sa publication.

Art. 4. — La Directrice Générale de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé, est chargée, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 13 juin 2014

Pour la Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général
et par délégation,
*Le Directeur Adjoint de l'Action Sociale,
de l'Enfance et de la Santé*
Jérôme DUCHÊNE

Fixation, à compter du 1^{er} juillet 2014, du tarif horaire afférent au Service d'aide à domicile ASAD 10 situé 132, Faubourg Saint-Denis, à Paris 10^e.

La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles en son livre II, titre III et son livre III, notamment les articles R 314-1 et suivants et R 351-1 et suivants ;

Vu les propositions budgétaires du service pour l'année 2014 ;

Sur proposition de la Directrice Générale de l'Action Sociale de l'Enfance et de la Santé ;

Arrête :

Article premier. — Pour l'exercice 2014, les dépenses et les recettes prévisionnelles du Service d'aide à domicile ASAD situé 132, Faubourg Saint-Denis 75010 PARIS sont autorisées comme suit :

Dépenses prévisionnelles :

- Groupe I : dépenses afférentes à l'exploitation courante : 40 640 €
- Groupe II : dépenses afférentes au personnel : 4 141 118 €
- Groupe III : dépenses afférentes à la structure : 113 978 €

Recettes prévisionnelles :

- Groupe I : produits de la tarification et assimilés : 4 265 736 €
- Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation : 0 €
- Groupe III : produits financiers et produits non encaissables : 0 €

Le tarif horaire visé à l'article 2 tient compte de la reprise du résultat excédentaire partielle d'un montant de 30 000 €.

Art. 2. — Le tarif horaire afférent au Service d'aide à domicile ASAD 10 est fixé à 23 € à compter du 1^{er} juillet 2014.

Art. 3. — Les recours éventuels contre la présente décision doivent être exercés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Paris dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification ou de la publication de la décision.

Art. 4. — La Directrice Générale de l'Action Sociale de l'Enfance et de la Santé est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 16 juin 2014

Pour la Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,
et par délégation,

*Le Directeur Adjoint de l'Action Sociale,
de l'Enfance et de la Santé*

Jérôme DUCHÈNE

Fixation, à compter du 1^{er} juillet 2014, du tarif horaire afférent au Service d'aide à domicile Fondation Hospitalière Sainte-Marie situé 33, rue Saint-Ambroise, à Paris 11^e.

La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles en son livre II, titre III et son livre III, notamment les articles R. 314-1 et suivants et R. 351-1 et suivants ;

Vu les propositions budgétaires du service pour l'année 2014 ;

Sur proposition de la Directrice Générale de l'Action Sociale de l'Enfance et de la Santé ;

Arrête :

Article premier. — Pour l'exercice 2014, les dépenses et les recettes prévisionnelles du Service d'aide à domicile Fondation Hospitalière Sainte-Marie, située 33, rue Saint-Ambroise, 75011 Paris sont autorisées comme suit :

Dépenses prévisionnelles :

— Groupe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante : 98 675 € ;

— Groupe II : Dépenses afférentes au personnel : 7 210 372 € ;

— Groupe III : Dépenses afférentes à la structure : 227 023 €.

Recettes prévisionnelles :

— Groupe I : Produits de la tarification et assimilés : 7 510 000 € ;

— Groupe II : Autres produits relatifs à l'exploitation : 26 070 € ;

— Groupe III : Produits financiers et produits non encaissables : 0 €.

Art. 2. — Le tarif horaire afférent au Service d'aide à domicile Fondation Hospitalière Sainte-Marie est fixé à 22,31 €, à compter du 1^{er} juillet 2014.

Art. 3. — Les recours éventuels contre la présente décision doivent être exercés devant le Tribunal Interrégional de la Tarifi-

cation Sanitaire et Sociale de Paris dans le délai franc d'un mois, à compter de sa notification ou de la publication de la décision.

Art. 4. — Les Services de la Direction de l'Action Sociale de l'Enfance et de la Santé sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 16 juin 2014

Pour la Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général
et par délégation,

*Le Directeur Adjoint de l'Action Sociale,
de l'Enfance et de la Santé*

Jérôme DUCHÈNE

Fixation, à compter du 1^{er} juin 2014, du tarif journalier applicable au Service d'Action Educative à Domicile du Service Social de l'Enfance situé 9, cour des Petites écuries, à Paris 10^e.

La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 3221-9, L 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles R 314 et R 351-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

Vu le dossier présenté par l'établissement ;

Sur proposition de la Directrice Générale de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Arrête :

Article premier. — Pour l'exercice 2014, les dépenses et les recettes prévisionnelles du Service d'Action Educative à Domicile du Service Social de l'Enfance géré par l'Association Olga Spitzer sont autorisées comme suit :

Dépenses :

— Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante : 264 232 € ;

— Groupe II : charges afférentes au personnel : 3 955 260 € ;

— Groupe III : charges afférentes à la structure : 1 196 044 €.

Recettes :

— Groupe I : produits de la tarification : 4 979 365 € ;

— Groupe II : produits relatifs à l'exploitation : 0 € ;

— Groupe III : produits financiers et non encaissables : 172 989 €.

Le tarif journalier visé à l'article 2, tient compte de la reprise du résultat excédentaire 2011/2012 d'un montant de 263 182,23 €

Art. 2. — A compter du 1^{er} juin 2014, le tarif journalier applicable au Service d'Action Educative à Domicile du Service Social de l'Enfance situé 9 cour des Petites écuries - 75010 Paris est fixé à 12,59 €.

Art. 3. — Un recours contre le présent arrêté pourra être porté devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Paris dans le délai franc d'un mois suivant sa notification ou sa publication.

Art. 4. — La Directrice Générale de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé, est chargée, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 17 juin 2014

Pour la Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général
et par délégation,

*Le Directeur Adjoint de l'Action Sociale,
de l'Enfance et de la Santé*

Jérôme DUCHÈNE

Fixation, à compter du 1^{er} juin 2014, des prix de facturation applicables aux forfaits du Centre d'Initiatives pour l'Emploi des Jeunes (C.I.E.J.) géré par l'Association de la Sauvegarde de l'Adolescence à Paris situé 4, rue Martel, à Paris 10^e.

La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 3221-9, L 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles R 314 et R 351-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

Vu le dossier présenté par l'établissement ;

Sur proposition de la Directrice Générale de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Arrête :

Article premier. — Pour l'exercice 2014, les dépenses et les recettes prévisionnelles du Centre d'Initiatives pour l'Emploi des Jeunes (C.I.E.J.) de l'association de la Sauvegarde de l'Adolescence à Paris sont autorisées comme suit :

Dépenses :

— Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante : 95 500 € ;

— Groupe II : charges afférentes au personnel : 1 094 567 € ;

— Groupe III : charges afférentes à la structure : 441 868 €.

Recettes :

— Groupe I : produits de tarification : 1 608 449 € ;

— Groupe II : produits relatifs à l'exploitation : 0 € ;

— Groupe III : produits financiers et non encaissables : 3 000 €.

Le tarif journalier visé à l'article 3, tient compte de la reprise de l'excédent 2012 d'un montant de 20 485,60 €.

Art. 2. — A compter du 1^{er} juin 2014, le prix de facturation applicable au forfait « Accueil » du Centre d'Initiatives pour l'Emploi des Jeunes (C.I.E.J.) géré par l'Association de la Sauvegarde de l'Adolescence à Paris situé 4, rue Martel - 75010 Paris est fixé à 168,50 €.

Art. 3. — A compter du 1^{er} juin 2014, le prix de facturation applicable au forfait « Réentraînement » du Centre d'Initiatives pour l'Emploi des Jeunes (C.I.E.J.) géré par l'Association de la Sauvegarde de l'Adolescence à Paris situé 4, rue Martel - 75010 Paris est fixé à 851,43 €.

Art. 4. — Un recours contre le présent arrêté pourra être porté devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et

Sociale de Paris dans le délai franc d'un mois suivant sa notification ou sa publication.

Art. 5. — La Directrice Générale de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 17 juin 2014

Pour la Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général
et par délégation,

*le Directeur Adjoint de l'Action Sociale,
de l'Enfance et de la Santé,*

Jérôme DUCHÈNE

PREFECTURE DE POLICE

ORDRE PUBLIC ET CIRCULATION

Arrêté n° 2014-00480 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation avenue de Suffren et avenue de Ségur, à Paris 7^e et 15^e.

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-8, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2002-10706 du 6 mai 2002 modifié relatif aux sites énoncés au 2^e alinéa de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que l'avenue de Suffren, dans sa partie comprise entre le boulevard Garibaldi et l'avenue de La Motte Picquet, à Paris dans les 7^e et 15^e arrondissements, et l'avenue de Ségur dans sa partie comprise entre l'avenue de Suffren et la place Vauban, à Paris dans le 7^e arrondissement relèvent de la compétence du Préfet de Police conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 6 mai 2002 susvisé ;

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité et le bon déroulement du chantier pendant la durée des travaux de création d'un réseau de la compagnie parisienne de chauffage urbain (C.P.C.U.) situé avenue de Suffren, entre l'avenue de Lowendal et la rue Pérignon, à Paris dans le 7^e arrondissement (durée prévisionnelle des travaux jusqu'au 3 septembre 2014) ;

Considérant qu'il convient de permettre la giration des véhicules de grands gabarits, au carrefour formé par l'avenue de Lowendal et l'avenue de Suffren ;

Sur proposition du Directeur des Transports et de la Protection du Public ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement est interdit, à titre provisoire, aux adresses suivantes :

— AVENUE DE SUFFREN, 7^e arrondissement, côté impair, entre le n° 113 et le n° 129 ;

— AVENUE DE SUFFREN, 7^e et 15^e arrondissements, côté impair, entre le n° 131 et le n° 145 ;

— AVENUE DE SUFFREN, 15^e arrondissement, au n° 106, sur 2 places.

Art. 2. — La contre-allée est fermée AVENUE DE SEGUR, 7^e arrondissement, entre le n° 34 et le n° 36.

Art. 3. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — Le Directeur des Transports et de la Protection du Public, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 10 juin 2014

Pour le Préfet de Police,
et par délégation,

*Le Sous-Préfet,
Directeur du Cabinet*

Nicolas LERNER

Arrêté n° 2014 T 0978 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue de Vaugirard, à Paris 6^e.

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-8, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2002-10706 du 6 mai 2002 modifié relatif aux sites énoncés au 2^e alinéa de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la rue de Vaugirard, à Paris 6^e, dans sa partie comprise entre la rue Monsieur Le Prince et la rue Bonaparte relève de la compétence du Préfet de Police conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 6 mai susvisé ;

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité et le bon déroulement du chantier pendant la durée des travaux de raccordement d'un immeuble au réseau de la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain (C.P.C.U) situé au droit du n° 56, rue de Vaugirard à Paris 6^e (durée prévisionnelle des travaux : jusqu'au 29 juillet 2014) ;

Sur proposition du Directeur des Transports et de la Protection du Public ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement est interdit, à titre provisoire, RUE DE VAUGIRARD, 6^e arrondissement, au n° 54, sur 2 places.

Art. 2. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 3. — Le Directeur des Transports et de la Protection du Public, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité et de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 12 juin 2014

Pour le Préfet de Police
et par délégation,

*Le Directeur des Transports
et de la Protection du Public*

Alain THIRION

Arrêté n° 2014-00484 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale dans la rue Saint-Jacques, à Paris 5^e.

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-8, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu le décret n° 2002-810 du 2 mai 2002 fixant les voies mentionnées au quatrième alinéa de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales et les conditions d'application du même alinéa, relatif à l'exercice des pouvoirs de Police en matière de circulation et de stationnement à Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2007-20316 du 30 mars 2007 portant création d'une voie de circulation réservée aux cycles, à Paris 5^e ;

Considérant que la rue Saint-Jacques, à Paris 5^e, relève de la compétence du Préfet de Police conformément aux dispositions du décret du 2 mai 2002 susvisé ;

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité et le bon déroulement du chantier pendant la durée des travaux d'inspection des canalisations de la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain, rue Saint-Jacques, entre la place Marcelin Berthelot et la rue Cujas, à Paris 5^e (durée prévisionnelle des travaux : jusqu'au 7 octobre 2014) ;

Sur proposition du Directeur des Transports et de la Protection du Public ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement est interdit, à titre provisoire, RUE SAINT-JACQUES, 5^e arrondissement, côté pair, dans sa partie comprise entre la PLACE MARCELIN BERTHELOT et la RUE CUJAS.

Art. 2. — La piste cyclable est interdite à la circulation, à titre provisoire, RUE SAINT-JACQUES, 5^e arrondissement, dans sa partie comprise entre la PLACE MARCELIN BERTHELOT et la RUE CUJAS.

Art. 3. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — Le Directeur des Transports et de la Protection du Public, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 13 juin 2014

Pour le Préfet de Police
et par délégation,

*Le Sous-Préfet,
Directeur Adjoint du Cabinet*

Nicolas LERNER

TRANSPORT - PROTECTION DU PUBLIC

Arrêté n° DTPP 2014-476 fixant la liste des personnes habilitées à dispenser la formation portant sur l'éducation et le comportement canins ainsi que sur la prévention des accidents et à délivrer l'attestation d'aptitude, visée à l'article R. 211-5-5 du Code rural et de la pêche maritime, jointe à l'arrêté préfectoral n° 2009-1267 du 27 octobre 2009 modifié.

Le Préfet de Police,

Vu le Code rural et de la pêche maritime, et notamment ses articles L. 211-13-1, R. 211-5-3 à R. 211-5-6 ;

Vu l'arrêté du 8 avril 2009 fixant les conditions de qualification et les capacités matérielles d'accueil requises pour dispenser la formation et délivrer l'attestation d'aptitude prévues à l'article L. 211-13-1 du Code rural ;

Vu l'arrêté du 8 avril 2009 fixant les conditions du déroulement de la formation requise pour l'obtention de l'attestation d'aptitude prévue à l'article L. 211-13-1 du Code rural ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2009-1267 du 27 octobre 2009 fixant la liste des personnes habilitées à dispenser la formation portant sur l'éducation et le comportement canins et à délivrer l'attestation d'aptitude, modifié en dernier lieu par l'arrêté 2014-5 du 2 janvier 2014 ;

Vu les habilitations délivrées dans le cadre de l'article L. 211-13-1 du Code rural et de la pêche maritime ;

Sur proposition du Directeur Départemental de la Protection des Populations de Paris ;

Arrête :

Article premier. — La liste des personnes habilitées à dispenser la formation portant sur l'éducation et le comportement canins ainsi que sur la prévention des accidents et à délivrer l'attestation d'aptitude, visée à l'article R. 211-5-5 du Code rural et de la pêche maritime, jointe à l'arrêté préfectoral n° 2009-1267 du 27 octobre 2009 modifié, est remplacée par la liste figurant en annexe du présent arrêté.

Art. 2. — Le Directeur des Transports et de la Protection du Public, le Directeur Départemental de la Protection des Populations de Paris et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police » ainsi qu'au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 12 juin 2014

Pour le Préfet de Police
et par délégation,

*Le Directeur des Transports et de la Protection
du Public Empêché,
la Sous-Directrice de la Protection Sanitaire et
de l'Environnement*

Nadia SEGHIER

Annexe : liste des formateurs habilités à dispenser la formation portant sur l'éducation et le comportement canins et à délivrer l'attestation d'aptitude

M. Bernard BRASSEUR, Société « S.A.R.L. H.M. CYNOPHILE » — 54, rue du Rendez-vous, 75012 Paris — Téléphone : 06 15 48 74 65 ou 06 81 28 10 62.

Certificat de capacité au mordant.

Délivré le 2 mai 2002 par la Direction Départementale des Services vétérinaires de Paris.

Lieu de délivrance de la formation : 54, rue du Rendez-Vous, à Paris 12^e.

M. Roger DANIEL — Route Nationale n° 1, 95570 Attainville — Téléphone : 01 39 91 24 04.

Certificat de capacité pour les activités de pension pour chiens et chats, d'élevage de chiens et de dressage de chiens.

Délivré le 24 septembre 2002 par la Direction Départementale des Services vétérinaires du Val-d'Oise.

Habilitation accordée à : M. DANIEL pour des formations exclusivement délivrées au domicile de personnes physiques.

Mlle Cécile DE SAXCE — 2, square de l'Aide Sociale, 75014 Paris — Téléphone : 01 43 21 51 89.

Certificat de capacité pour les activités liées aux animaux de compagnie.

Délivré le 28 mai 2008 par la Préfecture de Paris.

Habilitation accordée à : Mlle DE SAXCE pour des formations exclusivement délivrées au domicile de personnes physiques.

M. Christian FLINOIS — 27, rue de Pau, 62790 Leforest — Téléphone : 06 83 20 77 47.

Certificat de capacité de dressage au mordant.

Délivré le 27 décembre 2002 par la Direction Départementale des Services vétérinaires du nord.

Habilitation accordée à : M. FLINOIS pour des formations exclusivement délivrées au domicile de personnes physiques.

M. Jean-Claude FONSECA — 139, route de Fontainebleau, 77140 Nonville — Téléphone : 06 70 90 02 81 ou 01 64 29 06 63.

Certificat de capacité de dressage des chiens au mordant.

Délivré le 24 mai 2002 par la Direction Départementale des Services vétérinaires de Seine-et-Marne.

Certificat d'études pour les sapisseurs au comportement canin et accompagnement des maîtres.

Délivré le 4 mai 2009 par le Syndicat National des Professions du Chien et du Chat.

Habilitation accordée à : M. FONSECA pour des formations exclusivement délivrées au domicile de personnes physiques.

Mme Amandine LAHRECHE — 12, avenue de la République, 59282 Douchy-les-mines — Téléphone : 06 38 93 34 26.

Certificat d'études pour les sapisseurs au comportement canin et accompagnement des maîtres.

Délivré le 1^{er} mars 2010 par le Syndicat National des Professions du Chien et du Chat.

Lieu de délivrance de la formation : 70, rue des Maraîchers, à Paris 20^e.

M. Hafid MAHRI, Société « S.A.R.L. H.M. CYNOPHILE » — 54, rue du Rendez-vous, 75012 Paris — Téléphone : 06 15 48 74 65.

Certificat de capacité au mordant.

Délivré le 19 février 2007 par la Direction Départementale des Services vétérinaires de Seine-et-Marne.

Lieu de délivrance de la formation : 54, rue du Rendez-Vous, à Paris 12^e.

M. Jérôme MASCARIN — 23, rue Guy de Maupassant, 92500 Rueil-Malmaison — Téléphone : 06 05 40 40 45.

Certificat de capacité pour les activités liées aux animaux de compagnie.

Délivré le 14 mai 2008 par la Préfecture des Hauts-de-Seine.

Habilitation accordée à : M. MASCARIN pour des formations exclusivement délivrées au domicile de personnes physiques.

Mme Catherine MASSON — 14, rue Raymonde Salez, 93260 Les Lillas — Téléphone : 06 11 89 23 28.

Brevet professionnel d'éducateur canin.

Délivré le 14 décembre 2009 par la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la Région Auvergne.

Habilitation accordée à : Mme MASSON pour des formations exclusivement délivrées au domicile de personnes physiques.

M. Rémi MEALARES — 108, rue de la Salicorne, 34470 Perols — Téléphone : 04 99 51 92 68 / 06 61 70 93 25.

Certificat de capacité pour l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie.

Délivré le 4 septembre 2003 par la Préfecture du Doubs.

Habilitation accordée à : M. MEALARES pour des formations exclusivement délivrées au domicile de personnes physiques.

M. Jean-Michel MICHAUX — 85, avenue Pasteur, 93260 Les Lilas — Téléphone : 01 43 62 67 82.

Diplômé du Doctorat vétérinaire.

Délivré en 1978 par la Faculté de Médecine de Lyon.

Habilitation accordée à : M. MICHAUX pour des formations exclusivement délivrées au domicile de personnes physiques et au 35, avenue Courteline, à Paris 12^e.

Mme Valérie PAIN — 25, rue de la Croix Nivert, 75015 Paris — Téléphone : 06 10 73 79 31.

Certificat de capacité à l'activité d'élevage et d'entretien d'animaux.

Délivré le 20 février 2004 par la Préfecture de Seine-et-Marne.

Habilitation accordée à : Mme PAIN pour des formations exclusivement délivrées à son domicile et au domicile de personnes physiques.

Mme Claire PAUTE, épouse DANIEL — Route Nationale n° 1, 95570 Attainville — Téléphone : 01 39 91 24 04.

Certificat de capacité pour les activités d'élevage, d'éducation et de garde de chiens.

Délivré le 26 mai 2003 par la Direction Départementale des Services vétérinaires du Val-d'Oise.

Habilitation accordée à : Mme DANIEL pour des formations exclusivement délivrées au domicile de personnes physiques.

M. Stéphane POITEVIN — 16, rue Seveste, 75018 Paris — Téléphone : 06 83 30 50 20 ou 06 43 28 01 25.

Certificat de capacité pour l'éducation et le dressage des chiens.

Délivré le 14 décembre 2005 par la Préfecture de l'Aude.

Habilitation accordée à : M. POITEVIN pour des formations exclusivement délivrées au domicile de personnes physiques.

Mlle Julia ROGGERO — 30, rue Jean Pomier, 93700 Drancy — Téléphone : 06 65 67 59 07.

Certificat de capacité pour les activités liées aux animaux de compagnie.

Délivré le 11 août 2006 par la Préfecture de la Seine-Saint-Denis.

Habilitation accordée à : Mlle ROGGERO pour des formations exclusivement délivrées au domicile de personnes physiques.

M. Eric TRAMSON — 50, boulevard Napoléon III — Bâtiment B — Résidence Argos, 06200 Nice — Téléphone : 06 15 13 24 64.

Certificat de capacité de dressage des chiens au mordant.

Délivré le 16 novembre 2004 par la Préfecture des Alpes-Maritimes.

Certificat de capacité pour l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques.

Délivré le 30 juin 2009 par la Préfecture des Alpes-Maritimes.

Habilitation accordée à : M. TRAMSON pour des formations exclusivement délivrées au domicile de personnes physiques.

M. Michel YATTARA — 31, rue de la Chasse, 80270 Quesnoy-sur-Airaines — Téléphone : 06 48 78 49 45.

Certificat de capacité à l'activité d'élevage.

Délivré le 10 février 2004 par la Direction Départementale des Services vétérinaires du nord.

Habilitation accordée à : M. YATTARA pour des formations exclusivement délivrées au domicile de personnes physiques.

Mme Rosemary BRAMI — 28, rue de Saint-Cado, 56550 Beltz — Téléphone : 06 48 78 49 45.

Certificat de capacité pour les activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques.

Délivré le 28 juin 2010 par la Direction Départementale de la Protection des Populations du Morbihan.

Habilitation accordée à : Mme BRAMI pour des formations exclusivement délivrées au domicile de personnes physiques.

Mme Bénédicte MAGUET-COURTEL — 85, rue de Paris, 93100 Montreuil — Téléphone : 06 66 82 06 45.

Certificat de capacité pour les activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques.

Délivré le 6 mars 2012 par la Préfecture de Seine-Saint-Denis.

Habilitation accordée à : Mme MAGUET-COURTEL pour des formations exclusivement délivrées au domicile de personnes physiques.

M. Xavier BARY — Avenue des Minimes, Bois de Vincennes, 75012 Paris — Téléphone : 06 64 33 23 83.

Certificat de capacité pour les activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques.

Délivré le 27 mai 2011 par la Direction Départementale de la Protection des Populations de Paris.

Habilitation accordée à : M. Xavier BARY pour des formations exclusivement délivrées au domicile de personnes physiques.

Mme Alicia LUCAS — 92, avenue du Général de Gaulle, 94160 Saint-Mandé — Téléphone : 06 11 48 59 24.

Certificat de compétence « Educateur Canin Comportementaliste ».

Diplôme d'université : « Relation Homme-Animal » délivré le 6 décembre 2012.

Habilitation accordée à : Mme LUCAS pour des formations exclusivement délivrées au domicile de personnes physiques.

Adresse d'un immeuble faisant l'objet d'un arrêté abrogeant un arrêté de péril pris au titre des articles L. 511-1 à L. 511-6 du Code de la construction et de l'habitation.

Immeuble sis 1, rue Lechapelais, à Paris 17^e (arrêté du 10 juin 2014).

L'arrêté de péril du 30 mars 2009 est abrogé par arrêté du 10 juin 2014.

COMMUNICATIONS DIVERSES

APPELS A PROJETS / A CANDIDATURES

Appel à candidatures pour siéger à la Commission de Sélection d'Appel à Projet Social ou Médico-social instituée auprès de la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général.

En application de l'article R. 313-1 du Code l'action sociale et des familles, un appel public à candidatures est lancé auprès des

associations et unions, fédérations ou groupements représentatifs des personnes morales gestionnaires des établissements et services sociaux et médico-sociaux afin de remplacer ou, le cas échéant, renouveler les huit membres suivants (quatre titulaires et quatre suppléants), dont le mandat est arrivé à terme :

— deux représentants d'associations du secteur de la protection de l'enfance (un titulaire et son suppléant) — membres permanents avec voix délibérative ;

— deux représentants d'associations de personnes ou familles en difficultés sociales (un titulaire et son suppléant) — membres permanents avec voix délibérative ;

— quatre représentants des unions, fédérations ou groupements représentatifs des personnes morales gestionnaires des établissements et services sociaux et médico-sociaux et des lieux de vie et d'accueil (deux titulaires et leurs suppléants respectifs) — membres permanents avec voix consultative.

Les associations ou unions de gestionnaires candidates préciseront pour quel siège elles postulent et proposeront systématiquement un binôme titulaire/suppléant. Le dossier de candidature comportera les éléments suivants :

— les statuts, la déclaration en préfecture et une brève présentation des objectifs et activités de l'organisme ;

— une lettre de motivation ;

— le curriculum vitae et les coordonnées complètes des personnes physiques proposées comme membres titulaire et suppléant.

Les personnes physiques proposées par les candidats s'engagent, le cas échéant, à :

— signer une déclaration d'absence de conflit d'intérêts au moment de leur désignation puis pour chaque appel à projet ;

— être assidues et participer activement aux travaux de la Commission, sous peine d'exclusion.

Leur mandat est exercé à titre gratuit.

La sélection des membres retenus pour siéger à la Commission de Sélection dépendra de la représentativité et de l'activité du candidat sur l'ensemble du territoire parisien ainsi que de la diversité et de la spécificité des champs couverts par les différents candidats.

Les candidatures seront transmises au plus tard le 8 août 2014 par courrier électronique à l'adresse suivante : dases-aap@paris.fr.

AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS ORGANISMES DIVERS

INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE DES
BARRAGES RESERVOIRS DU BASSIN DE LA SEINE

Délibérations du Conseil d'Administration du mercredi 11 juin 2014.

Les délibérations prises par le Conseil d'Administration de l'Institution Interdépartementale des Barrages-Réservoirs du Bassin de la Seine, lors de sa séance du mercredi 11 juin 2014, sont affichées à l'Hôtel de Ville de Paris et peuvent être consultées au 8, rue Villiot, 75012 Paris, 11^e étage, Bureau 1110.

Ces délibérations portent sur les points suivants :

Conseil :

— délibération modifiant la composition du Bureau ;

— délibération donnant délégation au Président de conclure les marchés publics et de contracter des emprunts ;

— délibération approuvant le règlement intérieur de l'Institution ;

— délibération désignant des membres de la Commission d'Appel d'Offres ;

— délibération désignant des représentants du Conseil d'Administration de l'Institution dans les Commissions Locales de l'Eau (C.L.E.) chargées de l'élaboration et du suivi des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) situés dans le périmètre de l'E.P.T.B. Seine Grands Lacs ;

— délibération désignant des membres du Conseil d'Administration pour représenter l'Institution au sein de l'Association française des Etablissements publics territoriaux de bassin ;

— délibération désignant des membres du Conseil d'Administration pour représenter l'Institution au sein du C.E.P.R.I. (Centre Européen de Prévention des Risques d'Inondations).

CENTRE D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE PARIS

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Délibérations du Conseil d'administration du mercredi 4 juin 2014.

Les délibérations prises par le Conseil d'administration du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, lors de sa séance du mercredi 4 juin 2014, sont affichées à la Direction Générale du Centre d'Action Sociale, 5, boulevard Diderot, à Paris 12^e, sur le panneau d'affichage situé au 7^e étage, près du bureau 7210.

Ces délibérations portent sur les objets suivants :

I — Direction Générale

Point n° 1 — Election des deux vice-président(e)s du Conseil d'administration.

Point n° 2 — Délégation de pouvoir accordée par le Conseil d'administration à sa Présidente de déléguer sa signature au Directeur Général et aux responsables des services de l'établissement.

Point n° 3 — Délégation de pouvoir accordée par le Conseil d'administration à sa Présidente en matière de marchés publics et accords cadres de déléguer sa signature au Directeur Général et aux responsables des services de l'établissement.

Point n° 4 — Délégation accordée par le Conseil d'administration au Comité de Gestion, à la Commission Permanente, au Directeur de section de chaque arrondissement ainsi qu'au Responsable d'un service mentionné à l'article R. 123-49 du Code de l'action sociale et des familles du pouvoir d'attribuer les prestations d'aide sociale facultative, en espèces ou en nature.

Point n° 5 — Règlement relatif à l'organisation des travaux du Conseil d'administration.

Point n° 6 — Désignation du Rapporteur général du budget.

Point n° 7 — Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres et du jury de concours.

Point n° 8 — Désignation des représentants de l'administration aux Commissions Administratives Paritaires Locales relevant du Titre IV de la fonction publique.

Point n° 8 bis — Présidence de la Commission Consultative Paritaire du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

Point n° 9 — Appel à candidatures en vue de représenter le C.A.S.V.P. au Comité des Electeurs Nationaux de l'U.N.C.C.A.S. de France et d'Outre-Mer.

Point n° 10 — Désignation d'un Conseiller de Paris et de son suppléant, membres du Conseil d'administration du C.A.S.V.P., chargés de siéger au Conseil d'administration du Groupement d'intérêt Public « Samusocial de Paris ».

Point n° 11 — Procès-verbal de la séance du 19 décembre 2013.

II — Services aux personnes âgées

Point n° 12 — Adoption du règlement intérieur de la Commission pour l'entrée en résidence.

Point n° 13 — Approbation des comptes administratifs 2013 des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (E.H.P.A.D.).

Point n° 14 — Approbation du compte administratif 2013 du S.S.I.A.D.

Point n° 15 — Approbation du compte administratif 2013 du Centre d'accueil de jour « Les Balkans ».

III — Solidarité et lutte contre l'exclusion

Point n° 16 — Approbation des comptes administratifs 2013 des C.H.R.S.

IV — Interventions sociales

Point n° 17 — Revalorisation des plafonds de ressources mensuelles conditionnant l'attribution de Paris Solidarité et du Complément Santé Paris (C.S.P.) à destination des Parisiens âgés ou en situation de handicap et des Repas aux Parisiens en Difficulté (R.A.P.E.D.).

V — Travaux-Marchés

Point n° 18 — Retiré de l'ordre du jour.

Fixation de la représentation de l'administration au sein du Comité Technique Paritaire du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,
Présidente du Conseil d'Administration
du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris,

Vu les articles R. 123-39 et suivants du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 25 mai 1994 modifié portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu la délibération n° 19 du 10 juillet 1985 du Conseil d'Administration fixant à 20 le nombre des membres du Comité Technique Paritaire du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Vu les résultats obtenus par les organisations syndicales lors des scrutins des 23 octobre et 16 décembre 2008 aux Commissions Administratives Paritaires du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Arrête :

Article premier. — La représentation de l'administration au sein du Comité Technique Paritaire du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris est fixée conformément aux articles 2 et 3 du présent arrêté.

Art. 2. — Mme Dominique VERSINI, 1^{re} Vice-Présidente du Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, est désignée en qualité de Présidente et Mme Léa FILOCHE, 2^e Vice-Présidente du Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, est désignée en qualité de Présidente suppléante.

Art. 3. — Les autres représentants de l'administration sont les suivants :

Représentants titulaires :

— M. Sylvain MATHIEU, Directeur Général ;

— Mme Florence BRILLAUD, Directrice Adjointe ;

— Mme Diane PULVENIS, sous-directrice des Services aux personnes âgées ;

— Mme Vanessa BENOIT, sous-directrice de la solidarité et de la lutte contre l'exclusion ;

— M. David SOUBRIE, chargé de la sous-direction des interventions sociales ;

— Mme Nicole DELLONG, chef du Service des ressources humaines ;

— M. Gilles DARCEL, Directeur de la section du 20^e arrondissement ;

— Mme Françoise FILEPPI, Directrice de l'E.H.P.A.D. « Alquier Debrousse », à Paris 20^e ;

— Mme Emmanuelle FAURE, adjointe à la chef du Service des ressources humaines.

Représentants suppléants :

— M. Frédéric LABURTHE-TOLRA, adjoint à la sous-directrice des Services aux personnes âgées ;

— M. Jacques BERGER, chef du Service des finances et du contrôle ;

— M. Laurent COPEL, adjoint au chargé de la sous-direction des interventions sociales ;

— Mme Catherine PODEUR, chef du Service de la logistique et des achats ;

— Mme Nadira ZINE EL ABIDINE, Directrice de l'E.H.P.A.D. « Hérold », à Paris 19^e ;

— Mme Danielle MONFRET-KISS, Directrice de la section du 15^e arrondissement ;

— M. Philippe NIZARD, chef du Service des travaux et du patrimoine ;

— M. Julien WOLIKOW, chef du Bureau des concours, de la formation et des parcours professionnels ;

— M. Denis BOIVIN, adjoint à la sous-directrice de la solidarité et de la lutte contre l'exclusion.

Art. 4. — L'arrêté du 19 décembre 2012 modifié fixant la représentation de l'administration au Comité Technique Paritaire du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris est abrogé.

Art. 5. — Le Directeur Général du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 17 juin 2014

Anne HIDALGO

Arrêté n° 2014-1540 bis portant fixation de la composition du jury du concours sur titres pour l'accès au corps des infirmiers en soins généraux.

La Maire de Paris,
Présidente du Conseil d'Administration
du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu les articles R. 123-39 et suivants du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'arrêté en date du 5 avril 2014 portant délégation de la signature de la Maire de Paris, Présidente du Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, à M. Sylvain MATHIEU, Directeur du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Vu la délibération n° E-5 du 29 octobre 1996 modifiée fixant la liste des corps du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris dont l'accès est ouvert aux ressortissants de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n° 31-1 du 30 mars 2011 modifiant la délibération 22-1 du 22 mars 2002 fixant les dispositions statutaires applicables au corps des infirmiers du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Vu la délibération n° 165-8 du 18 décembre 2003 fixant les modalités d'organisation, de la nature et du programme des épreuves du concours sur titres d'infirmier ;

Vu l'arrêté n° 2014-0155 du 13 janvier 2014 portant ouverture au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris d'un concours sur titres pour le recrutement de 20 infirmiers en soins généraux ;

Arrête :

Article premier. — La composition du jury du concours sur titres pour l'accès au corps des infirmiers en soins généraux, est fixée comme suit :

Président :

— M. Dominique AUBRY, fonctionnaire retraité, ancien Directeur Général Adjoint des Services chargé de la Solidarité et de la Santé de Fresnes (94).

Membres :

— M. Pierre LERENARD, Conseiller municipal à la Mairie de Noisy-le-Sec (93) ;

— Mme Marie-Michelle PHOJO, Maire Adjointe à la Mairie de Romainville (93) ;

— Mme Roselyne VASSEUR, chargée de la qualité et de l'activité du réseau inter-E.H.P.A.D. au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (75) ;

— Mme Joëlle PASANISI, Directrice Adjointe chargée des soins à l'E.H.P.A.D. « Harmonie » du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (75) ;

— Mme Eveline KHLIFI, Directrice de l'E.H.P.A.D. « Harmonie » du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (75).

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement du Président du jury, M. Pierre LERENARD le remplacerait.

Art. 3. — Est désigné en tant qu'examinateur spécialisé, chargé de participer à l'examen des dossiers et à l'audition des candidats :

— M. Patrice DEOM, chef du Bureau de la gestion des personnels hospitaliers au Service des ressources humaines du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

Art. 4. — Un agent de la section des concours sera chargé du secrétariat de ce concours.

Art. 5. — La chef du Service des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 10 avril 2014

Pour la Maire de Paris,
Présidente du Conseil d'Administration
et par délégation,
La Directrice Adjointe
Florence BRILLAUD

EAU DE PARIS

Délibérations du Conseil d'Administration du 6 juin 2014.

Délibérations affichées au siège de l'E.P.I.C. Eau de Paris — 19, rue Neuve Tolbiac, à Paris 13^e, salon d'accueil le 12 juin 2014 et transmises au représentant de l'Etat le 10 juin 2014.

Reçues par le représentant de l'Etat le 10 juin 2014.

Ces délibérations portent sur les objets suivants :

Délibération 2014-063 : Election du ou de la Président(e) du Conseil d'Administration de la Régie Eau de Paris :

Vu les articles R. 2221-1 et suivant du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts modifiés de la Régie Eau de Paris ;

Vu la délibération du Conseil de Paris des 19 et 20 mai 2014 désignant les administrateurs de la Régie Eau de Paris ;

Les candidats ayant été invités à se faire connaître ;

Après en avoir voté à bulletin secret :

Décide :

Proclamation des résultats :

Ayant recueilli la majorité absolue, Mme Célia BLAUEL est élue Présidente du Conseil d'Administration de la Régie Eau de Paris, pour une durée de 6 ans renouvelable.

*
* *

Délibération 2014-064 : Fixation du nombre des membres de l'organe délibérant composant la Commission d'Appel d'Offres et désignation de ses membres :

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 22-6°) ;

Vu les statuts modifiés de la Régie Eau de Paris, et notamment ses articles 3, 10 et 12 ;

Sur l'exposé de la Présidente, puis débat contradictoire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide :

Article unique :

Le Conseil d'Administration désigne les membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres Permanente d'Eau de Paris suivants ainsi que leurs suppléants respectifs :

Membres titulaires	Membres suppléants
1) M. Jérôme GLEIZES	1) Mme Martine DEPUY
2) M. Jean-Didier BERTHAULT	2) Mme Catherine LECUYER

*
* *

Délibération 2014-065 : Délégations et autorisations accordées au Directeur Général de la Régie Eau de Paris par le Conseil d'Administration :

Vu les articles 3, 10, 11 et 12 des statuts de la Régie Eau de Paris ;

Vu la décision de Mme Anne LE STRAT, Présidente d'Eau de Paris, nommant M. François POUPARD en qualité de Directeur Général, avec prise de fonction au 1^{er} janvier 2013 pour une durée de trois ans renouvelable ;

Vu la délibération n° 2012-213 du Conseil d'Administration du 13 décembre 2012 prenant acte de la nomination de M. François POUPARD en qualité de Directeur Général, à compter du 1^{er} janvier 2013 pour une durée de trois ans renouvelable ;

Considérant la nécessité de faciliter l'administration des affaires de la régie ;

Sur l'exposé de la Présidente, puis débat contradictoire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide :

Article 1^{er} :

Le Conseil d'Administration donne délégation au Directeur Général de la Régie, pour la durée de ses fonctions, à l'effet de

prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution (dont font partie les avenants) et le règlement des marchés pouvant être passés selon une procédure adaptée.

La passation des marchés d'un montant supérieur à 207 000 € H.T. donne lieu à un compte-rendu spécial au Conseil d'Administration dès sa plus proche réunion. Ce montant évolue conformément au seuil de transmission des marchés au contrôle de légalité fixé par la réglementation.

Article 2 :

Le Conseil d'Administration donne délégation au Directeur Général de la Régie, pour la durée de ses fonctions, pour prendre les décisions de déroger à l'obligation des fonds auprès de l'Etat, dans les conditions prévues par l'article L. 2221-5-1 du Code général des collectivités territoriales. Le Directeur Général rend compte au Conseil d'Administration de l'usage de cette délégation s'il en est fait usage.

Article 3 :

Le Conseil d'Administration autorise le Directeur Général de la Régie, pour la durée de ses fonctions, à effectuer des remises gracieuses de frais de relance et de poursuite aux débiteurs d'Eau de Paris dans le cadre du règlement des factures d'eau. Un compte-rendu annuel est communiqué au Conseil d'Administration par le Directeur Général.

Article 4 :

En cas de dommages subis par des tiers dans le cadre de l'exploitation du service, le Conseil d'Administration autorise le Directeur Général de la Régie, pour la durée de ses fonctions, à reconnaître la responsabilité partielle ou totale d'Eau de Paris et à accorder les indemnités associées dans l'hypothèse où Eau de Paris reconnaît sa responsabilité dans l'origine des sinistres et où le montant des réparations est inférieur à 15 000 € H.T. par sinistre.

De même, le Conseil d'Administration autorise le Directeur Général de la Régie, pour la durée de ses fonctions, à signer les protocoles transactionnels conformément au modèle approuvé par la délibération 2010-134 du 3 novembre 2010, lorsque le montant des réparations est inférieur à 15 000 € H.T. par sinistre.

Le Conseil d'Administration autorise le Directeur Général de la Régie, pour la durée de ses fonctions, à régler les indemnités au titre des 2 premiers alinéas du présent article dans la limite d'un montant total d'indemnisation de 250 000 € H.T. par an. Un compte rendu des décisions prises est transmis au Conseil d'Administration une fois par an par le Directeur Général.

Article 5 :

Dans le cadre des activités concurrentielles de la régie, le Conseil d'Administration autorise le Directeur Général, pour la durée de ses fonctions, à signer toute candidature et tout acte d'engagement ou toute proposition permettant à la régie de répondre aux appels d'offres public ou privé entrant dans les missions de la régie et quel qu'en soit le montant.

Un compte rendu des décisions prises est transmis au Conseil d'Administration une fois par an par le Directeur Général.

Article 6 :

Dans le cas de transactions à portée financière, le Directeur Général est autorisé, pour la durée de ses fonctions, à transiger dans la limite du montant de l'indemnité conventionnelle de licenciement prévue dans la Convention Collective des Entreprises des Services d'eau et d'assainissement augmenté de vingt-quatre mois de salaire brut de référence du salarié, cette enveloppe constituant une limite maximale de négociation.

Un compte rendu des décisions prises est transmis au Conseil d'Administration une fois par an par le Directeur Général.

*
* *

Délibération 2014-066 : *Organisation de l'événement interne 2014 : autorisation donnée au Directeur Général de la Régie Eau de Paris de signer une convention de mise à disposition, à titre onéreux, des espaces de la paroisse de Montmartre :*

Vu l'article R. 2221-18 et suivant du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 10 et 12 des statuts de la Régie Eau de Paris ;
Vu le projet de convention de mise à disposition à titre onéreux joint en annexe ;

Sur l'exposé de la Présidente, puis débat contradictoire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide :

Article 1^{er} :

Le Directeur Général de la Régie est autorisé à signer la convention de mise à disposition à titre onéreux des locaux dépendant de l'église Saint-Pierre de Montmartre, propriété de la Ville de Paris, avec la Ville de Paris et le curé desservant la paroisse de Montmartre.

Article 2 :

Le Directeur Général de la Régie est autorisé à verser en vertu de cette mise à disposition à titre onéreux :

— à la Ville de Paris : une redevance en nature sous la forme de la fourniture et de la pose d'une pelouse neuve dans le jardin valorisée de 4 000 € net ;

— à la paroisse : une redevance de 5 700 € net dont 1 700 € au titre du remboursement des frais de fourniture d'eau et d'électricité pour l'événement.

Article 3 :

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget de l'exercice 2014.

« *Les documents annexés sont consultables sur demande au siège statutaire d'Eau de Paris — 19, rue Neuve Tolbiac, 75214 Paris Cedex 13.* »

*
* *

Délibération 2014-067 : *Autorisation donnée au Directeur Général de la Régie Eau de Paris de signer une convention de partenariat et de subventionnement avec le Département du Val-de-Marne dans le cadre de l'édition 2014 du Festival de l'Oh :*

Vu l'article R. 2221-18 et suivant du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 10 et 12 des statuts de la Régie Eau de Paris ;

Vu la délibération n° 2014-005 autorisant le Directeur Général de la Régie Eau de Paris à signer les conventions de partenariat avec les différents organisateurs des événements auxquels participe Eau de Paris dans le cadre du plan de communication événementiel 2014 ;

Vu le projet de convention de partenariat et de subventionnement joint en annexe ;

Sur l'exposé de la Présidente, puis débat contradictoire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide :

Article 1^{er} :

Le Directeur Général de la Régie est autorisé à signer une convention de partenariat et de subventionnement avec le Département du Val-de-Marne au titre de l'organisation de l'édition 2014 du Festival de l'Oh.

Article 2 :

Le Directeur Général de la Régie est autorisé à verser une subvention de 10 000 € nets au Département du Val-de-Marne au titre de l'organisation de l'édition 2014 du Festival de l'Oh.

Article 3 :

La dépense correspondante sera imputée sur le budget de l'exercice 2014.

« *Les documents annexés sont consultables sur demande au siège statutaire d'Eau de Paris — 19, rue Neuve Tolbiac, 75214 Paris Cedex 13.* »

POSTES A POURVOIR

Direction des Ressources Humaines. — Avis de vacance d'un poste d'administrateur de la Ville de Paris (F/H).

Poste : Chef du Bureau de l'encadrement supérieur administratif et technique.

Contact : Mme Sophie FADY CAYREL, sous-directrice de l'encadrement supérieur et de l'appui au changement — Téléphone : 01 42 76 60 76 — Mél : sophie.fady-cayrel@paris.fr.

Référence : D.R.H. / B.E.S.A.T. / 16062014.

Direction des Familles et de la Petite Enfance. — Avis de vacance d'un emploi fonctionnel de médecin d'encadrement territorial (F/H).

Emploi : Pilote de territoire — Sous-direction de la planification de la P.M.I. et des familles.

Personnes à contacter : — Mme Elisabeth HAUSHERR — Médecin chef du Service départemental de P.M.I., 94-96, quai de la Rapée — 75012 PARIS — Téléphone : 01 43 47 73 50. Email : elisabeth.hausherr@paris.fr.

La fiche de poste peut être consultée sur « Intraparis/postes vacants ».

Les candidatures (lettre de motivation et curriculum vitae) devront être adressées dans les meilleurs délais et avant le 15 juillet à 17 h.

Direction de la Jeunesse et des Sports. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H).

Service : sous-direction de la Jeunesse — Pôle autonomie des jeunes — Mission jeunesse et citoyenneté.

Poste : adjoint au Chef de la Mission jeunesse et citoyenneté en charge de la participation des jeunes.

Contact : M. Thomas ROGE, Chef de la Mission — Téléphone : 01 42 76 25 64.

Référence : B.E.S.A.T. 14 G 06 14.

Direction des Affaires Scolaires. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H).

Service : Bureau des Cours municipaux d'adultes.

Poste : Adjoint au chef du Bureau de la facturation aux familles et du recouvrement.

Contact : VAPILLON Bénédicte — Téléphone : 01 56 95 21 23.

Référence : B.E.S.A.T. 14 G 06 15.

Direction des Systèmes et Technologies de l'Information. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H).

Poste numéro : 33110.

Correspondance fiche métier : Chef de projet en Maîtrise d'Œuvre (M.O.E.).

LOCALISATION

Direction des Systèmes et Technologies de l'Information — Service : Sous-Direction du Développement et des Projets — Bureau des Projets Achats et Finances (B.P.A.F.I.) — 227, rue de Bercy, 75012 Paris — Accès : Gare de Lyon ou quai de la Râpée.

NATURE DU POSTE

Intitulé du poste : Chef de projet Maîtrise d'Œuvre (F/H).

Contexte hiérarchique : Au sein du B.P.A.F.I. l'agent est placé sous l'autorité directe de l'adjoint au chef de bureau.

Encadrement : Non.

DESCRIPTION DU BUREAU OU DE LA STRUCTURE

Le Bureau des Projets Achats et Finances qui compte une trentaine d'agents, assure la Maîtrise d'Œuvre des applications en maintenance, ainsi que des projets de refonte ou de développement de nouveaux systèmes dans les domaines de la comptabilité, des finances, des achats, des marchés, de l'approvisionnement, des stocks et de la monétique.

Ce spectre couvre à la fois :

— les grands projets transverses du programme SEQUANA comme Alizé (Système de gestion comptable et financier dans S.A.P.), G.O. (Gestion des Opérations de travaux dans S.A.P.), S.I.M.A. (Gestion des Stocks, Interventions, Magasins, Ateliers dans S.A.P.), S.I. Achat (Gestion des demandes d'achat et de la programmation des marchés dans S.A.P.), E.P.M. (Gestion de l'élaboration et de la passation des marchés construite sur des briques de logiciels libres), etc ;

— d'autres applications de gestion liées à la comptabilité des régies et la gestion des taxes, les applications monétiques et de moyens de paiement associées (billetteries, ...) et celles relatives à la gestion du parc des engins roulants de la D.P.E. et de la D.E.V.E., aux demandes d'achats par les enseignants de fournitures scolaires, etc.

Le bureau assure également par l'intermédiaire de son pôle décisionnel, la Maîtrise d'Œuvre d'applications développées à l'aide des outils décisionnels (S.A.P.) / B.O. et (I.B.M.) / C.O.G.N.O.S. et l'administration de plates-formes de développement (B.O. et C.O.G.N.O.S.) pour assurer la réalisation et la maintenance d'applications décisionnelles par les chefs de projet de la Direction et leurs prestataires.

Attributions :

Assurer le pilotage et/ou la réalisation de projets et/ou de chantiers sous responsabilité de Maîtrise d'Œuvre (M.O.E.) — Coordonner et animer les équipes M.O.E. (développement et exploitation) — Définir et suivre les plannings des chantiers — Produire des reportings et indicateurs de suivi et suivre les risques projet — Assurer les relations avec la Maîtrise d'ouvrage (M.O.A.) et/ou la Direction de Projet et les intégrateurs éventuels — Assurer les relations avec les autres bureaux de la S.D.D.P. et les partenaires extérieurs.

Spécificités du poste / contraintes : Vos missions pourront vous amener à travailler ponctuellement ou régulièrement dans les locaux du Centre de Compétence SEQUANA basé au 100, rue Réaumur, Paris 2^e.

PROFIL SOUHAITÉ

Qualités requises — Connaissances professionnelles — Savoir-faire :

N° 1 : Aptitude au pilotage et à la gestion de projet informatique — Oracle, S.Q.L., architecture web et réseaux — Piloter un projet informatique ;

N° 2 : Rigueur, organisation, qualité rédactionnelle, adaptation — Connaissance des marchés publics — Concevoir et réaliser des solutions informatiques ;

N° 3 : Sens de l'initiative — Connaissance de S.A.P., B.O. et/ou C.O.G.N.O.S. serait un plus — Identifier et répondre aux besoins des utilisateurs ;

N° 4 : Capacité à s'investir dans de nouveaux domaines fonctionnels et techniques — Animer et coordonner le travail des équipes ;

N° 5 : Bon relationnel.

Formation et / ou expérience professionnelle souhaitée(s) : Niveau BAC+5.

CONTACT

Stéphane CROSMARIE — Service : Sous-Direction du Développement et des Projets — Bureau des Projets Achats et Finances — D.S.T.I. — 227, rue de Bercy, 75570 Paris Cedex 12 — Téléphone : 01 43 47 64 07 — Mél : stephane.crosmarie@paris.fr.

Direction des Affaires Culturelles. — Maison des pratiques Artistiques Amateurs. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie B (F/H).

Régie disposant de l'autonomie financière et de la personnalité morale, la Maison des Pratiques Artistiques Amateurs a pour objet de soutenir, développer et favoriser les pratiques artistiques amateurs à Paris.

1 poste de chargé(e) des projets et des relations avec les usagers (catégorie B).

Contexte hiérarchique : Sous l'autorité du Responsable de la M.P.A.A. / Saint-Blaise.

Le ou la titulaire du poste assiste le responsable dans la mise en œuvre du projet. S'agissant d'un espace comprenant des salles de répétition, il ou elle est chargé(e) de l'élaboration et du suivi du planning d'occupation des salles. Il(elle) reçoit les associations ou les particuliers souhaitant bénéficier de salle de travail. Il ou elle alimente la base de données de la M.P.A.A. et renseigne le public tant sur les activités du lieu que sur les ressources existantes à Paris dans les domaines du théâtre et de l'art du récit pour les amateurs.

Conditions particulières : Disponible, polyvalent(e), il, elle est appelé(e) à assurer son service en fin de soirée et en fin de semaine. Poste à pourvoir au 1^{er} septembre 2014.

Profil du candidat :

N° 1 : connaissance des enjeux des pratiques amateurs dans le domaine du théâtre notamment ;

N° 2 : expérience de conduite de projets ;

N° 3 : une bonne connaissance de l'arrondissement du 20^e serait un plus.

Contact :

M. Guillaume DESCAMPS, Directeur — M.P.A.A — 4, rue Félibien, 75006 Paris — Téléphone : 01 46 34 68 58 — Mél : gdescamps@mpaa.fr.

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Avis de vacance du poste de chef(fe) du Service des finances et du contrôle — Administrateur(trice).

Poste à pourvoir le 1^{er} juillet 2014.

Localisation :

Service des finances et du contrôle — 5, boulevard Diderot, 75012 Paris — Métro : Gare de Lyon.

Présentation du service :

Le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris est un établissement public municipal dont la mission est de mettre en œuvre l'action sociale sur le territoire parisien. Il intervient notamment au moyen d'aides ou de prestations en espèces ou en nature. En outre, le C.A.S.V.P. gère des établissements ou services à caractère social ou médico-social (établissement pour personnes âgées dépendantes, centres d'hébergement et de réinsertion sociale...). Il rassemble près de 5 600 agents, dispose d'un budget de 580 M€ et assure la gestion de plus de 250 établissements.

Sous l'autorité de la Directrice Adjointe du C.A.S.V.P., la sous-direction des ressources a pour mission essentielle de gérer et d'optimiser les ressources humaines et financières affectées à l'établissement. Elle se compose de deux services : ressources humaines et finances et contrôle.

Le Service des finances et du contrôle est un service support transverse à l'établissement chargé des fonctions financières (budget, comptabilité) et juridique (marchés et contentieux).

Ce service est organisé en 3 bureaux et une cellule regroupant 50 agents :

— Le Bureau du budget est chargé de la préparation et du suivi de l'exécution du budget d'investissement et de fonctionnement de l'établissement, en étroite collaboration avec les cellules financières des autres sous-directions et services. Il coanime, avec le contrôle de gestion, le réseau des gestionnaires financiers, afin de développer l'analyse financière au sein de l'établissement. Ce bureau est également chargé de missions spécifiques : contrôle des 39 régies du C.A.S.V.P., recherches de subventions, gestion de la dette et du portefeuille financier, suivi des effectifs réglementaire et réelle et de la masse salariale, établissement de l'état de l'actif et de l'état de l'inventaire.

— Le Bureau de l'ordonnancement et des systèmes d'informations financiers est chargé du contrôle comptable et de l'ordonnancement des dépenses et des recettes. A ce titre, il émet près de 50 000 titres et 80 000 mandats annuels. Il anime le réseau de l'ensemble des gestionnaires comptables, chargés au niveau local, de l'exécution budgétaires des établissements du C.A.S.V.P. Il assure actuellement la maîtrise d'ouvrage et le pilotage du projet de dématérialisation des échanges comptable.

— Le Bureau des affaires juridiques et du contentieux est chargé de la défense des intérêts de l'établissement (procédure contentieuse), de la veille juridique et du contrôle de la régularité juridique des actes de l'établissement. Il a également en charge la gestion des assurances, des successions et des libérations de logements.

La cellule des marchés est chargée du contrôle de la légalité des procédures de marchés publics. Elle assure également la veille juridique, le conseil et l'information des services, dans le cadre d'un réseau acheteur qu'elle anime. Elle assure le secrétariat de la C.A.O. et de la Commission Administrative Interne du C.A.S.V.P.

Définition Métier :

Le poste requiert de solides qualités d'organisation et une bonne appréhension des procédures et des calendriers de travail. Il nécessite une bonne compréhension des pratiques financières, budgétaires et comptables, ainsi que des connaissances juridiques, et une bonne maîtrise du Code des marchés publics.

Il nécessite une appétence particulière pour les fonctions managériales (encadrement de 50 personnes), l'animation de réseaux et la conduite de projets, notamment informatiques (dématérialisation comptable, nouveaux logiciels de gestion des régies et des immobilisations) et le travail en équipe.

Il a pour mission de piloter l'ensemble des missions confiées au service dont notamment :

— définition de la stratégie financière pluriannuelle de l'établissement ;

- élaboration et négociation du budget général ;
 - suivi et analyse de l'exécution budgétaire ;
 - animation des réseaux finances/contrôle de gestion, gestionnaires comptables et marchés publics ;
 - supervision des projets de modernisation de la fonction financière en cours dans le secteur des régies et des immobilisations, ainsi que de la dématérialisation des échanges comptables ;
 - supervision de la programmation et du suivi des procédures de marchés ;
 - supervision des procédures contentieuses ;
 - gestion des ressources humaines du service.
- Il participe aux réunions des Services support et au Comité de Direction.

Qualités requises :

- connaissances juridiques et financières avec un intérêt marqué pour l'analyse financière ;
- goût pour l'animation d'équipe, le travail en réseau et la conduite de projet ;
- compétence pour la gestion et l'encadrement ;
- rigueur, dynamisme, disponibilité, engagement professionnel.

Contact :

Les agents intéressés par cette affectation sont invités à s'adresser directement à :

— M. le Directeur Général — 5, boulevard Diderot, 75012 Paris — Téléphone : 01 44 67 18 02 — Mél : sylvain.mathieu@paris.fr ;

Ou

— Mme la Directrice Adjointe — 5, boulevard Diderot, 75012 Paris — Téléphone : 01 44 67 18 49 — Mél : florence.brillaud@paris.fr ;

et à transmettre leur candidature à la sous-direction des ressources — Service des Ressources Humaines — Bureau de gestion des personnels administratifs, sociaux et ouvriers — 5, boulevard Diderot, 75012 Paris.

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Avis de vacance d'un poste d'attaché(e) confirmé(e), attaché(e) principal(e) — Directeur d'établissement social et médico-social — Chef du Bureau des centres d'hébergement.

LOCALISATION

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris — 5, boulevard Diderot, 75012 Paris — Métro Gare de Lyon

PRESENTATION DU SERVICE

Le C.A.S.V.P. est un établissement public communal qui anime une action générale de prévention et de lutte contre l'exclusion, ainsi que de développement social en direction des Parisiens en difficulté. Il assure une mission de Service public.

Au sein du C.A.S.V.P., la Sous-Direction de la Solidarité et de la Lutte contre l'Exclusion (S.D.S.L.E.) pilote les actions au Service des parisiens sans domicile fixe. Elle comprend deux Bureaux : le Bureau des centres d'hébergement, qui gère 4 Centres d'Hébergement d'Urgence (C.H.U.) et 5 Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (C.H.R.S.) ; et le Bureau de l'urgence sociale et de l'insertion, auxquels sont rattachés 3 Permanences Sociales d'Accueil (P.S.A.), 2 Espaces Solidarité Insertion (E.S.I.), et 5 restaurants solidaires.

Le Bureau gère un budget de fonctionnement de plus de 18 millions d'euros par an. Les centres d'hébergement représentent 910 lits, ainsi que des établissements rattachés : 3 crèches,

1 restaurant social, 50 logements relais, et plusieurs ateliers d'insertion dont 1 blanchisserie. Le Bureau gère 450 agents.

L'activité d'hébergement est actuellement soumise à une forte contrainte budgétaire, et doit à la fois se rapprocher d'un coût cible imposé par l'Etat, et démontrer sa capacité à innover et à répondre aux besoins des personnes sans abri.

Le Bureau est composé en centrale du chef de Bureau et de son Adjointe, d'un secrétaire administratif et d'un adjoint administratif. Le secrétariat est commun pour l'ensemble des cadres des Services centraux de la sous-direction.

DEFINITION DU METIER

Le chef de Bureau fait partie intégrante de l'équipe d'encadrement de la S.D.S.L.E., et participe à la définition des objectifs stratégiques de celle-ci, en lien avec la direction générale du C.A.S.V.P.

Le chef de Bureau assure le bon fonctionnement des établissements qui lui sont rattachés dans un contexte de forte évolution qui oblige aussi à adapter leurs missions aux besoins du public. Il assure des missions d'urgence qui exige une grande réactivité et une disponibilité importante. Il est l'interface entre les établissements et les services supports du C.A.S.V.P.

En fonction des objectifs stratégiques du C.A.S.V.P. et de la S.D.S.L.E., il revient au chef de Bureau de :

- communiquer et faire partager ces objectifs à son équipe et aux établissements ;
- décliner, avec son équipe et les établissements, ces objectifs en objectifs opérationnels, assortis de plans d'actions et d'échéanciers ;
- définir les missions de chacun au regard de ces plans d'actions (répartition service central / établissement, identification des personnes responsables) ;
- animer la mise en œuvre de ces plans d'actions, en travaillant en mode projet ;
- piloter et rendre compte de l'avancement des plans d'actions et de l'atteinte des objectifs.

ACTIVITES PRINCIPALES

— assurer le pilotage et la gestion des établissements rattachés au Bureau (préparation des budgets, suivi de l'exécution budgétaire, suivi de la gestion de leurs ressources humaines, suivi des travaux et des plans d'équipement, remontée des indicateurs) ;

— piloter l'élaboration par les établissements de leur évaluation interne, puis piloter l'élaboration externe de façon transversale ;

— piloter l'élaboration par les établissements des outils de développement stratégique : gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, plans pluriannuels de retour à l'équilibre, projets d'établissements, etc. ;

- piloter les projets de restructuration des établissements ;
- piloter les démarches innovantes dans les établissements (ex : maison relais, Housing First...) ;
- animer le travail collectif entre ces établissements ;
- développer les partenariats, en lien avec ces établissements ;
- développer les outils de connaissance des publics et de l'environnement ;
- soutenir l'encadrement des établissements.

Pour assurer ses missions, le chef de Bureau s'appuie sur les Directeurs des centres d'hébergement, mais aussi sur l'ensemble des Services transversaux du C.A.S.V.P. (Finances, RH, achats). Il est aussi en contact étroit avec les Services de l'Etat (D.R.I.H.L.).

AUTRES ACTIVITES

Le chef de Bureau est associé au suivi et à l'élaboration des dispositifs transversaux de lutte contre l'exclusion (P.D.H.A.I., P.R.A.H.I., S.I.A.O.).

Le chef de Bureau est pilote d'une fiche de gestion des risques portant sur l'inadéquation des conditions d'hébergement et peut exercer des responsabilités de chef de projet transversal au sein du C.A.S.V.P.

SAVOIR-FAIRE

- conduite de projet dans des environnements complexes ;
- encadrement et animation du travail collectif ;
- développement et mise en œuvre de partenariats ;
- élaboration et mise en œuvre de politiques publiques.

QUALITES REQUISES

- bonnes qualités relationnelles ;
- capacité d'analyse, d'initiative et d'organisation ;
- connaissances du secteur social apprécié ;
- grande disponibilité et réactivité.

CONTACT

Vanessa BENOIT — Service : Sous-Directrice de la Solidarité et de la Lutte contre l'Exclusion — Tél : 01 44 67 18 52

Ecole d'Ingénieurs de la Ville de Paris — E.I.V.P. — Avis de vacance d'un poste de chargé de mission (F/H).

LOCALISATION

Ecole d'Ingénieurs de la Ville de Paris — E.I.V.P. — Ecole supérieure du Génie Urbain — Régie Administrative — 80, rue Rebeval, 75019 Paris. Métro : M11 : Pyrénées, M2/11 : Belleville, BUS : 026.

NATURE DU POSTE

Fonction : Chargé de mission polyvalent auprès de la Directrice de l'International et de la Secrétaire Générale.

Mission globale de l'E.I.V.P. : L'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris (E.I.V.P.), rattachée à l'Ecole des Ponts ParisTech depuis 2011, recrute et forme (formation initiale et continue) des ingénieurs — élèves fonctionnaires de la Ville de Paris et élèves de la filière « civile » — dans le domaine du génie urbain. Ces futurs ingénieurs pourront exercer leur métier dans des entreprises privées ou publiques et dans la fonction publique territoriale. L'E.I.V.P. est organisée autour de trois pôles principaux : la formation, la recherche et les Services supports. Depuis sa création en 1959, la seule école délivrant un titre d'ingénieur spécialisé en génie urbain s'est installée dans de nouveaux locaux, en novembre 2012. Elle organise des formations de niveau 2 (licence professionnelle A.C.P.A.E. depuis la rentrée 2013, formation d'assistant d'architecte E.P.S.A.A., à compter du 1^{er} janvier 2014).

Environnement hiérarchique :

ce poste est pourvu par un agent travaillant ;

- pour les missions à l'international, sous l'autorité de la Directrice de l'International ;
- pour les missions relevant du Secrétariat Général sous l'autorité de la Secrétaire Générale.

La répartition des missions est convenue entre la Directrice de l'Internationale et la Secrétaire Générale sous l'arbitrage éventuel du Directeur :

— Au titre de l'International, la Directrice étant également responsable du département langues, ce poste est considéré comme un emploi auprès des responsables de départements.

La mission vise à :

— développer la coopération de l'Ecole à l'International (il peut conduire à des déplacements à l'étranger dans le cadre de réunions avec les écoles partenaires) ;

— conduire des actions de promotion de l'International à l'E.I.V.P. et assister la Directrice de l'International dans ses

missions y compris dans la programmation des enseignements de langues ;

— participer avec les établissements universitaires étrangers partenaires des actions de recherche en génie urbain aux programmes de recherches initiées au sein de l'E.I.V.P. et au montage et développement durable.

Avec le Secrétariat Général de coordonner les moyens logistique et de management de l'école et d'assister la Secrétaire Générale dans les missions qui lui seront confiées, notamment dans le cadre du contrôle du budget, du suivi et d'assistance à la conduite de projet.

Interlocuteurs : les Directeurs Sectoriels, Directrice de l'International, le Directeur de l'Informatique, enseignants, élèves, équipe administrative de l'école, interlocuteurs de la Ville de Paris, visiteurs de l'école, les partenaires de l'école.

PROFIL DU CANDIDAT

Compétences :

Le poste peut être pourvu par voie d'affectation, de détachement ou, à défaut, sur contrat. Connaissance du domaine de l'enseignement supérieur souhaitée, titulaire d'un diplôme Master ou équivalent.

Expérience professionnelle dans le domaine considéré et, notamment, les actions internationales.

Aptitudes requises :

- savoir communiquer et animer une équipe ;
- sens de l'organisation et de l'initiative ;
- maîtrise d'une première et seconde langue.

CONTACT

Régis VALLÉE, Directeur de l'E.I.V.P., Ecole Supérieure du Génie Urbain — 80, rue Rebeval, 75019 Paris — Téléphone : 01 56 02 61 00.

Candidatures par messagerie électronique à : eivp@eivp-paris.fr

Date de la demande : juin 2014.

Poste à pourvoir, à compter du : dès que possible.



Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie B (F/H). — Secrétaire Général(e) adjoint(e) du Palais Galliera, Musée de la mode de la Ville de Paris.

Présentation de l'Etablissement public « Paris Musées » :

Paris Musées est un établissement public administratif, créé le 20 juin 2012 par la Ville de Paris, chargé, depuis le 1^{er} janvier 2013, de la gestion des 14 musées* de la Ville.

Localisation du poste :

Direction : Palais Galliera — Musée de Mode de la Ville de Paris — Service : Secrétariat Général — 10, avenue Pierre 1^{er} de Serbie, 75016 Paris.

Catégorie du poste :

Catégorie : B.

Finalité du poste :

Placé(e) sous la responsabilité directe de la Secrétaire Générale, le(la) titulaire du poste collabore aux dossiers d'administration budgétaire et de suivi du personnel du musée. Il(elle) participe également à la bonne gestion des espaces et concourt au suivi des travaux et à la location d'espaces. Il(elle) travaille avec deux personnes, adjoints administratifs.

Principales missions :

Le ou la Secrétaire Général(e) adjoint(e) est notamment chargé(e) des activités suivantes :

— Assurer la gestion administrative des dossiers du personnel (recrutement, réponses aux candidatures, notation, traitement des demandes liées à la carrière des agents, mise à jour des outils de suivi : base du personnel, organigramme, stages) ;

— Assurer la gestion des temps des agents et contrôler dans l'application informatique Chronogestor les éléments relatifs aux présences et aux absences des agents ;

— Assurer en qualité de « référent formation » les tâches liées au recensement des besoins en formation des agents et effectuer le suivi de la mise en œuvre des actions de formation une fois validées avec la Direction des Ressources Humaines de Paris Musées ;

— Suivre la préparation et l'exécution du budget, contrôler les devis, superviser la réalisation des bons de commande, attester du service fait, en lien avec le Service comptable de Paris Musées ;

— Participer aux activités de communication interne du Musée ;

— Participer au suivi de la location des espaces du musée (visite des espaces, convention, devis, etc.).

Le(la) titulaire sera amené(e) à assister la Secrétaire Générale dans le suivi de certains dossiers tels que l'accueil du public, le suivi des travaux, la gestion du parc informatique, etc.

*Profil, compétences et qualités requises :**Profil :*

- Grande rigueur, autonomie et sens de l'organisation ;
- Capacité à prendre des initiatives ;
- Expérience de l'encadrement ou de la coordination d'équipes.

Savoir-faire :

- Capacité à communiquer avec des interlocuteurs variés ;
- Bonne capacité rédactionnelle ;
- Maîtrise des fonctionnalités de base des logiciels bureautiques (Word, Excel, PowerPoint) ;
- Maîtrise des fonctionnalités de Chronogestor souhaitée.

Connaissances :

- Connaissances générales en finances publiques et en ressources humaines ;
- Connaissance des règles de base de la sécurité dans les E.R.P.

Contact :

Transmettre le dossier de candidature (C.V. et lettre de motivation) par courrier électronique à : Paris Musées — Direction des Ressources Humaines et des Relations Sociales et Secrétariat Général du Musée de la Mode de la Ville de Paris. Mél : recrutement.musees@paris.fr et mél : benedicte.breton@paris.fr.

Direction des Affaires Culturelles. — Avis de vacance de deux postes de sous-directeur (F/H) de la Commune de Paris.

1^{er} poste :

Un poste de sous-directeur(trice) de la Commune de Paris, sous-directeur(trice) du patrimoine et de l'histoire, à la Direction des Affaires Culturelles, est à pourvoir.

CONTEXTE HIERARCHIQUE

Placé(e) sous l'autorité hiérarchique du Directeur des Affaires Culturelles.

ENVIRONNEMENT

La Direction des Affaires Culturelles a la responsabilité de conduire la politique culturelle municipale. Elle a en charge la conduite des nouveaux projets culturels, en liaison avec l'ensemble des Directions et des partenaires de la collectivité parisienne.

A ce titre, elle assume quatre fonctions majeures :

— elle entretient, conserve et valorise le patrimoine de la collectivité et préserve la mémoire parisienne, qu'il s'agisse du patrimoine civil ou religieux (les édifices culturels) ;

— elle soutient la création et la diffusion culturelle à Paris et au niveau de chacun des arrondissements de toutes les formes d'expression artistique confondues ;

— elle favorise le développement de l'éducation artistique et des pratiques culturelles, notamment par le réseau des bibliothèques, des ateliers beaux-arts et des conservatoires ;

— elle met en œuvre, à travers la Mission Cinéma, le développement et le renforcement de l'action municipale dans le domaine cinématographique, en liaison avec le Conseil Régional d'Ile-de-France et le Centre National du Cinéma.

La Direction comprend 4 sous-directions : la sous-direction de l'administration générale, la sous-direction du patrimoine et de l'histoire, la sous-direction de la création artistique, la sous-direction de l'éducation artistique et des pratiques culturelles.

La sous-direction du patrimoine et de l'histoire est constituée des structures suivantes :

- le Département des Musées, de la Photographie et du Suivi Scientifique des Collections ;
- le Département des Edifices Culturels et Historiques ;
- la Conservation des Œuvres d'Art Religieuses et Civiles ;
- le Département de l'Histoire et de la Mémoire ;
- le Département de l'Histoire de l'Architecture et de l'Archéologie de Paris.

Elle comporte quatre grands champs d'intervention :

— Au titre du Département des Musées, de la Photographie et du Suivi Scientifique des Collections : elle est l'interlocuteur de l'Etablissement Public des Musées pour tous les sujets d'intérêt commun avec la D.A.C. Elle suit les contrats d'objectifs d'établissements muséaux et accompagne les projets associatifs de création de ces établissements et instruit les subventions. Elle gère l'Atelier de Restauration et de Conservation des Photographies.

— Au titre du Département des Edifices Culturels et Historiques : elle arrête la programmation des investissements et gère les marchés de travaux. Elle suit les procédures d'inscription et de classement et instruit les demandes d'autorisation de travaux initiés par les affectataires culturels.

— Au titre de sa mission de Conservation des Œuvres d'Art Religieuses et Civiles : elle réalise l'inventaire, l'étude et la mise en valeur des œuvres d'art du domaine municipal.

— Au titre du Département de l'Histoire et de la Mémoire : elle assure le secrétariat permanent du Comité d'Histoire et met en œuvre son programme de diffusion. Elle suit l'action des institutions, associations et sociétés historiques et développe des synergies en matière de diffusion. Elle établit un bilan des activités dans le domaine de l'histoire de Paris et instruit les demandes de subvention. Elle instruit les demandes relatives à l'apposition, l'entretien et la conservation des plaques commémoratives.

— Au titre du Département de l'Histoire de l'Architecture et de l'Archéologie de Paris : elle assure l'évaluation et la conservation du patrimoine architectural et urbain de Paris. Elle conduit des fouilles archéologiques. Elle assure le secrétariat permanent de la Commission du Vieux Paris.

Le(la) sous-directeur (trice) aura pour missions principales :

— d'animer le pilotage des différents départements en assurant leur coordination en vue de la mise en œuvre d'une gestion cohérente et efficace ;

— d'apporter une attention toute particulière à la valorisation et à l'entretien d'un patrimoine riche et complexe d'un point de vue historique et scientifique ;

— de porter les projets de la sous-direction en liaison avec de multiples partenaires.

Ce poste requiert de très grandes capacités d'animation, de management, d'organisation et de pilotage de projets. Une bonne connaissance du domaine culturel est requise.

Il est à pourvoir pour une durée de trois ans.

LOCALISATION DU POSTE

Direction des Affaires Culturelles — 55, rue des Francs-Bourgeois 75004 Paris. Métro : Saint-Paul ou Hôtel de Ville.

Personne à contacter : M. Noël CORBIN, Directeur des Affaires Culturelles. Téléphone : 01 42 76 67 36.

Les candidatures devront être transmises, par voie hiérarchique, à la Maire de Paris, Direction des Ressources Humaines, dans un délai de 30 jours à compter de la publication du présent avis, en indiquant la référence DRH/BESAT - DAC 130614.

2^e poste :

Un poste de sous-directeur(trice) de la Commune de Paris, sous-directeur(trice) de l'éducation artistique et des pratiques culturelles, à la Direction des Affaires Culturelles, est à pourvoir.

CONTEXTE HIERARCHIQUE

Placé (e) sous l'autorité hiérarchique du Directeur des Affaires Culturelles.

ENVIRONNEMENT

La Direction des Affaires Culturelles a la responsabilité de conduire la politique culturelle municipale. Elle a en charge la conduite des nouveaux projets culturels, en liaison avec l'ensemble des Directions et des partenaires de la collectivité parisienne.

A ce titre, elle assume quatre fonctions majeures :

— elle entretient, conserve et valorise le patrimoine de la collectivité et préserve la mémoire parisienne, qu'il s'agisse du patrimoine civil ou religieux (les édifices culturels) ;

— elle soutient la création et la diffusion culturelle à Paris et au niveau de chacun des arrondissements de toutes les formes d'expression artistique confondues ;

— elle favorise le développement de l'éducation artistique et des pratiques culturelles, notamment par le réseau des bibliothèques, des ateliers beaux-arts et des conservatoires ;

— elle met en œuvre, à travers la Mission Cinéma, le développement et le renforcement de l'action municipale dans le domaine cinématographique, en liaison avec le Conseil Régional d'Île-de-France et le Centre National du Cinéma.

La Direction comprend 4 sous-directions : la sous-direction de l'administration générale, la sous-direction du patrimoine et de l'histoire, la sous-direction de la création artistique, la sous-direction de l'éducation artistique et des pratiques culturelles.

La sous-direction de l'éducation artistique et des pratiques culturelles est constituée des structures suivantes :

— le Bureau de l'Action Administrative ;

— le Bureau des Bibliothèques et de la Lecture ;

— le Bureau des Enseignements Artistiques et des Pratiques Amateurs.

Elle comporte quatre grands champs d'intervention :

— Au titre de sa mission de pilotage des 17 conservatoires d'arrondissement : elle poursuit et conforte l'ouverture des

conservatoires vers de nouveaux publics, en lien tout particulièrement avec l'école. L'engagement dans la réforme de l'A.R.E. avec la mise en place d'ateliers « cœur », « orchestres » ou « danse » dans l'ensemble des écoles primaires parisiennes servira de socle pour un partenariat plus large avec l'école et une évolution des pédagogies.

— Au titre de sa mission de gestion de deux grands établissements d'enseignement artistique : elle contribue à une meilleure visibilité du Conservatoire à Rayonnement Régional de Paris (C.R.R.) et de l'établissement public « Pôle Supérieur Paris Boulogne-Billancourt » (P.S.P.B.B.) qui s'y adosse.

— Au titre de sa mission de pilotage du réseau des 74 bibliothèques parisiennes : elle conforte le dynamisme du réseau des bibliothèques en mettant en œuvre des activités novatrices et des modes de management locaux plus assurés et en inscrivant l'ensemble de ces réseaux d'établissements dans l'ère numérique.

— Au titre de son action en faveur des pratiques amateurs : elle valorise les pratiques artistiques amateurs dans les quartiers en s'appuyant sur l'établissement public M.P.A.A. et sur les réseaux déjà constitués (A.B.A., Paris Ateliers).

Le sous-directeur (trice) aura pour missions principales :

— d'animer le pilotage d'un ensemble de plus d'une centaine d'établissements gérés en régie. Il(elle) veillera à leur bon fonctionnement et entretien ainsi qu'à la prise en compte efficace et pertinente des situations locales ;

— d'apporter une attention toute particulière aux ressources humaines qui y sont affectées, plus de 2 300 agents répartis sur le territoire parisien, et de veiller à une organisation optimale du travail. Il(elle) est à ce titre un des interlocuteurs principaux des représentants des personnels ;

— de porter les projets et propositions en matière d'enseignements artistiques, de soutien aux pratiques culturelles et à la lecture publique. Il est au cœur de la mise en œuvre des réformes validées par les élus.

Ce poste exige un intérêt réel pour l'organisation, le management et l'accompagnement au changement. Il exige d'excellentes qualités relationnelles avec des partenaires multiples dans le cadre du traitement de dossiers complexes.

Il est à pourvoir pour une durée de trois ans.

LOCALISATION DU POSTE

Direction des Affaires Culturelles — 35-37, rue des Francs-Bourgeois 75004 Paris. Métro : Saint-Paul ou Hôtel de Ville.

Personne à contacter : M. Noël CORBIN, Directeur des Affaires Culturelles. Téléphone : 01 42 76 67 36.

Les candidatures devront être transmises, par voie hiérarchique, à la Maire de Paris, Direction des Ressources Humaines, dans un délai de 30 jours à compter de la publication du présent avis, en indiquant la référence DRH/BESAT - DAC 160614.

Crédit Municipal de Paris — Avis de vacance d'un poste d'adjoint technique de 2^e classe (F/H).

1 adjoint technique de 2^e classe (F/H) Service magasin :

Contact : à l'attention de M. Pascal RIPES —
Mél : recrutement-cmp@creditmunicipal.fr.

Le Directeur de la Publication :

Mathias VICHERAT